eaux & vilaine
ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
DU BASSIN DE LA VILAINE

Rapport d'activité 2022 de l'Unité de Gestion Vilaine Ouest d'Eaux & Vilaine



Sommaire

I. EAUX & VILAINE ET L'UGVO 1

II. LE BILAN-EVALUATION DES CONTRATS MCC ET IIF 2020-2022 4

III. L'ELABORATION DU CTBV 2023-2025 5

IV. ANNEE 2022 : 3EME ET DERNIERE ANNEE DES CONTRATS DE BASSIN VERSANT 2020-2022 MCC ET IIF 6

A. Restauration des milieux aquatiques 6
1. Travaux 6
2. Etudes 27
3. Suivis des indicateurs biologiques 33
4. Dossier réglementaire 37
5. Entretien des frayères 38

B. Actions auprès des agriculteurs 39
1. Sous maîtrise d'ouvrage d'Eaux & Vilaine 39
2. Sous Maîtrises d'Ouvrage Agricoles Associées (MOAA) 42

C. Aménagement bocager 48
1. Sur le territoire de l'Ille, l'Illet et la Flume 48
2. Sur le territoire du Meu 49
3. Sur les autres territoires (Chèze-Canut, Val d'Ille Aubigné et Vallons de Haute Bretagne Communauté) 52

D. Actions transversales 53
1. Communication 53
2. Formation et sensibilisation à l'environnement 54
3. Animation territoriale 58
4. Etudes générales de connaissance 58
5. Suivi de la qualité de l'eau 61
6. Animation et coordination du Contrat de Bassin Versant 67

VI. MOYENS HUMAINS 69

VII. BILAN FINANCIER DES PROGRAMMES D'ACTIONS 2022 MCC ET IIF (SOUS MAITRISE D'OUVRAGE UGVO) 75

A. Restauration des milieux aquatiques 75

B. Actions auprès des agriculteurs 75

C. Aménagement bocager 76

D. Actions transversales 76

E. Animation 77

F. Bilan financier global des actions 2022 par contrat 77

I. EAUX & VILAINE ET L'UGVO

En 2019, s'est engagée, une réorganisation du volet Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA de la compétence GEMAPI) et des compétences associées (ruissellement, bocage, pollutions diffuses) sur le territoire amont de la Vilaine (4 230 km²). Cette réorganisation a abouti en février 2020, suite à l'étude de plusieurs scénarios :

- à la dissolution des syndicats de bassin versant historiques (Meu, Ille et Illet-Flume, rivières de la Vilaine Amont, Seiche et Semnon) au 31/12/2021 ;
- à un transfert de leurs compétences à l'EPTB Vilaine et la création de deux unités de gestion Est et Ouest pour les mettre en œuvre depuis le 01/01/2022.

La mission principale de ces nouvelles entités reste la même : la reconquête et la préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

L'Unité de Gestion Vilaine Ouest (ou UGVO pour Unité de Gestion Vilaine Ouest) rassemble les territoires des anciens syndicats de bassins versants historiques (Ille-Illet-Flume et Meu-Chèze-Canut) et intègre de nouveaux secteurs : une partie du territoire de Vallons de Haute Bretagne Communauté (VHBC) ainsi que les masses d'eau du Pont Lagot et du Lindon sur Rennes Métropole.

L'unité Ouest est basée à Pacé et son territoire est composé des groupements de collectivités suivants : Communauté de Communes Bretagne Romantique, Brocéliande Communauté, Couesnon Marches de Bretagne, Dinan Agglomération, Communauté d'Agglomération Lamballe Terre et Mer, Liffré-Cormier Communauté, Loudéac Communauté Bretagne Centre, Montfort Communauté, Ploërmel Communauté, Rennes Métropole, Communauté de Communes Saint Méen Montauban, Communauté de Communes Val d'Ille Aubigné, Vallons de Haute Bretagne Communauté.

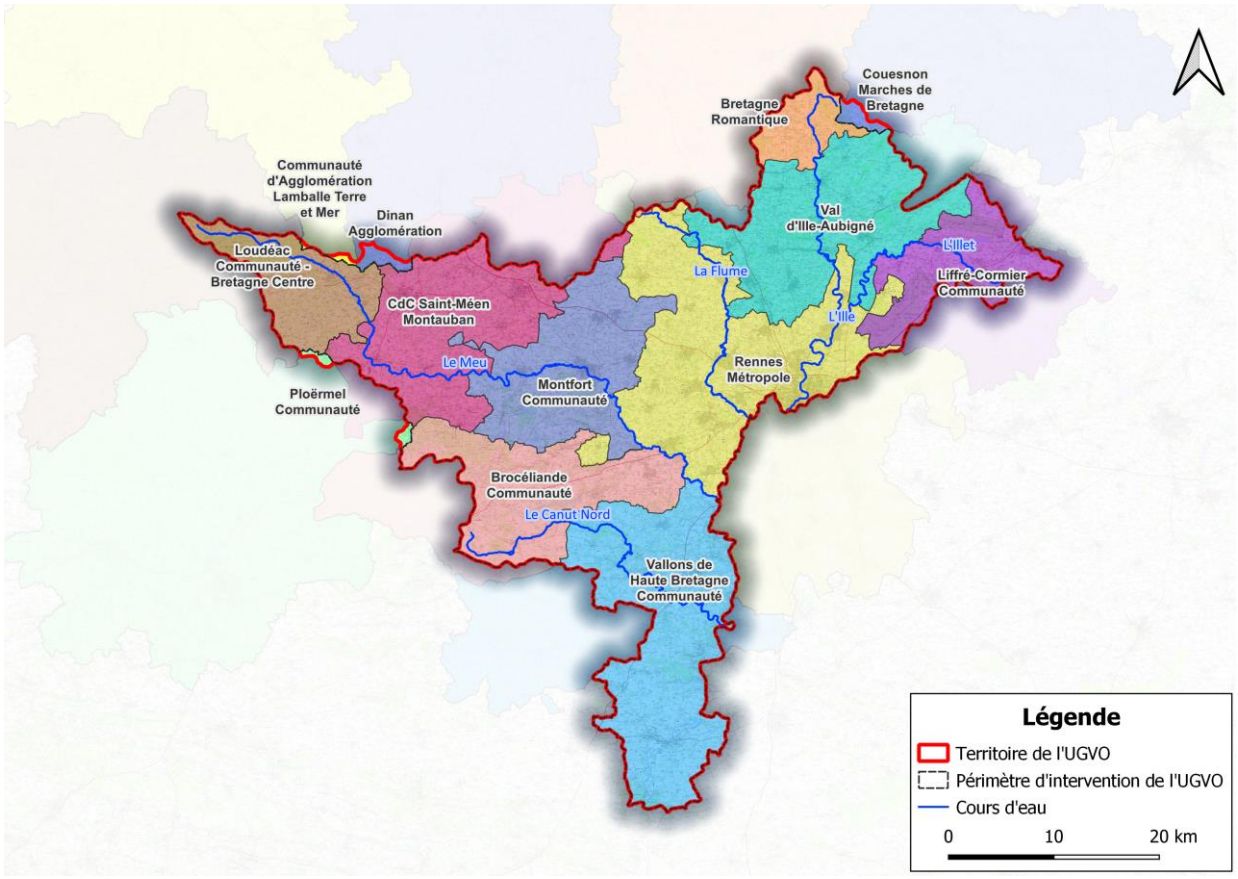


Figure 1 : Carte des structures administratives sur le territoire de l'UGVO

- 8 de ces EPCI sont adhérents à l'EPTB Eaux & Vilaine et ont transféré les compétences GEMA et associées à l'EPTB Eaux & Vilaine : Communauté de Communes Bretagne Romantique, Brocéliande Communauté, Liffré-Cormier Communauté, Montfort Communauté, Rennes Métropole, Communauté de Communes Saint Méen Montauban, Communauté de Communes Val d'Ille Aubigné, Vallons de Haute Bretagne Communauté ;

- 1 EPCI a délégué ces compétences à l'EPTB Eaux & Vilaine : Loudéac Communauté Bretagne Centre ;
- Les autres EPCI (Dinan Agglomération, Couesnon Marches de Bretagne, Communauté d'Agglomération Lamballe Terre et Mer et Ploërmel Communauté) n'ont ni transféré, ni délégué ces compétences : aucune action n'est donc programmée par Eaux & Vilaine dans le cadre de ses missions sur le territoire de ces EPCI.

Le territoire de l'Unité de Gestion Vilaine Ouest est situé à l'amont du bassin versant de la Vilaine, au Nord et à l'Ouest de Rennes et s'étend sur 1785 km² (soit 16 % du bassin versant de la Vilaine), 2 départements (Ille et Vilaine et Côtes d'Armor), 13 EPCI, 118 communes et concerne environ 334 000 habitants. 2 500 km de cours d'eau jalonnent ce territoire répartis sur 37 masses d'eau (31 masses cours d'eau et 6 masses d'eau plans d'eau).

Cette unité de gestion est représentée par **34 élus issus des 8 EPCI** membres d'Eaux & Vilaine et situés sur le territoire de cette unité de gestion. Ces élus composent le **Comité Territorial** de cette unité de gestion.

Le Bureau Territorial issu de ce Comité Territorial est composé des 12 délégués titulaires des EPCI membres d'Eaux & Vilaine et a élu le 4 février 2022 :

- M. Jean RONSIN, Président de l'Unité de Gestion Vilaine Ouest
- M. Thierry LE BIHAN, Vice-Président en charge des Milieux Aquatiques et aménagement du territoire lié à cet enjeu
- M. Daniel HOUITTE, Vice-Président en charge des pollutions diffuses/bocage/ruissellement
- M. Jacques LARRAY, Vice-Président en charge des fonctions support/communication/ sensibilisation.

Le tableau suivant récapitule les instances de l'Unité de Gestion Vilaine Ouest : **le Bureau territorial et le Comité territorial de l'Unité de Gestion Vilaine Ouest** composés des élus désignés par les 8 EPCI (7 communautés de communes et la Métropole rennaise).

EPCI inclus sur le territoire de l'Unité de Gestion Vilaine Ouest et membres d'Eaux & Vilaine	Nombre de représentants de chaque EPCI au sein du Comité Territorial de l'Unité de Gestion Vilaine Ouest (dont les délégués titulaires des EPCI à Eaux & Vilaine)	Les délégués titulaires des EPCI à Eaux & Vilaine membres du Comité Territorial et du Bureau Territorial de l'Unité de Gestion Vilaine Ouest	Les délégués, désignés par les EPCI, membres du Comité Territorial de l'unité de Gestion Vilaine Ouest
Montfort Communauté	3 dont 1 titulaire	M. Jean RONSIN	M. André BECHERIE M. Jean-Paul RONSIN
Brocéliande Communauté	2 dont 1 titulaire	M. Dominique DAHYOT	M. Soazig LE TROADEC
Communauté de Communes St Méen-Montauban	2 dont 1 titulaire	M. Patrick HERVIOU	M. Didier VITRE
Vallons de Haute Bretagne Communauté	4 dont 2 titulaires	Mme Michèle MOTEL M. Jacques LARRAY	Mme Magali POISSON-VANNIER M. Joël GARCIA
Communauté de Communes Val d'Ille Aubigné	4 dont 1 titulaire	M. Daniel HOUITTE	Mme Sophie LE DREAN-QUENEC'HDU Mme Anne-Laure DUVAL M. David DUGUEPEROUX
Liffré Cormier Communauté	2 dont 1 titulaire	M. Stéphane PIQUET	M. David VEILLAUX
Communauté de Communes Bretagne Romantique	2 dont 1 titulaire	Mme Annabelle QUENTEL	M. Sébastien DELABROISE
Rennes Métropole	15 dont 4 titulaires	M. Ludovic BROSSARD M. Didier CHAPELLON M. Thierry LE BIHAN M. Pascal HERVÉ	M. Michel BERTHELOT Mme Janine LE GOFF M. Régis LEMARCHAND M. Philippe CHUBERRE M. Luc MANGELINCK M. Didier DUGUÉ Mme Alice LANDAIS M. Pascal PINAULT Mme Nadine GAUTIER Mme Arlette HIVER M. Philippe ROUAULT
7 communautés de communes et 1 métropole	**34 délégués constituent le Comité Territorial**	**12 délégués titulaires constituent le Bureau**	**22 délégués désignés par les EPCI constituent le Comité Territorial**

Sur l'Unité de Gestion Vilaine Ouest (UGVO) dont font désormais partie les territoires des bassins versants historiques du Meu, de la Chèze et du Canut, de l'Ille et l'Illet et de la Flume, **les travaux et actions se sont poursuivis sur l'année 2022 selon les programmes établis dans les Contrats Territoriaux respectifs Meu-Chèze-Canut et Ille-Illet-Flume sur la période 2020-2022 :**

- **Restauration hydromorphologique des cours d'eau et des continuités écologiques** : travaux sur les cours d'eau et les milieux aquatiques associés,
- **Amélioration de la qualité de l'eau et limitation du ruissellement** : accompagnement des changements de pratiques (agricoles, gestion de l'espace urbain, particuliers, …), restauration du maillage bocager,

- **Sensibilisation et mobilisation des acteurs du territoire sur les enjeux de l'eau** : réunions techniques, animations auprès des scolaires, information des particuliers autour de ces enjeux, …
- **Transversalité avec les autres politiques locales en lien avec l'eau** : travail notamment sur la gestion des eaux pluviales, l'assainissement, la gestion du foncier avec les collectivités du territoire qui possèdent ces compétences (EPCI, communes).

En parallèle de cette mise en œuvre, **un nouveau Contrat Territorial unique à l'échelle de l'Unité de Gestion Vilaine Ouest pour la période 2023-2025 a été élaboré tout au long de l'année 2022** sur la base du **bilan/évaluation des Contrats Territoriaux Meu-Chèze-Canut et Ille-Illet-Flume** et des conclusions des études en cours sur Vallons de Haute Bretagne Communauté et la zone cœur de Rennes Métropole en lien avec l'ensemble des acteurs du territoire et les partenaires techniques et financiers *(cf. paragraphes « Le bilan-évaluation des contrats MCC et IIF 2020-2022 » et « L'élaboration du CTBV 2023-2025 » ci-après).*

II. LE BILAN-EVALUATION DES CONTRATS MCC ET IIF 2020-2022

Les contrats de bassin versant doivent obligatoirement faire l'objet d'un bilan technique et financier en troisième année. L'établissement de ce bilan technique et financier doit permettre de faire une synthèse des bilans annuels et présenter les réalisations, résultats et premiers impacts des actions. Il est également l'occasion d'identifier les non-réalisations et leurs justifications au regard du contexte local.

Concernant les contrats Meu-Chèze-Canut (MCC) et Ille-Illet-Flume (IIF), l'année 2022 correspond à la 3ème et dernière année de leurs contrats respectifs. Un bilan technique et financier ainsi qu'un bilan évaluatif (efficience, cohérence, pertinence des actions, …) a donc été réalisé au cours du premier semestre 2022.

Fanny Dubeau, en tant qu'animatrice territoriale chargée de programmation, a été spécifiquement missionnée au sein de l'UGVO pour réaliser ce bilan-évaluation des contrats MCC et IIF.

Ce bilan-évaluation a porté sur les années 2020 et 2021 des contrats MCC et IIF et a été présenté et validé lors du comité technique du 28 avril 2022, de la réunion de bureau territorial du 5 mai 2022, du comité territorial du 24 juin 2022 et lors du comité de suivi du 07 juillet 2022. Il a fait l'objet d'un rapport intitulé « Bilan – évaluation des Contrats Territoriaux Meu, Chèze, Canut / Ille, Illet, Flume 2020-2021 ».

2 réunions techniques de travail ont également été organisées les 8 mars et 25 avril 2022 pour élaborer ce bilan-évaluation.

III. L'ELABORATION DU CTBV 2023-2025

Les résultats du bilan – évaluation des contrats MCC et IIF ainsi que les conclusions des études menées sur les territoires de Vallons de Haute Bretagne Communauté et la zone cœur de Rennes Métropole (Cf. rapports intitulés « Etude préalable pour la gestion des milieux aquatiques et pollutions diffuses sur le territoire de Vallons de Haute Bretagne Communauté » et « Etude pour la mise en place d'un programme d'actions pluriannuel pour la reconquête du bon état des masses d'eau de la zone cœur de Rennes Métropole » ont servi de base à l'élaboration du futur Contrat Territorial de Bassin Versant 2023-2025 à l'échelle de l'Unité de Gestion Vilaine Ouest.

Fanny Dubeau, en tant qu'animatrice territoriale chargée de programmation, a été spécifiquement missionnée au sein de l'UGVO pour élaborer ce contrat à l'échelle de l'UGVO à compter de mai 2022.



Figure 2 : Planning d'élaboration du Contrat Territorial sur l'Unité de Gestion Vilaine Ouest

L'élaboration de ce contrat a nécessité l'organisation de 18 réunions en 2022 dont 3 réunions avec les élus de l'UGVO (comité territorial du 24/06, bureau territorial du 12/10, comité territorial du 17/11), 3 comités techniques (21/06, 29/09 et 10/11) et 2 comités de suivi (07/07 et 29/11).

Ce contrat a été présenté et validé lors du comité syndical de l'EPTB Eaux & Vilaine du 2 décembre 2022 et lors de la CLE du 13 janvier 2023. Après validation par le conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne le 14 mars 2023, sa signature officielle par l'ensemble des partenaires financiers et maîtrise d'ouvrage associée est prévue le 23 juin 2023.

Ce contrat a fait l'objet d'un rapport intitulé « Contrat Territorial de Bassin Versant 2023-2025 – Unité de Gestion Vilaine Ouest ». Ce rapport détaille notamment en annexe la stratégie ainsi que la feuille de route du Contrat.

IV. ANNEE 2022 : 3EME ET DERNIERE ANNEE DES CONTRATS DE BASSIN VERSANT 2020-2022 MCC ET IIF

A. Restauration des milieux aquatiques

1. Travaux

Les travaux de restauration des milieux aquatiques de l'année 2022 ont été réalisés sur le territoire historique du Meu rattachés financièrement au Contrat Territorial de Bassin Versant du Meu-Chèze-Canut 2020-2022, et sur le territoire de l'Ille, Illet et de la Flume rattachés au Contrat Territorial de Bassin Versant Ille-Illet-Flume 2020-2022.

Au global 13 projets de travaux ont été menés en 2022 en totalité ou en partie ; certains d'entre eux ont commencé en 2021 et se sont terminés en 2022 tandis que d'autres ont commencé en 2022 et se poursuivront en 2023. L'UGVO a également réalisé des interventions ponctuelles, afin de finaliser certains projets commencés les années antérieures.

N°	Année de programmation	Projets	Communes	BV
1	2021	Restauration de l'Illet au pont Illet	Betton	Illet
2	2021	Restauration du ruisseau de Choinette et de son affluent à la zone de confluence	Chasné-sur-Illet	Illet
3	2022	Suppression des plans d'eau de Darancel	St Médard sur Ille	Ille
4	2022	Restauration du ruisseau du Chêne Blanc	Gahard	Illet
5	2022	Restauration du ruisseau en forêt de Sévailles	Liffré	Illet
6	2022	Restauration de la Flume à La Moltais	Gévezé	Flume
7	2022	Restauration de la rivière Tixue	Gévezé	Flume
8	2022	Suppression et réduction de plans d'eau sur le ruisseau des Villandes	Saint Gondran	Flume
9	2022	Restauration de zones humides aux Pinnières	Breteil	Meu
10	2022	Restauration du ruisseau du Gué Saint Laurent	Le Verger	Meu
11	2022	Restauration du ruisseau des Houx	Montauban-de-Bretagne	Meu
12	2022	Restauration de cours d'eau et suppression de plan d'eau au Pont Esnault	Saint-Méen-le-Grand	Meu
13	2022	Restauration de zones humides au Pont Dom Jean	Saint-Malon-sur-Mel	Meu
14	2022	Autres interventions ponctuelles	Divers	UGVO

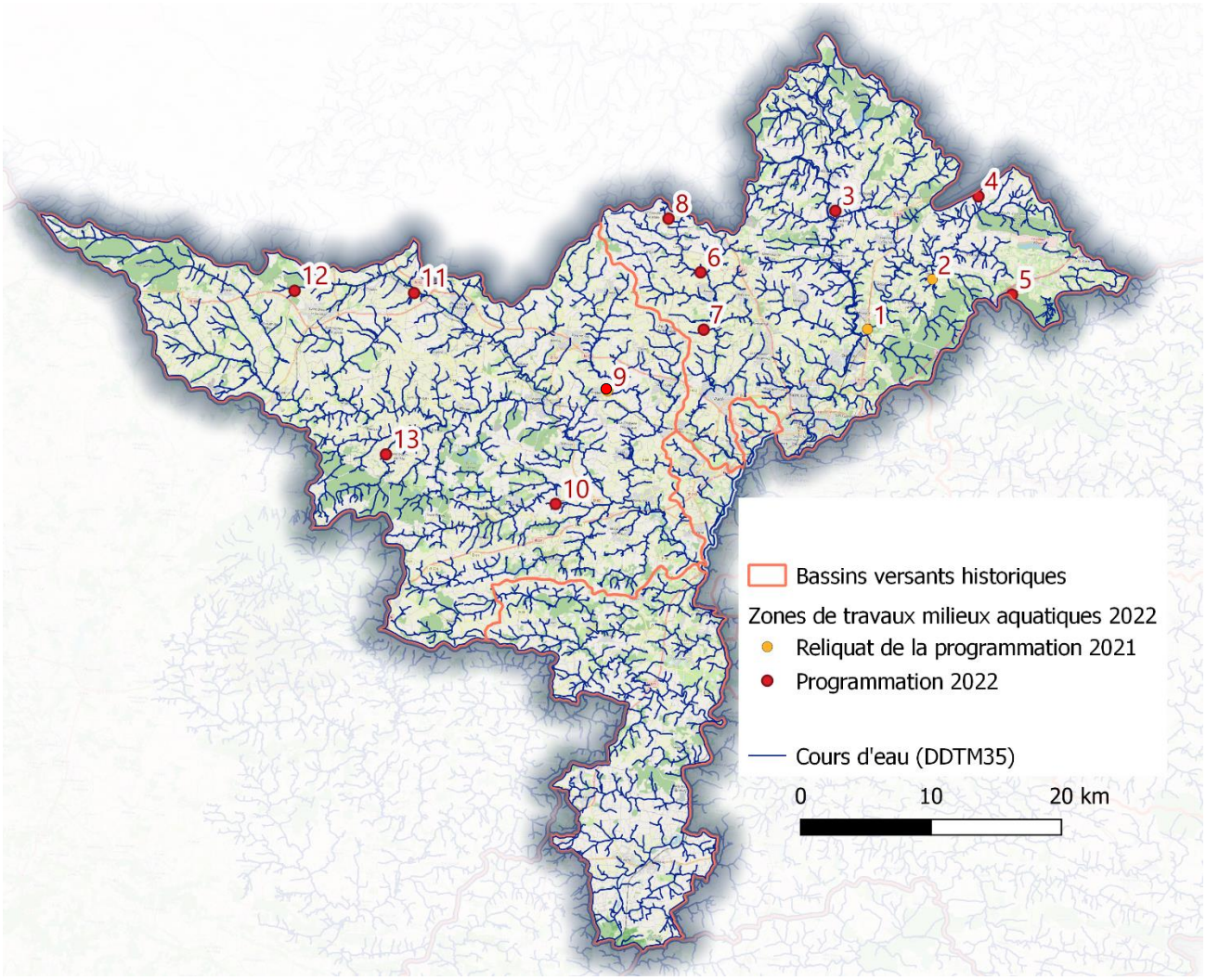


Figure 3 : Carte de localisation des projets milieux aquatiques réalisés en 2022 sur le territoire de l'UGVO

Projet 1 : Restauration de l'Illet au Pont de l'Illet

Année de programmation : 2021
Commune : Betton
EPCI : Rennes Métropole

Cours d'eau : Illet
Masse d'eau : Illet
BV : Illet

Carte de localisation et photo avant travaux :





Description du projet :

Le principal enjeu sur ce projet est la préservation de la ressource en eau. Ainsi, 2,66 hectares de zones humides ont été restaurés. Les berges ont été retalutées avec la technique de déblais-remblais sur 800 mètres linéaires. De plus, une recharge granulométrique a été disposée en tâche pour positionner les radiers.

Entreprise : Agrioservices
Période de travaux : Septembre 2022

Maîtrise d'œuvre : Eaux & Vilaine

Photos en phase travaux et après travaux :





Bilan du projet

Cours d'eau restauré (mL)	800
Surface de plan d'eau supprimée (m^2)	-
Surface de ZH restaurée (m^2)	26 600
Montant associé en € TTC	**81 032,15 €**

Projet 2 : Restauration du ruisseau de la Choinette et de son affluent à la zone de confluence

Année de programmation : 2021
Commune : Chasné-sur-Illet
EPCI : Liffré Cormier Communauté

Cours d'eau : Ruisseau de la Choinette
Masse d'eau : Illet
BV : Illet

Carte de localisation et photo avant travaux :





Description du projet :
Le linéaire concerné par cette opération de restauration a été altéré par des travaux hydrauliques lourds de recalibrage et déplacement de son lit originel. Le ruisseau de la Choinette ainsi qu'une petite portion de son affluent à la zone de confluence ont été remis dans leur talweg sur un linéaire de 300 mètres. Une recharge en dôme a été réalisée pour positionner les radiers. Des clôtures ont été installées le long du cours d'eau pour supprimer l'accès des bovins au cours d'eau.

Période de travaux : Septembre 2022
Entreprise : Agrioservices
Maîtrise d'œuvre : Eaux & Vilaine

Photos en phase travaux et après travaux :





Bilan du projet

Cours d'eau restauré (mL)	300
Surface de plan d'eau supprimée (m^2)	-
Surface de ZH restaurée (m^2)	-
Montant associé en € TTC	**19 280 €**

Projet 3 : Suppression des plans d'eau de Darancel

Année de programmation : 2022
Commune : Saint Médard sur Ille
EPCI : CC du Val d'Ille Aubigné

Cours d'eau : Ruisseau du Landrais
Masse d'eau : L'andouillé
BV : Ille



travaux :





Description du projet :

Les travaux ont consisté en l'effacement de 3 plans d'eau en série d'une surface totale de 7 500 m² avec maintien de deux digues afin de garder l'accès aux habitations riveraines. Une brèche a été réalisée dans la digue amont. Un busage avec une réduction a été réalisé dans la digue intermédiaire afin de favoriser les expansions de crue. Une échancrure avec arasement partiel a été effectuée dans la digue aval afin de maintenir un passage piéton. Le choix de garder des chutes en aval des digues s'est justifié par les forts dénivelés et les enjeux limités en termes de continuité piscicole.

Période de travaux : Du 5 juillet au 10 octobre (3 mois)
Entreprise : SOTRAV
Maîtrise d'œuvre : SEGI

Photos en phase travaux et après travaux :





Bilan du projet

Cours d'eau restauré (mL)	414
Surface de plan d'eau supprimée (m²)	7 500
Surface de ZH restaurée (m²)	7 500
Montant associé en € TTC	**317 871,13 €**

Projet 4 : Restauration du ruisseau du Chêne Blanc

Année de programmation : 2022
Commune : Gahard
EPCI : CC du Val d'Ille Aubigné

Cours d'eau : Ruisseau du Chêne Blanc
Masse d'eau : Illet
BV : Illet

Carte de localisation et photo avant travaux :





Description du projet :
Sur ce site, la zone humide a été restaurée sur 6 700 m^2. Le cours d'eau a été remis dans son talweg sur 540 mètres. De plus, l'installation d'un passage busé et d'une passerelle ont été nécessaires pour le bon fonctionnement des parcelles agricoles. Ce projet a permis à la rivière de tendre vers une situation hydromorphologique plus naturelle en améliorant la qualité d'eau ainsi que la disponibilité de la ressource en eau.

Période de travaux : Septembre 2022
Entreprise : Agrioservices
Maîtrise d'œuvre : Eaux & Vilaine

Photos en phase travaux et après travaux :





Bilan du projet

Cours d'eau restauré (mL)	540
Surface de plan d'eau supprimée (m^2)	-
Surface de ZH restaurée (m^2)	6 700
Montant associé en € TTC	**25 484,93 €**

Projet 5 : Restauration du ruisseau en forêt de Sevailles

Année de programmation :
Commune : Liffré
EPCI : Liffré Cormier communauté

Cours d'eau : Ruisseau de Sévailles
Masse d'eau : Illet
BV : Illet

Carte de localisation et photo avant travaux :





Description du projet :

Le linéaire concerné par cette opération de restauration a été altéré par des travaux hydrauliques lourds de rectification et de recalibrage dans les années 1972. Ces travaux ont fortement dégradé la morphologie de la rivière. Les travaux avaient pour objectifs de réduire la section d'écoulement à l'étiage et de diversifier ainsi les écoulements et les habitats. Pour répondre à cette problématique, une remise en talweg a été faite sur 695 mètres avec une recharge en dôme.

Période de travaux : Septembre / octobre 2022
Entreprise : Agriservices

Maîtrise d'œuvre : Eaux & Vilaine

Photos en phase travaux et après travaux :





Bilan du projet

Cours d'eau restauré (mL)	695
Surface de plan d'eau supprimée (m^2)	-
Surface de ZH restaurée (m^2)	-
Montant associé en € TTC	**32 019,36 €**

Projet 6 : Restauration de la Flume à la Moltais

Année de programmation : 2022
Commune : Gévezé
EPCI : Rennes Métropole
Cours d'eau : La Flume
Masse d'eau : La Flume
BV : La Flume

Carte de localisation et photo avant travaux :





Description du projet :

Les travaux prévus consistent à repositionner le tronçon de la Flume au sein du talweg et de lui redonner un gabarit adéquat. Il s'agit de tendre vers une situation hydromorphologique la plus proche d'une situation naturelle en reconnectant le lit avec la zone humide adjacente, dans l'objectif d'améliorer la qualité de l'eau (via le rétablissement des processus d'autoépuration) et la disponibilité de la ressource en eau (en limitant les à-coups hydrauliques).

Période de travaux : Septembre 2022 à juillet 2023
Entreprise : Agrioservices
Maîtrise d'œuvre : Eaux & Vilaine

Photos en phase travaux et après travaux :





Bilan du projet

Cours d'eau restauré (mL)	760
Surface de plan d'eau supprimée (m^2)	-
Surface de ZH restaurée (m^2)	-
Montant associé en € TTC	**178 303,68 € (subvention 2022) + 6 322,34 € d'abattage (subvention 2021) soit un total de 184 626,02 €**

Projet 7 : Restauration de la rivière Tixüe

Année de programmation : **2022**
Commune : **Gévezé**
EPCI : **Rennes métropole**
Cours d'eau : **Le Tixue**
Masse d'eau : **La Flume**
BV : **La Flume**

Carte de localisation et photo avant travaux :





Description du projet :

Les travaux prévus consistent à repositionner le tronçon de la Flume au sein de son talweg et de lui redonner un gabarit adéquat. Il s'agit de tendre vers une situation hydromorphologique la plus proche d'une situation naturelle en reconnectant le lit avec la zone humide adjacente, dans l'objectif d'améliorer la qualité de l'eau (via le rétablissement des processus d'auto-épuration) et la disponibilité de la ressource en eau (en limitant les à-coups hydrauliques). Le second objectif est de réaliser des haies sur talus de chaque côté du cours d'eau.
L'idée générale est d'aboutir au schéma idéal :
- culture sur plateau et versant, avec haie sur talus en rupture de pente = 1er filtre
- création de prairie de fond de vallée (anciennement maïs) =2eme filtre
- reconstitution d'une ripisylve forte et adaptée = 3eme filtre.

Période de travaux : Septembre à novembre 2022
Entreprise : Agrioservices
Maîtrise d'œuvre : Eaux & Vilaine

Photos en phase travaux et après travaux :





Bilan du projet

Cours d'eau restauré (mL)	414
Surface de plan d'eau supprimée (m^2)	7 500
Surface de ZH restaurée (m^2)	7 500
Montant associé en € TTC	**63 277,20 €**

Projet 8 : Suppression et réduction de plans d'eau sur le ruisseau des Villandes

Année de programmation : 2022
Commune : Saint Gondran
EPCI : CC de Val d'Ille Aubigné
Cours d'eau : Ruisseau des Villandes
Masse d'eau : La Flume
BV : La Flume

Carte de localisation et photo avant travaux :





Description du projet :

Le ruisseau des Villandes est très dégradé sur le secteur du bourg de Saint Gondran, notamment par l'implantation de nombreux plans d'eau dans son fond de vallée. Le projet de restauration du ruisseau des Villandes a pour but de redonner au cours d'eau son cheminement naturel dans son point bas et de retrouver des zones humides fonctionnelles connectées à ce dernier. Il est alors nécessaire d'effacer ou de réduire les plans d'eau se trouvant dans son fond pour lui redonner son espace originel. Deux plans d'eau vont être ainsi vidangés et remodelés pour retrouver une topographie plus naturelle et fonctionnelle. Ces travaux se font en deux phases :

En **2022**, les vidanges des plans d'eau et l'ouverture des digues vont permettre au cours d'eau de retrouver naturellement son point bas et aux sédiments gorgés d'eau accumulés dans le fond des étangs de s'assécher.

En **2023**, lorsque ces sédiments seront correctement minéralisés et asséchés, il sera possible de retravailler le vallon pour lui redonner un profil plus équilibré.

Période de travaux : Septembre 2022
Entreprise : Agrioservices
Maîtrise d'œuvre : Eaux & Vilaine

Photos en phase travaux et après travaux :





Bilan du projet (année 2022 et 2023)

Cours d'eau restauré (mL)	300
Surface de plan d'eau supprimée (m^2)	7 300
Surface de ZH restaurée (m^2)	7 300
Montant associé en € TTC	**72 326,76 €** dont l'ouverture de digue et la pêche de sauvegarde qui passent sur la subvention 2021 (11 205,60 € + 3 828 €)

Projet 9 : Restauration de zones humides aux Pinnières

Année de programmation : 2022
Commune : Breteil
EPCI : Montfort Communauté
Cours d'eau : Ruisseau des Houx
Masse d'eau : Vaunoise
BV : Meu

Carte de localisation et photo avant travaux :





Description du projet :

Restauration de zone humide par recréation d'écoulement diffus en rang 0. Le fossé était classé cours d'eau, ce dernier ne remplissant aucunement son rôle de cours d'eau (trop profond et trop linéaire) a été comblé afin de rétablir les écoulements en surface et en maximisant l'infiltration au cœur de la zone humide. Une mare a également été créée.

Période de travaux : Juillet 2022
Maîtrise d'œuvre : Eaux & Vilaine
Entreprise : Cardin en groupement avec Nature & Paysage

Photos en phase travaux et après travaux :





Bilan du projet

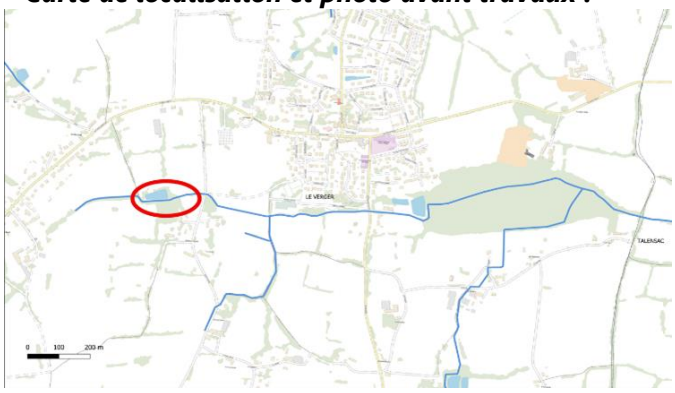
Cours d'eau restauré (mL)	-
Surface de plan d'eau supprimée (m^2)	-
Surface de ZH restaurée (m^2)	5 666
Montant associé en € TTC	**12 587,40 €**

Projet 10 : Restauration du Gué Saint Laurent - partie amont 1 suppression de plan d'eau

Année de programmation : **2022**
Commune : **Le Verger**
EPCI : **Rennes Metropole**

Cours d'eau : **Ruisseau du Gué Saint Laurent**
Masse d'eau : **La Chèze**
BV : **Meu**

Carte de localisation et photo avant travaux :





Description du projet :
Les travaux ont consisté en la renaturation du fond de vallée par suppression d'un étang de 3000 m² en lit majeur de cours d'eau et recréation d'une prairie humide de bas fond, protégée par la création d'une ceinture bocagère composée de 90 ml de talus et 125 ml de haie. Le projet comprend également la suppression d'un tronçon de cours d'eau busé. Une pêche de sauvetage préalable a permis de gérer les poissons de l'étang. Le façonnage du fond de vallée a été créé avec des matériaux terreux existants, 1 000 m³ de matériaux ont été nécessaires.

Période de travaux : Septembre 2022
Entreprise : Agrioservices
Maîtrise d'œuvre : Eaux & Vilaine

Photos en phase travaux et après travaux :





Bilan du projet

Cours d'eau restauré (mL)	110
Surface de plan d'eau supprimée (m²)	3000
Surface de ZH restaurée (m²)	3500
Montant associé en € TTC	**33 439,20 €**

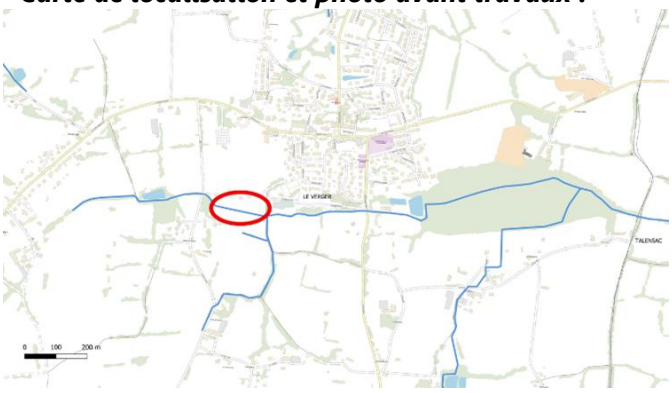


Projet 10 : Restauration du Gué Saint Laurent - partie amont 2

Année de programmation : 2022
Commune : Le Verger
EPCI : Rennes Metropole

Cours d'eau : Ruisseau du Gué Saint Laurent
Masse d'eau : La Chèze
BV : Meu

Carte de localisation et photo avant travaux :





Description du projet :

Les travaux ont eu pour objectif l'amélioration du fonctionnement hydrologique du fond de vallée par la remise du cours d'eau dans son talweg sur 205 ml, décaissement d'un ancien remblai sur 0,8 ha. Un talus et une haie de ceinture, des boisements et une ripisylve protègent désormais la zone humide.

Période de travaux : Septembre 2022 Maîtrise d'œuvre : Eaux & Vilaine
Entreprise : Cardin en groupement avec Nature & Paysage

Photos en phase travaux et après travaux :





Bilan du projet

Cours d'eau restauré (mL)	205
Surface de plan d'eau supprimée (m^2)	-
Surface de ZH restaurée (m^2)	8000
Montant associé en € TTC	**63 536 €**

Projet 10 : Restauration du Gué Saint Laurent - partie médiane 1

Année de programmation : 2022
Commune : Le Verger
EPCI : Rennes Metropole

Cours d'eau : Ruisseau du Gué Saint Laurent
Masse d'eau : La Chèze
BV : Meu

Carte de localisation et photo avant travaux :





Description du projet :
Les travaux ont consisté en la remise dans le talweg du cours d'eau sur 110 ml et le façonnage du fond de vallée, y compris la plantation d'une ripisylve. Le projet comprend le comblement de l'ancien lit pour partie.

Période de travaux : Septembre 2022
Entreprise : Cardin en groupement avec Nature & Paysage

Maîtrise d'œuvre : Eaux & Vilaine

Photos en phase travaux et après travaux :





Bilan du projet

Cours d'eau restauré (mL)	110
Surface de plan d'eau supprimée (m^2)	-
Surface de ZH restaurée (m^2)	-
Montant associé en € TTC	**15 680 €**

Projet 10 : Restauration du Gué Saint Laurent - partie médiane 2

Année de programmation : 2022
Commune : Le Verger
EPCI : Rennes Metropole

Cours d'eau : Ruisseau du Gué Saint Laurent
Masse d'eau : La Chèze
BV : Meu

Carte de localisation et photo avant travaux :





Description du projet :
Le projet a consisté à façonner le vallon par la suppression d'une ancienne lagune transformé en étang pour remettre dans son talweg le cours d'eau sur 120 ml. La restauration de ce bas fond comprend la re-création d'une zone humide fonctionnelle sur 4 500 m². La zone humide est désormais préservée par une ripisylve et une haie qui la délimite.

Période de travaux : Septembre 2022
Maîtrise d'œuvre : Eaux & Vilaine
Entreprise : Cardin en groupement avec Nature & Paysage

Photos en phase travaux et après travaux :





Bilan du projet

Cours d'eau restauré (mL)	120
Surface de plan d'eau supprimée (m²)	-
Surface de ZH restaurée (m²)	4 500
Montant associé en € TTC	**62 601 €**

Projet 10 : Restauration du Gué Saint Laurent - partie aval peupleraie

Année de programmation : 2022
Commune : Le Verger
EPCI : Rennes Metropole

Cours d'eau : Ruisseau du Gué Saint Laurent
Masse d'eau : La Chèze
BV : Meu

Carte de localisation et photo avant travaux :





Description du projet :
Le cours d'eau busé sur 600 ml a été remis à ciel ouvert dans son talweg sur 637 ml après l'abattage d'une peupleraie sur 11 hectares. Une zone de connexion a été créée sur 140 ml sur un affluent situé en rive droite. 3 passages à engins ont été créés sur ce linéaire par des buses ovoïdales, souhaitées par les propriétaires. Le projet comprend l'enlèvement, l'évacuation des buses et le comblement de l'ancien lit.

Période de travaux : Septembre / octobre 2022 Maîtrise d'œuvre : Eaux & Vilaine
Entreprise : Cardin en groupement avec Nature & Paysage

Photos en phase travaux et après travaux :





Bilan du projet

Cours d'eau restauré (mL)	637
Surface de plan d'eau supprimée (m^2)	-
Surface de ZH restaurée (m^2)	-
Montant associé en € TTC	**80 081,12 €**

Bilan total du projet

Cours d'eau total restauré (mL)	1 315
Surface de plan d'eau totale supprimée (m^2)	3 009
Surface de ZH totale restaurée (m^2)	16 000
Montant total associé TTC	**255 337,32 €** (dont 2436 € de pêche de sauvegarde)

Projet 11 : Restauration du ruisseau des Houx

Année de programmation : 2022
Commune : Montauban-de-Bretagne
EPCI : CC de Saint Méen Montauban

Cours d'eau : Ruisseau des Houx
Masse d'eau : Garun
BV : Meu

Carte de localisation et photo avant travaux :





Description du projet :

Les travaux ont consisté en la restauration du ruisseau des houx sur 677 ml ainsi qu'environ 4 ha de zone humide. Les zones humides ont pu être restaurées notamment par la suppression de remblai sur certaines emprises, le comblement de fossés drainants et reconnexion des zones humides au cours d'eau. 3 mares ont été créées ; un fort enjeu faune étant présent sur la zone de travaux.

Période de travaux : Septembre-octobre 2022 Maîtrise d'œuvre : Eaux & Vilaine
Entreprise : Cardin en groupement avec Nature & paysage

Photos en phase travaux et après travaux :





Bilan du projet

Cours d'eau restauré (mL)	677
Surface de plan d'eau supprimée (m^2)	-
Surface de ZH restaurée (m^2)	38 500
Montant associé en € TTC	**113 208,96 €**

Projet 12 : Suppression du plan d'eau du Pont Esnault

Année de programmation : 2022
Commune : Saint-Méen-le-Grand
EPCI : CC de Saint Méen Montauban

Cours d'eau : Rau des Guérêts / Garun
Masse d'eau : Garun
BV : Meu

Carte de localisation et photo avant travaux :





Description du projet :
Le plan d'eau du Pont Esnault a été supprimé par le recalage d'un ouvrage sous voirie permettant au ruisseau de s'écouler librement. Le linéaire de cours d'eau se trouvant immédiatement à l'aval a lui aussi été restauré par du reméandrage et du rehaussement de lit, permettant de le reconnecter à sa nappe.

Période de travaux : Juin 2022
Entreprise : Cardin en groupement avec Nature & Paysage

Maîtrise d'œuvre : Eaux & Vilaine

Photos en phase travaux :





Bilan du projet

Cours d'eau restauré (mL)	280
Surface de plan d'eau supprimée (m^2)	4131
Surface de ZH restaurée (m^2)	9900
Montant associé en € TTC	**8 400 €**

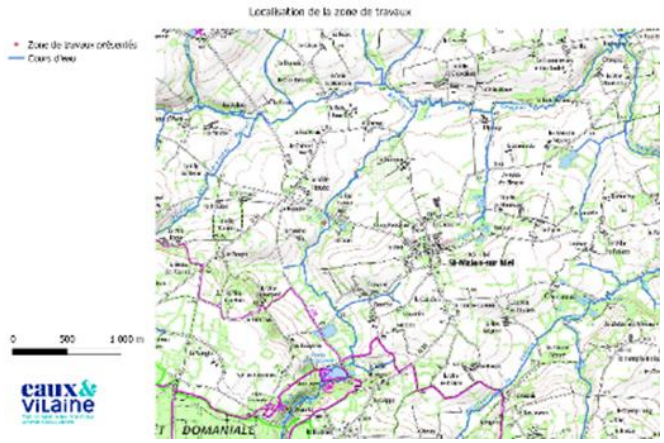
Projet 13 : Restauration de cours d'eau et zones humides du Pont Dom Jean

Année de programmation : 2022

Commune : Saint Malon sur Mel
EPCI : CC de Saint Méen Montauban

Cours d'eau : Pont Dom Jean et ses affluents NR
Masse d'eau : Meu Amont
BV : Meu

Carte de localisation et photo avant travaux :





Description du projet :

Ce projet s'inscrit dans la continuité des travaux de restauration ayant eu lieu en 2020 sur le cours d'eau du Pont Dom Jean. Deux sources rejoignent ce cours d'eau. Une d'entre elle est impactée par un plan d'eau sur cours (env 1200m²), ce dernier fut supprimé en lieu et place d'un écoulement diffus en rang 0 de la source, puis en rang 1 jusqu'à la confluence avec le Pont Dom Jean. Une mare a tout de même été conservée tout en étant déconnectée de l'écoulement sourceux. Sur l'autre versant, la source est drainée sous une culture puis rejoins un fossé drainant en zone humide, n'ayant pu intervenir sur le drainage en culture, la zone humide a été retravaillée en comblement le fossé drainant puis par la création billon afin de faire infiltrer un maximum au cœur de la zone humide.

Période de travaux : Juin 2022 Maîtrise d'œuvre : Eaux & Vilaine
Entreprise : Cardin en groupement avec Nature & Paysage

Photos en phase travaux et après travaux :





Bilan du projet

Cours d'eau restauré (mL)	-
Surface de plan d'eau supprimée (m²)	1130
Surface de ZH restaurée (m²)	-
Montant associé en € TTC	**25 968,18 €**

Projet 14 : Autres interventions ponctuelles

Année de programmation : 2021
Commune : Gévezé
EPCI : Rennes Métropole
Cours d'eau : Ruisseau de la Chaussée
Masse d'eau : Flume
BV : Flume

Description de l'intervention :
Reprise de travaux effectués en 2019 par le Syndicat mixte des bassins de l'Ille, l'Illet et de la Flume afin de travailler sur des aménagements visant à limiter les écoulements venant du ruisseau de la Chaussée et à protéger des inondations la route de Vignoc ainsi que les parcelles riveraines.

Montant associé en € TTC	**8 179,08 €**

Année de programmation : 2021
Commune : Mouazé
EPCI : Liffré Cormier Communauté
Cours d'eau : Illet
Masse d'eau : Illet
BV : Illet

Description de l'intervention :
Plantation de ripisylve sur 2 km sur le site de travaux milieux aquatiques restauré en 2021

Montant associé en € TTC	**2 988,98 €**

Année de programmation : 2021
Commune : Mouazé
EPCI : Liffré Cormier Communauté
Cours d'eau : Flume
Masse d'eau : Flume
BV : Flume

Description du projet :
Intervention pour l'élagage et le débroussaillage afin de pouvoir prendre les mesures dans le cadre de l'étude sur les lagunes

Montant associé en € TTC	**4 518 €**

Année de programmation : 2021
Commune : Gosné
EPCI : Liffré Cormier Communauté
Cours d'eau : Vernée
Masse d'eau : Illet
BV : Illet

Description de l'intervention :
Pose d'une passerelle à bétail pour finaliser les travaux du ruisseau de Vernée au lieu-dit la Saudraie

Montant associé en € TTC	**5 994 €**

Année de programmation : 2022
Commune : Vignoc
EPCI : Liffré Cormier Communauté
Cours d'eau : Flume
Masse d'eau : Flume
BV : Flume

Description de l'intervention :
Finalisation de l'intervention de travaux 2020 par la pose des clôtures et l'ensemencement de la parcelle agricole

Montant associé en € TTC	**3 769,38 €**

La tableau ci-dessous regroupe le détail des travaux milieux aquatiques réalisés sur le territoire de l'UGVO en 2022 :

N°	Année prog.	Projet	Commune	Linéaire de cours d'eau restauré (mL)	Surface de plan d'eau supprimée (m^2)	Surface de ZH restaurée (m^2)	Montant associé TTC
1	2021	Restauration de l'Illet au pont Illet	Betton	800	/	26 600	**81 032,15 €**
2	2021	Restauration du ruisseau de Choinette et de son affluent à la zone de confluence	Chasné-sur-illet	300	-	-	**19 280 €**
3	2022	Suppression et réduction des plan d'eau de Darancel	St Médard sur Ille	414	7 500	7 500	**317 871,13 €**
4	2022	Ruisseau du Chêne Blanc	Gahard	540	-	6 700	**25 484,93 €**
5	2022	Ruisseau de Sévaille	Liffré	695	-	-	**32 019,36 €**
6	2022	La Moltais	Gévezé	760	-	-	**184 626,02 €** *(dont 6322,34 € sur 2021)*
7	2022	Restauration rivière Tixue	Gévezé	406	-	-	**63 277,20 €**
8	2022	Suppression et réduction de plans d'eau sur le ruisseau des Villandes	Saint Gondran	300	7 300	7 300	**72 326,76 €**
9	2022	Les Pinnières	Breteil	-	-	5 666	**12 587,40 €**
10	2022	Restauration Gué Saint Laurent	Le verger	1 177	3 009	16 000	**255 337,32 €**
11	2022	Les houx	Montauban-de-Bretagne	677	-	38 500	**113 208,96 €**
12	2022	Le Pont Esnault	Saint-Méen-le-Grand	280	4131	9900	**8 400 €**
13	2022	Restauration ZH Pont Dom Jean	Saint-Malon-sur-Mel	-	1130	-	**25 968,18 €**
14	2021/ 2022	Finalisation de diverses restaurations					**25 449,44 €**
			TOTAL	**6 349 mL**	**23 070 m^2**	**118 166 m^2**	**1 236 868,85 €**

2. Etudes

Etude de l'apport des données Lidar et de la piézométrie pour la mise en œuvre des travaux de restauration de la nappe en forêt de Rennes

Les cours d'eau situés sur le sous-bassin versant du Caleuvre en forêt de Rennes subissent des assecs de manière récurrente sur la période estivale, de juin à octobre. La présence d'un réseau dense de fossés de drainage dans cette partie de la forêt, créé il y a 50 ans pour les besoins de l'exploitation forestière est une des causes possibles de ces assecs, ce réseau évacuant trop rapidement les eaux de surface pendant la période de recharge hivernale. Les travaux hydrauliques de recalibrage des cours d'eau peuvent expliquer également l'assèchement précoce de ces cours d'eau. En effet, ces dégradations hydromorphologiques entraînent la déconnexion entre les cours d'eau et leur nappe d'accompagnement, et donc leur alimentation en période estivale.

Afin de favoriser une alimentation de la nappe locale par les apports d'eau de surface, un projet de comblement des fossés couplé à des travaux de restauration hydromorphologique des cours d'eau est envisagé sur le sous-bassin versant du Caleuvre. Ce projet nécessite au préalable de cartographier le réseau de fossés pour évaluer leur étendue et leur localisation. A cette fin, une campagne LIDAR aéroportée a été menée en février 2022, en période hivernale lorsque les arbres ont perdu leurs feuilles, afin de faciliter le repérage des fossés. Un stagiaire de Master 1 en HYDRO3 à l'université de Rennes 1, Tom Blin, a été recruté pour une durée de 4 mois en 2022 pour analyser ces données. Ce travail a été réalisé en collaboration avec l'Unité de Recherche du CNRS de Géosciences Rennes (OSUR). La technique du LIDAR a permis de localiser avec succès un linéaire de 103 ± 0,06 km de fossés en forêt, économisant ainsi un travail de prospection de terrain long et fastidieux en forêt, très consommateur en temps humain.

Parallèlement à la cartographie des fossés, un suivi de la nappe a été mise en place afin d'évaluer l'efficacité des travaux de comblement des fossés de drainage et de restauration des cours d'eau sur la recharge de la nappe. Ce suivi s'appuie sur un réseau de piézomètres équipés de sondes de mesure afin de suivre l'évolution du niveau de la nappe. Ces piézomètres ont été installés en octobre 2022. Au total, 9 piézomètres permettent ce suivi, l'un d'eux ayant été installé par le BRGM il y a une dizaine d'années (piézomètre 1 sur la carte ci-dessous).

L'étude Lidar et l'installation des piézomètres est financée par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et le Département d'Ille-et-Vilaine à hauteur de 80 %.

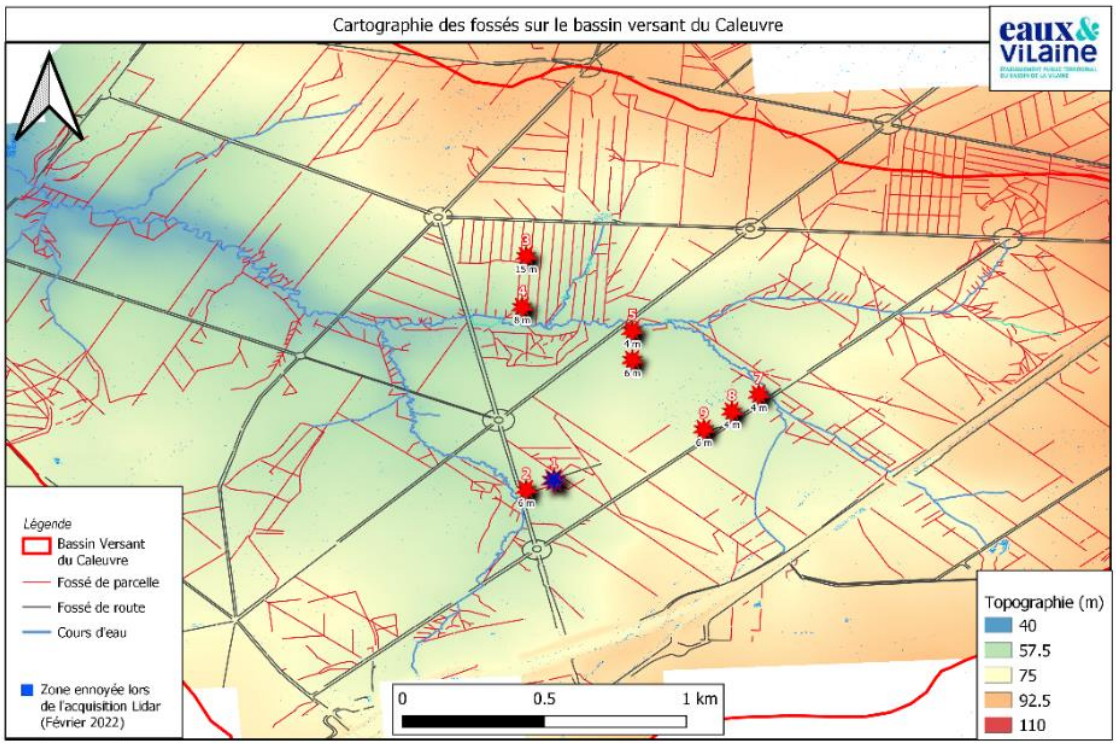


Figure 4 : Localisation des piézomètres et du réseau de fossés de drainage identifié via le LIDAR aéroporté sur le sous-bassin versant du Caleuvre

Les travaux de restauration des cours d'eau ont été mis en œuvre dès 2020 sur ce sous-bassin versant : remise dans le talweg (1 270 ml), recharge en dôme (950 ml) et diversification (315 ml). Ils vont se poursuivre en 2023. En revanche, les travaux de comblement de fossés drainants ne vont être réalisés qu'à partir de 2025-2026 afin d'acquérir suffisamment d'années de suivi de la nappe avant travaux et s'affranchir ainsi des variabilités climatiques interannuelles.

Cette étude a été menée en partenariat avec l'ONF, gestionnaire de la Forêt de Rennes. Cette étude a également été effectuée en collaboration étroite avec l'Unité de Recherche du CNRS de Géosciences Rennes (OSUR) sur la partie acquisition de données LIDAR et traitements des données. A cet effet, deux réunions ont été organisées avec l'OSUR en 2022 (2 février et 30 juin 2022) pour définir les objectifs de l'étude, caler la méthodologie d'acquisition et de traitement des données LIDAR.

Etude des assecs sur l'amont de l'Ille

Sur le bassin versant de l'amont de l'Ille, la présence d'assecs de plus en plus sévères a été constatée, l'eau ne coulant plus dans la plupart des cours d'eau dès juin quelles que soient les conditions climatiques de l'année. L'UGVO a démarré en novembre 2022 une étude sur ce secteur visant à comprendre l'origine de ces assecs et à déterminer les actions possibles pour réduire ces phénomènes. Le secteur ciblé s'étend principalement sur la commune de Dingé (60 % du secteur d'étude) mais aussi sur les communes de Feins, Marcillé-Raoul et Lanrigan.

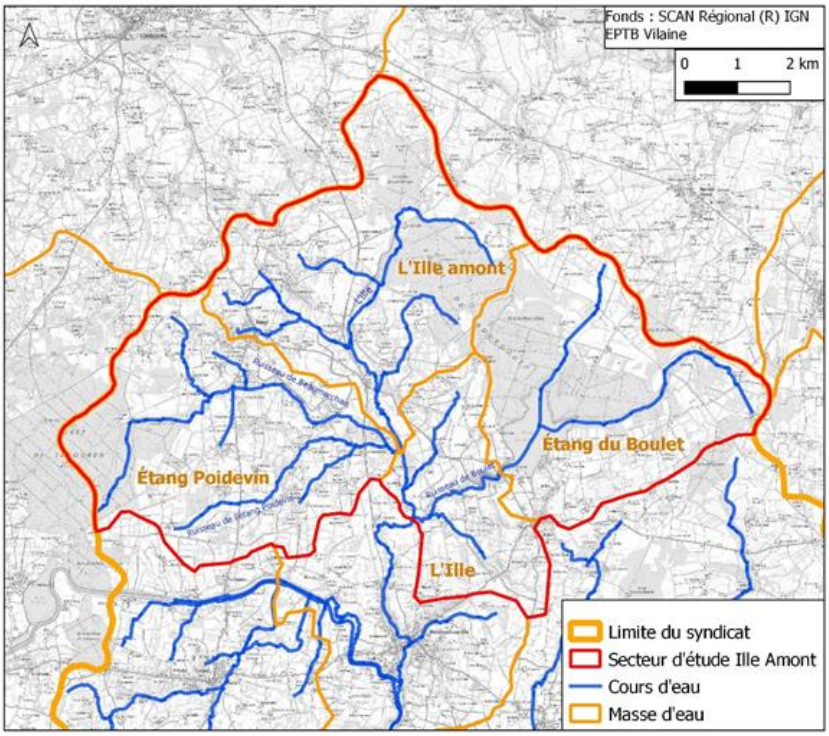


Figure 5 : Localisation du secteur d'étude sur les assecs à l'amont de l'Ille

Une première étape consiste à recueillir des données sur le fonctionnement du réseau hydrographique et d'identifier et quantifier les pressions pouvant être à l'origine de ces assecs. Ce diagnostic devrait permettre à termes de définir les actions pertinentes à mettre en œuvre pour améliorer l'alimentation des nappes phréatiques et le soutien d'étiage des cours d'eau sur les sous-bassins versants les plus sensibles aux assecs.

Des investigations de terrain vont être réalisées afin d'étudier les cours d'eau, les plans d'eau proches de ces cours d'eau et les zones d'alimentation en amont de ces cours d'eau. Ainsi, 58 km de cours d'eau et 18 km^2 de zones d'alimentation vont être diagnostiqués. Cette étape d'état des lieux-diagnostic sera suivie d'une priorisation des enjeux et d'une définition d'un plan d'actions. Ces actions seront définies en concertation avec les propriétaires et usagers concernés.

Cette étude est réalisée en régie par un animateur milieux aquatiques de l'UGVO. Les investigations de terrain auront lieu entre janvier et avril 2023 en période de pluie. Toutefois, afin de connaître la fréquence et l'étendue

des assecs que subissent les cours d'eau du territoire d'étude, un suivi des assecs a été mis en œuvre dès avril 2022 sur 24 points de suivis tous les 15 jours jusqu'en novembre 2022.

L'étude devrait se terminer en juillet 2023. Un comité de pilotage rassemblant les acteurs du territoire, les partenaires techniques et financiers a été constitué pour le suivi de cette étude. La première réunion de comité de pilotage de lancement de l'étude a eu lieu le 22 novembre 2022.

Etude milieux aquatiques et pollution diffuses sur le territoire de Vallons de Haute Bretagne Communauté

Une étude préalable à la mise en place d'un programme d'actions pour la gestion des milieux aquatiques et les pollutions diffuses a été lancée en septembre 2021 sur le territoire de Vallons de Haute Bretagne Communauté (VHBC) et confiée au bureau d'études Hardy Environnement. En effet, ce territoire orphelin de maîtrise d'ouvrage pour la gestion des milieux aquatiques (GEMA) jusqu'au transfert de compétence à Eaux & Vilaine au 1er janvier 2022, a un déficit de connaissances sur l'état hydromorphologique des cours d'eau ainsi que de l'impact des pollutions diffuses sur l'état écologique des masses d'eau.

L'année 2022 a été consacrée en grande partie à la phase d'état des lieux et de diagnostic des cours d'eau et des zones de transfert. Parmi les 11 masses d'eau présentes sur le territoire de VHBC, seules 4 d'entre elles, en totalité ou en partie, ont fait l'objet d'un diagnostic hydromorphologique des cours d'eau soit au total 142 km de cours d'eau :

- Masse d'eau de la Croix Macé (en totalité)
- Masse d'eau du Tréhélu (en totalité)
- Masse d'eau du Canut Nord aval (en partie)
- Masse d'eau de la Vionnais (en totalité)

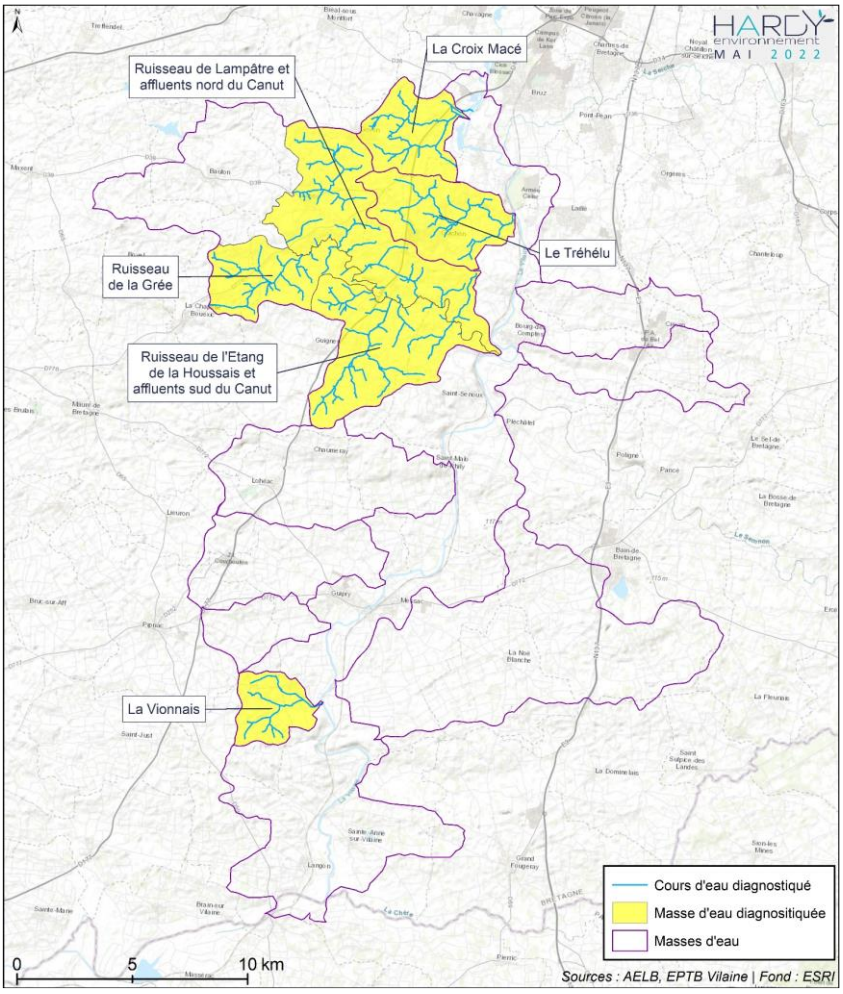


Figure 6 : Localisation des cours d'eau diagnostiqués sur le territoire de VHBC

Un diagnostic complémentaire du risque de transfert a été mené sur 30 km de cours d'eau situés sur les ruisseaux de la Grée, de l'étang de la Houssais et affluents Sud du Canut. Ce diagnostic vise à identifier les voies de transfert des éléments polluants vers les cours d'eau, l'occupation du sol et les usages favorisant ce transfert et d'identifier l'origine de ces pollutions potentiellement impactantes pour le cours d'eau.

La phase de prospection de terrain a eu lieu de janvier à mars 2022 ce qui a permis d'identifier les altérations morphologiques et les pressions qui s'exercent sur les cours d'eau. Ce diagnostic montre que seuls 10 % du linéaire (14 km) sont en bon état morphologique et 90 % (128 km) ont une morphologie altérée. Au regard des altérations et dysfonctionnements observés, les enjeux et objectifs identifiés sur le territoire sont les suivants :

- La reconquête de la qualité de l'eau par la réduction du risque d'érosion et de transfert d'éléments polluants, la mise en place d'actions d'accompagnement agricole et la restauration du maillage bocager ;
- La restauration du régime hydrologique (la plupart des cours d'eau étant en rupture d'écoulement en période estivale) par la restauration des zones humides et des cours d'eau associés ainsi que par la limitation des impacts des plans d'eau ;
- La préservation et la restauration des habitats aquatiques sur les cours d'eau à fort potentiel biologique (cours d'eau permanents et linéaires en bon état morphologique).

En fonction des enjeux et objectifs identifiés sur le territoire, des moyens financiers et humains et de la stratégie d'intervention définie dans le cadre du contrat territorial 2023-2025 du territoire de l'UGVO, un scénario d'intervention a été choisi parmi les trois proposés lors du comité de pilotage du 6 octobre 2022 Il a pour objectif l'atteinte du bon état hydromorphologique sur 80 % du linéaire de cours d'eau situés sur les masses d'eau de la Croix Macé, du Tréhélu, du sous-bassin versant du Lampâtre et les affluents nord du Canut. Cela correspond à 54 km de cours d'eau à restaurer, 104 ouvrages faisant obstacles à la continuité écologique à aménager ou supprimer, des aménagements sur 67 points de transferts des éléments polluants (fossés, drains, zones de ruissellement…). Ces travaux seront complétés par des actions de conseil agricole, des études complémentaires pour limiter l'impact des plans d'eau ou des ouvrages hydrauliques notamment sur le Canut, pour restaurer le fonctionnement des zones humides.

Cette étude sera finalisée au 1er semestre 2023 et les premiers travaux de restauration des milieux aquatiques pourront avoir lieu dès la publication de l'arrêté préfectoral de déclaration d'intérêt général (DIG) prévue en juillet-août 2023.

Au total, 2 réunions de comités techniques (2 juin et 12 septembre) et 2 réunions de comités de pilotage (28 juin et 6 octobre) ont été organisées en 2022 pour valider les phases état des lieux – diagnostic (phase 3) et définition des enjeux – objectifs (phase 4). En complément, une visite sur le terrain a été organisée le 4 février 2022 à destination des élus des communes de Vallons de Haute Bretagne Communauté pour présenter les critères de diagnostic des cours d'eau ainsi que le témoignage d'un élu et agriculteur d'un territoire voisin ayant bénéficié de travaux de restauration de cours d'eau. Au total une quinzaine de participants étaient présents.

Etude sur les plans d'eau sur cours du ruisseau du Pont Colin et du Pas de l'Âne

Une étude de faisabilité de travaux de restauration de la continuité écologique sur des plans d'eau sur cours et de restauration des milieux et du cours d'eau attenant pour les anciennes lagunes de Mouazé a été lancée en août 2021. Cette étude a été allotie en deux lots et confiée à deux prestataires distincts

- **Lot 1 - Etude de faisabilité de travaux de restauration de la continuité écologique sur 5 plans d'eau sur cours**

Quatre de ces plans d'eau sont situés sur le ruisseau du Pont Colin, affluent de l'Andouillé à Aubigné et Feins. Le dernier est localisé sur le ruisseau du Pas de l'Âne, affluent du ruisseau de la Villouyère, à Vignoc.

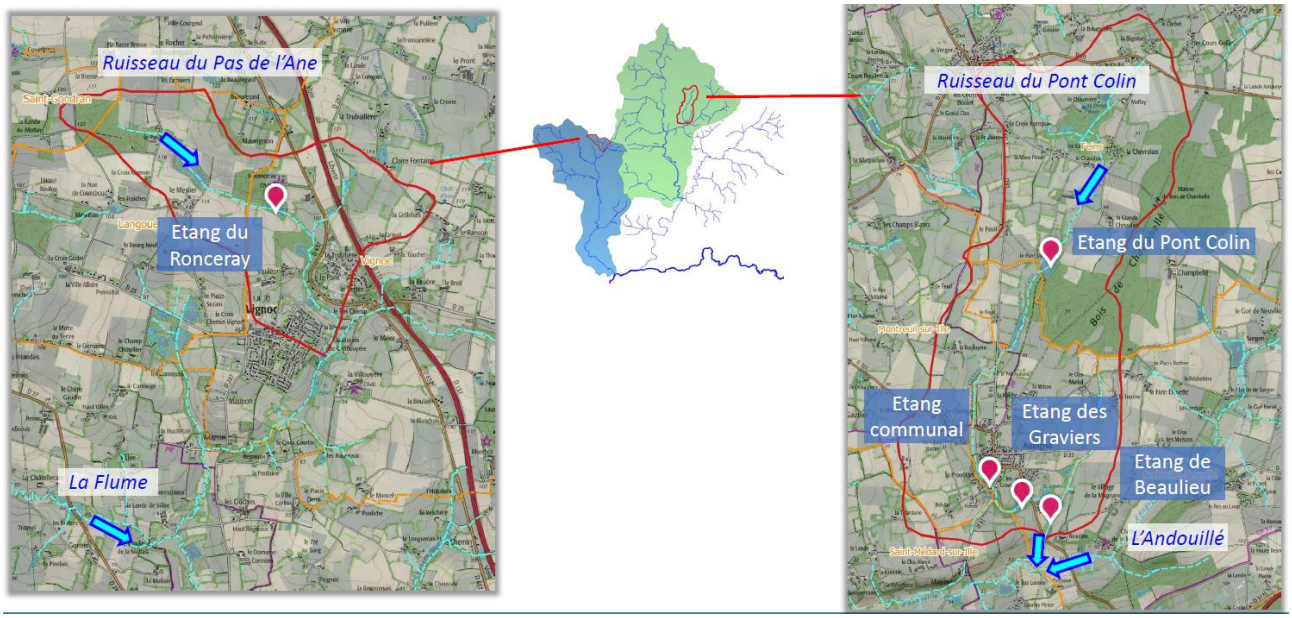


Figure 7 : Localisation des plans d'eau sur cours étudiés sur le ruisseau du Pont Colin à Aubigné et sur le ruisseau du Pas de l'Âne à Vignoc

L'objectif de cette étude est, pour chaque site, de caractériser le plan d'eau et le cours d'eau sur lequel il est implanté, d'identifier les impacts sur le fonctionnement hydromorphologique et biologique du cours d'eau dans le but de proposer des scénarios d'aménagement permettant de réduire, voire supprimer, ces impacts. L'objectif principal de l'étude est de rétablir la continuité écologique au niveau de ces étangs. Aussi, chaque scénario étudié devra permettre d'aboutir à cet objectif. Cette étude vise également à sensibiliser les propriétaires.

Cette étude a été confiée au bureau d'études SEGI. L'année 2022 a été consacrée à la réalisation de la phase d'état des lieux – diagnostic qui a abouti à proposer différentes solutions techniques possibles adaptées aux enjeux écologiques et aux contraintes identifiées, permettant de retenir le scenario optimum de restauration du fonctionnement du cours d'eau. A minima 2 voire 3 scénarii d'aménagement ont été proposés pour chaque plan d'eau. Les diagnostics ont été partagés auprès des propriétaires des plans d'eau concernés. Ces discussions vont se poursuivre début 2023 pour aboutir au choix ou non d'un scénario d'aménagement.

Au total, 2 réunions de comités techniques (29 avril et 9 décembre) et 1 réunion de comité de pilotage (28 juin) ont été organisées en 2022 afin de valider la phase d'état des lieux – diagnostics. En complément, des rencontres en bilatéral avec les propriétaires des étangs concernés par l'étude ont eu lieu en 2022 (9, 15 et 23 juin) ainsi qu'avec les riverains de l'étang communal d'Aubigné (28 janvier).

- **Lot 2 - Etude préalable à la réhabilitation des anciennes lagunes d'assainissement de la commune de Mouazé.**

La zone de projet de restauration est située à proximité de la rivière l'Illet, sur la commune de Mouazé. Elle concerne les anciennes lagunes d'assainissement des eaux usées de la commune et le tronçon de la rivière de l'Illet jouxtant les lagunes. Les eaux usées sont aujourd'hui traitées par une station d'épuration intercommunale à boues activées située sur la commune de Chasné-sur-Illet. Ces lagunes ne sont donc plus en fonctionnement depuis 2009. Elles ont été vidangées en 2010 et sont laissées depuis en libre évolution avec un entretien partiel des berges. La surface de la zone d'étude est d'environ 12 000 m^2 et concerne 200 m de cours d'eau. La zone est divisée actuellement en trois bassins.



Figure 8 : Localisation des anciennes lagunes d'assainissement de Mouazé

Afin de définir les travaux de réhabilitation des anciennes lagunes de Mouazé et de la rivière attenante à engager, une étude préalable du site a été lancée qui intègre un état des lieux avec levés topographiques du site, l'établissement d'un diagnostic, la définition des objectifs de restauration, l'élaboration de 2 à 3 scénarii d'aménagement du site et la validation d'un scénario.

Cette étude a été confiée au bureau d'étude Ouest Aménagement. La phase d'état des lieux-diagnostic a été menée en 2022 en intégrant un diagnostic paysager car la commune souhaite faire du site un lieu de promenade et de sensibilisation sur les milieux aquatiques pour les habitants. La commune ayant été associée étroitement à cette étude, cette phase d'état des lieux – diagnostic a abouti à l'élaboration d'un seul scénario d'aménagement qui consiste à reméandrer l'Illet et à réhabiliter les anciens bassins en milieux humides diversifiés (prairies, mares). Des aménagements complémentaires permettant l'accueil du public seront pris en charge par la commune (cheminement, tables de pique-nique, …). Ce scénario d'aménagement a été validé en comité de pilotage le 7 décembre 2022.



Figure 9 : Esquisse du projet de réhabilitation des anciennes lagunes d'assainissement de Mouazé

3. Suivis des indicateurs biologiques

Quatre types d'indicateurs biologiques sont suivis sur le territoire. Ces indicateurs sont utilisés pour évaluer l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau demandé par la Directive Cadre européenne sur l'Eau. L'évaluation de ces indicateurs consiste à analyser la diversité et l'abondance de 4 types d'organismes biologiques vivant dans les cours d'eau et leur écart par rapport à un état de référence en l'absence de pressions anthropiques :

- l'indice poissons (IPR) basé sur l'analyse des communautés piscicoles présentes dans les cours d'eau ;
- l'indice macrophytes (IBMR) basé sur l'analyse des végétaux aquatiques présents dans les cours d'eau ;
- l'indice diatomées (IBD), basé sur l'analyse des algues unicellulaires présentes dans les cours d'eau ;
- l'indice invertébrés (IBGN) et invertébrés multimétriques (I2M2), ce dernier intègre notamment l'analyse des pressions (comme l'urbanisation, l'anthropisation du bassin versant, la présence de pesticides ou de matières organiques, …) qui s'exercent sur le milieu en fonction des communautés d'invertébrés présentes dans les cours d'eau.

Outre l'évaluation de l'atteinte du bon état écologique, l'analyse de l'évolution de ces indicateurs par comparaison de leur note et des communautés biologiques présentes avant / après travaux de restauration des milieux aquatiques peut également être pertinente pour évaluer l'atteinte des objectifs de restauration.

Des suivis d'indicateurs biologiques ont été mis en place en 2022 sur le territoire de l'UGVO sur neuf stations visant des objectifs différents en fonction des stations suivies :

- Suivi de l'efficacité des travaux de restauration hydromorphologique des cours d'eau :
 - Suivi des travaux de restauration de la continuité au niveau du Moulin Neuf à Saint Germain-sur-Ille : suivi I2M2/IBGN en amont et en aval de l'ouvrage supprimé et IPR en amont seulement de l'ouvrage supprimé ;
 - Suivi des travaux de restauration de la continuité écologique au niveau du moulin du Pont de Pacé : suivi I2M2/IBGN, IBMR et IPR.
- Suivi de connaissance : suivi IBD, I2M2/IBGN, IBMR et IPR sur les 4 stations situées sur le territoire de VHBC (Tournerais à Goven, Tréhélu à Guichen, l'Eval à Saint Malo de Phily, Tréfineu à Guipry-Messac).
- Suivi patrimonial :
 - Suivi IBD, I2M2/IBGN, IBMR et IPR sur l'Andouillé à Saint Médard-sur-Ille ;
 - Suivi IBD, I2M2/IBGN et IBMR sur la Flume à Langouët ;
 - Suivi IPR sur la Flume à Champagné.

Compte tenu des conditions de sécheresse de 2022, certains indicateurs biologiques n'ont pu être évalués car certaines stations étaient en assecs ou en conditions d'étiage sévères. C'est le cas de tous les IPR prévus excepté sur la station du Moulin Neuf à Saint Germain-sur-Ille. De même, en raison d'assecs précoces, les suivis IBD, I2M2 et IBMR n'ont pu être réalisés sur les stations Andouillé à Saint Médard-sur-Ille et Tréfineu à Guipry-Messac. Ces suivis qui n'ont pu être réalisés en 2022 sont reportés en 2023.

Le code couleur utilisé pour définir les classes de qualité des indicateurs biologiques est le suivant :

Classe de qualité	**Code couleur**
Très bon	
Bon	
Moyen	
Médiocre	
Mauvais	

Résultats de suivis avant/après restauration des milieux aquatiques

Moulin Neuf à Saint Germain-sur-Ille

Les travaux de restauration de la continuité écologique ont été réalisés en 2015 par suppression des ouvrages liés au moulin. Des suivis ont été mis en place avant travaux ainsi que 4 ans et 7 ans après travaux.

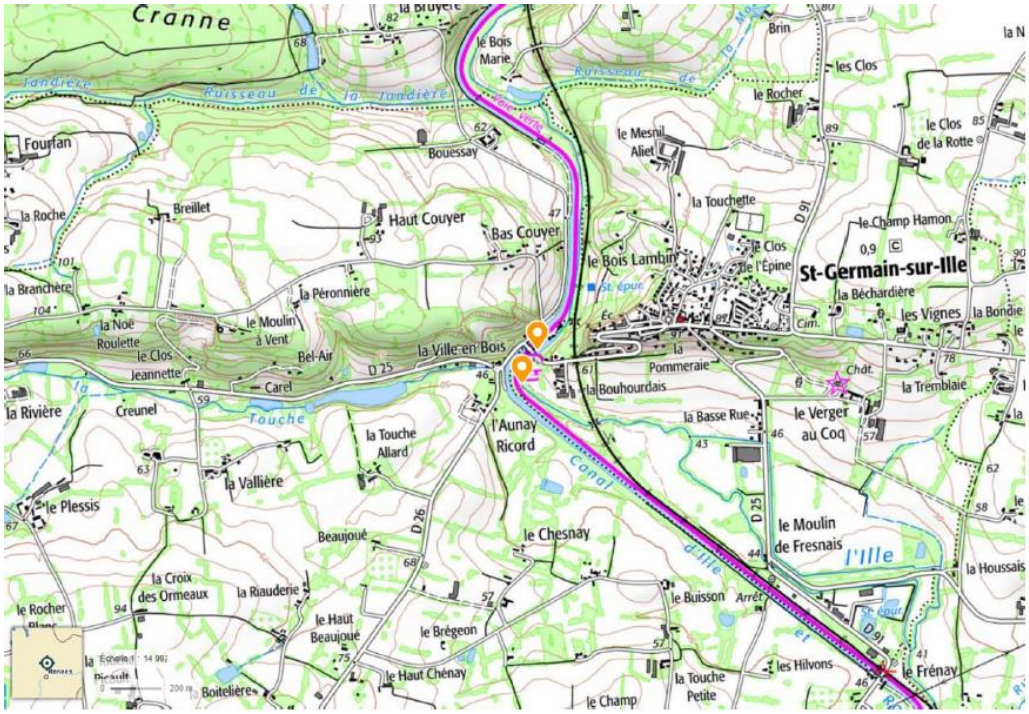


Figure 10 : Localisation des stations de suivi en amont et en aval de l'ouvrage au niveau du Moulin Neuf à Saint Germain-sur-Ille

L'Ille – Amont - 35274001	2015	2019	2022
Indice Invertébré Multi-Métrique (I2M2)		0,4105	0,5378
IBG_MGCE	12		
Indice IBG-DCE		15	15
Etat écologique retenu	Moyen	Moyen	Bon

Tableau 1 : Evolution de l'I2M2 et de l'IBG-DCE avant et après travaux de restauration de la continuité écologique en amont de l'ouvrage sur l'Ille au niveau du Moulin neuf à Saint Germain-sur-Ille

L'Ille – Amont - 35274001	2015 (*)	2019	2022
IPR	41,93	22,11	20,3
Etat écologique	Mauvais	Moyen	Moyen

Tableau 2 : Evolution de l'IPR avant et après travaux de restauration de la continuité en amont de l'ouvrage sur l'Ille au niveau du Moulin neuf à Saint Germain-sur-Ille

Les résultats des suivis biologiques réalisés à l'amont de l'ouvrage du Moulin neuf montrent une amélioration notable de l'I2M2 et de l'IPR 4 ans après travaux qui se confirme en 2022. Pour les peuplements piscicoles, la

truite et ses espèces d'accompagnement telles que le Chabot et le Goujon font leur apparition après travaux alors qu'elles étaient totalement absentes avant travaux.

L'Ille – Aval - 35274001	2015	2019	2022
Indice Invertébré Multi-Métrique (I2M2)	0.3258	0.2305	0.4107
IBG_DCE	16	13	16
Etat écologique retenu	Moyen	Moyen	Moyen

Tableau 3 : Evolution de l'I2M2 et de l'IBG-DCE avant et après travaux de restauration de la continuité écologique en aval de l'ouvrage sur l'Ille au niveau du Moulin neuf à Saint Germain-sur-Ille

Sur la station à l'aval de l'ouvrage, les résultats sur l'I2M2 s'améliorent (mais dans une moindre mesure) 7 ans après travaux par rapport à l'I2M2 avant travaux.

Moulin du Pont de Pacé

Les travaux de suppression du clapet hydraulique ont eu lieu en 2012. Un suivi biologique a été réalisé avant travaux en 2012 et 2 ans, 4 ans et 8 ans après travaux.

Flume à Pont de Pacé	2012	2014	2018	2022
I2M2			0.2465	0.313
IBG_DCE	10	13	15	15
IBMR	9.87	8.56	9.09	8.4

Tableau 4 : Evolution de l'IBG-DCE et de l'IBMR avant et après travaux de restauration de la continuité en amont de l'ouvrage sur l'Ille au niveau du Moulin du Pont de Pacé

Les résultats montrent que l'IBGN s'est amélioré après travaux dès les deux premières années. En revanche, aucune amélioration notable n'est apparue pour l'IBMR.

Résultats des suivis de connaissance sur le territoire de VHBC

Seules trois stations de suivi ont fait l'objet de suivis biologiques puisque la station Tréfineu à Guipry-Messac était en assec. Les résultats sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

Code station	Nom Station	I2M2	IBG-DCE	IBMR	IBD
04211310	Tréhélu à Guichen	0.4257	16	8.17	11.1
04374002	Tournerais à Goven	0.1062	12	11.14	11.7
04377002	Eval à Saint Malo de Phily	0.3422	12	8.93	11.3

Tableau 5 : Résultats des suivis biologiques sur le territoire de VHBC

Les indicateurs biologiques sont classés pour la plupart de moyenne à mauvaise qualité. Seul l'IBG-DCE de la station Tréhélu à Guichen est classé en bonne qualité.

Résultats des suivis patrimoniaux sur les bassins de la Flume, de l'Ille et de l'Illet

Seul le suivi sur la Flume à Langouët a été réalisé, la station Andouillé à Saint Médard-sur-Ille étant en assec de juin à octobre 2022. Les résultats mettent en évidence une amélioration de l'indice IBGN et de l'IBD sur cette station depuis 2008.

Flume à Langouët	2008	2012	2014	2018	2022
I2M2				0.4194	0.1952
IBG-DCE	8	15	15	14	10
IBD		10.3	13	12.8	15.1
IBMR		8.57	15	8.2	

Tableau 6 : Evolution des indicateurs biologiques sur la station de la Flume à Langouët

De manière générale, les indicateurs biologiques ont une tendance à l'amélioration sur la Flume comme en témoigne les suivis du Réseau de Contrôle de Surveillance (RCS) sur la Flume à la station RD231 à Pacé.

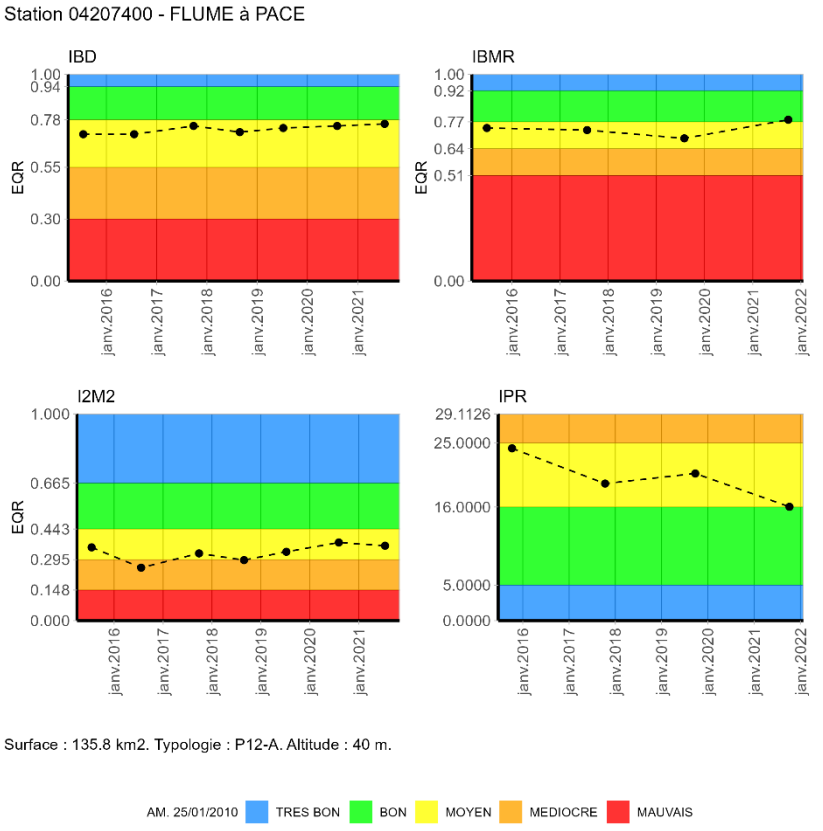


Figure 11 : Evolution des indicateurs biologiques sur la Flume à Pacé de 2016 à 2021

4. Dossier réglementaire

Le territoire de l'UGVO compte 31 masses d'eau cours d'eau et 6 masses d'eau plan d'eau. Seules 5 % de ces masses d'eau sont en bon état écologique. Le non-respect des objectifs fixés par la Directive Cadre européenne sur l'Eau est principalement lié à la qualité hydromorphologique des cours d'eau. En effet, le linéaire total de cours d'eau est de 2 526 km. Au regard du diagnostic réalisé sur la moitié d'entre eux, plus de 80 % de ces cours d'eau ont un état hydromorphologique dégradé.

Pour atteindre les objectifs de bon état écologique, Eaux & Vilaine a intégré dans le contrat territorial 2023-2025 de l'UGVO des travaux de restauration ambitieux des milieux aquatiques. L'objectif de ces travaux est d'obtenir des résultats significatifs sur la qualité physico-chimique et biologique de l'eau et/ou sur la quantité d'eau disponible dans les hydrosystèmes. Ils se concentrent de plus prioritairement sur les cours d'eau de têtes de bassins versants (petit chevelu) qui jouent un rôle important en tant que zones de frayère pour les peuplements piscicoles, mais également vis-à-vis de la qualité de l'eau (zones d'épuration) et de la gestion des débits (zones de stockage en période de crues et de restitution en période d'étiage).

Afin de pouvoir réaliser ces travaux et d'allouer des fonds publics sur des propriétés privées, plusieurs arrêtés préfectoraux de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) et dossier d'autorisation loi sur l'eau sont en cours de validité sur les bassins versants historiques de l'Ille et l'Illet, de la Flume et du Meu. Toutefois, ceux-ci ne couvrent que partiellement les cours d'eau de ces bassins versants historiques ou alors ils arrivent à échéance tels que l'arrêté préfectoral concernant l'Ille et l'Illet dont le terme est fixé à juin 2023.

Par ailleurs, plusieurs études diagnostics de cours d'eau ont été menées ces deux dernières années sur plusieurs territoires qui ne sont pas couverts par un arrêté préfectoral DIG et d'autorisation loi sur l'eau et qui doivent aboutir à la définition d'actions de restauration des milieux aquatiques sur :

- Les bassins versants en amont des retenues de Chèze-Canut ;
- Les affluents rive droite de la Vilaine sur le territoire de VHBC.

Afin d'éviter le dépôt de plusieurs dossiers DIG et dossier loi sur l'eau sur plusieurs années, l'EPTB Eaux & Vilaine a souhaité déposer un dossier unique qui couvre la totalité de son périmètre d'intervention, excepté les masses d'eau du Pont Lagot et du Lindon qui font l'objet d'un dossier DIG/DLE à part, déposé en décembre 2021 par Rennes Métropole.

Par conséquent, Eaux & Vilaine a déposé en DDTM un dossier de déclaration au titre de l'article L.214-3 du Code de l'Environnement et de déclaration d'Intérêt général (DIG) le 22 décembre 2022. La DIG fera l'objet d'une enquête publique de 1 mois au cours du 1er semestre 2023. L'arrêté interpréfectoral devrait être publié en juillet-août 2023.

5. Entretien des frayères

Quatre frayères ont été entretenues par l'UGVO en 2022 :

Frayères à brochet	Date d'entretien	Surface	Entreprise	Montant facturé à Eaux & Vilaine	Détail de l'entretien
Saint Médard sur Ille	Août	7 641 m²	Agrioservices	1 375,38 €	Entretien sous clôture, fauche avec exportation, débroussaillage manuel en amont et en aval de l'ouvrage
Montreuil sur Ille (La Perche)	Août	4 800 m²	Agrioservices	864 €	Fauche avec exportation, débroussaillage manuel en amont et en aval de l'ouvrage
Dingé (Marais de Vaux)	Octobre	11 513 m² (7 000 m² à entretenir)	Chantier d'insertion Bretagne romantique	2 000 €	Fauche et mise en andain
Betton (ENS)	Septembre	6 930 m²	ENS du Département 35	Fait par le CD35	Fauche et mise en andain, débroussaillage manuel en amont et en aval de l'ouvrage
Le Rheu	Août	9 850 m²	Agrioservices	1 530 €	Fauche avec exportation, débroussaillage manuel en amont et en aval de l'ouvrage sur 8 500 m² (les abords en partie haute ne sont pas entretenus)

L'entretien des frayères a coûté 5 769,38 € à Eaux & Vilaine en 2022, en sachant que le contexte n'a pas permis d'anticiper l'arrachage des ligneux qui doit être prévu à pas de temps régulier pour assurer la pérennité de la fonctionnalité des frayères.

B. Actions auprès des agriculteurs

Durant l'année 2022, les actions agricoles ont été :

- Coordonnées par l'Unité de Gestion Vilaine Ouest ;
- Portées par les Maitrises d'Ouvrages Agricole Associées (MOAA) des contrat territoriaux 2020-2022 Meu-Chèze-Canut et Ille-Illet-Flume.

MOAA du Contrat Territorial Meu-Chèze-Canut	MOAA du Contrat Territorial Ille-Illet-Flume
Adage Agrobio 35 CEBR CETA 35 CRAB FD CUMA	Adage 35 Agrobio 35 CEBR CER France Brocéliande CETA 35 CIVAM IT Eilyps Eureden Le Gouessant TerQualitechs Communauté de Communes Val d'Ille Aubigné Liffré Cormier Communauté Rennes Métropole

1. Sous maîtrise d'ouvrage d'Eaux & Vilaine

Coordination des Maîtrises d'Ouvrages Agricoles Associées (MOAA)

Eaux & Vilaine en tant que porteur des Contrats Territoriaux de Bassin Versant 2020-2022 Meu-Chèze-Canut (MCC) et Ille-Illet-Flume (IIF) assure la coordination des Maîtrises d'Ouvrages Agricoles Associées de ces 2 contrats.

En 2022, plusieurs échanges sous forme de réunions ont eu lieu avec les MOAA, principalement en lien avec l'évaluation de ces 2 contrats territoriaux et l'élaboration du nouveau Contrat Territorial 2023-2025. En effet, un temps important de la coordination agricole de l'année 2022 a été consacré à l'élaboration du Contrat Territorial 2023-2025 de l'UGVO, dans un premier temps pour recenser les structures souhaitant s'engager dans le contrat territorial en tant que MOAA puis dans un second temps pour étudier et valider les différentes fiches actions proposées par les MOAA afin qu'elles répondent au mieux aux enjeux du territoire. La validation du programme d'actions du nouveau Contrat Territorial 2023-2025 a entrainé de nombreux échanges avec les futures MOAA et les financeurs.

2 réunions spécifiques avec les structures agricoles du territoire et potentielles futures MOAA du nouveau Contrat Territorial de l'UGVO ont ainsi été organisées en 2022. Le tableau ci-dessous récapitule le détail de ces 2 réunions :

Typologie de réunion	Date	Ordre du jour
Réunion politique agricole avec agents et élus des structures agricoles	14/06/2022	- Présentation des enjeux du territoire et des stratégies des contrats en cours - Pré-validation des orientations stratégiques agricoles
Réunion technique avec les agents des futures MOAA du nouveau Contrat Territorial	14/10/2022	- Présenter les différentes actions proposées par les MOAA : typologie, quantitatif - Présenter les éléments arbitrés et l'organisation à venir des actions à mettre en œuvre - Présenter un premier estimatif financier des actions agricoles du contrat territorial UGVO - Discuter sur ces éléments

Communication agricole et sensibilisation à l'environnement

Lettres agricoles :

Durant l'année 2022, 2 lettres agricoles ont été publiées. L'intégration à Eaux & Vilaine a été l'occasion de revoir la charte graphique de la lettre agricole aux couleurs d'Eaux & Vilaine :

- La première lettre avait pour objet de présenter la nouvelle organisation au sein d'Eaux & Vilaine, l'accompagnement technique et financier pour le désherbage mécanique, les MAEC contractualisables en 2022, le Label Haie suite à une animation terrain de la CEBR et les PSE sur le territoire du Vau Rezé. La quatrième de couverture concernait les contacts Breizh Bocage, les différents appels à projets en cours et les actions collectives à venir.





- La seconde lettre a permis de rappeler l'obligation de réaliser un conseil stratégique phyto et a été l'occasion de présenter l'outils « Carto'Mat et les résultats d'un essai de la CRAB sur les intercultures estivales en lien avec le changement climatique. La quatrième de couverture présentait la formation « Comprendre son sol pour adapter ces pratiques » d'Agrobio 35 et les appels à projets en cours de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Conseil Départemental d'Ille & Vilaine.

Plaquette actions agricoles :

Une plaquette agricole a été élaborée afin de communiquer sur les actions agricoles auprès des agriculteurs mais aussi du grand public. Elle a été créée dans un premier temps pour un comice agricole mais elle est depuis régulièrement utilisée lors d'évènements et actions collectives.



Comice agricole :

Le 3 septembre 2022, l'Unité de Gestion Vilaine Ouest Eaux & Vilaine a participé au comice agricole de la Chapelle Thouarault. Des binômes techniciens-élus se sont relayés au stand pour répondre aux questions des visiteurs.



Figure 12 : Stand Eaux & Vilaine au comice agricole du canton de Montfort sur Meu à la Chapelle Thouarault

En parallèle de cette démarche les enfants de l'école de la commune et les agriculteurs ont réalisés une plantation de haie sur le site du comice.

Les MAEC

Diagnostics 2022 :
En 2022, les agriculteurs avaient la possibilité de contractualiser une nouvelle MAEC ou de poursuivre leurs engagements pour 1 année supplémentaire.

Il y avait entre les 2 PAEC du territoire des différences de fonctionnement :

- Sur le bassin versant de l'Ille de l'Illet et de la Flume : les mesures « zones humides » étaient accompagnées par le Syndicat de l'Ille, Illet, Flume ainsi que les mesures bocage (en dehors du territoire de la Communauté de Communes du Val d'Ille Aubigné).
- Sur le bassin versant du Meu, seules les mesures bocage étaient accompagnées par le Syndicat du Meu. Les autres mesures étaient accompagnées par les partenaires agricoles.

Ainsi, sur l'année 2022, l'animatrice agricole de l'UGVO a réalisé 23 diagnostics et/ou plans de gestion auprès des agriculteurs du territoire afin de leur permettre de contractualiser des MAEC.

La carte ci-après localise la réalisation de ces diagnostics sur le territoire concerné par les 2 PAEC en 2022.

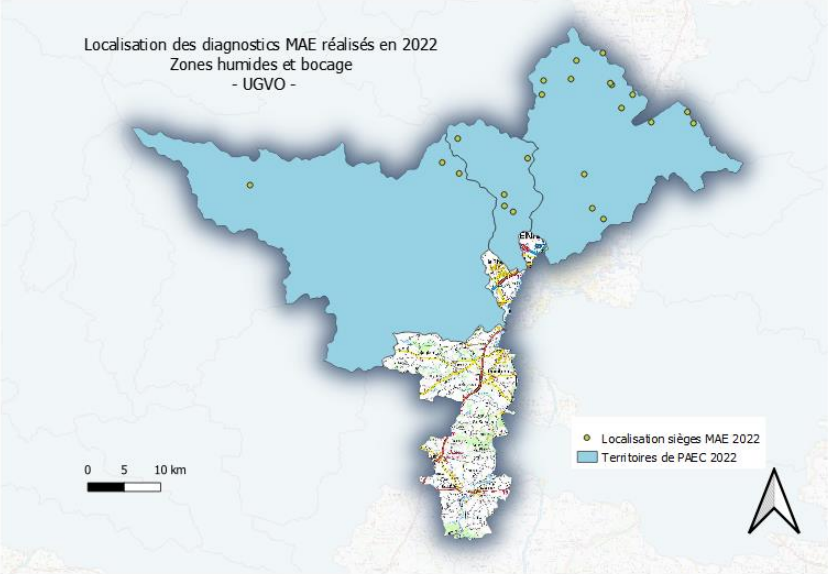


Figure 13 : Carte de localisation des diagnostics / plans de gestion MAEC réalisés en 2022 par l'UGVO

Les 23 diagnostics / plans de gestion réalisés ont abouti aux engagements suivants en 2022 :

MAEC	Total engagements
Entretien du bocage	5 793 km
Entretien des alignements et/ou arbres isolés	133 arbres
Gestion des zones humides et diminution de la pression de pâturage	63 ha
Gestion des zones humides et retard de fauche	90,36 ha
Création de prairies	13 ha

Elaboration du PAEC 2023-2027 :
L'élaboration du nouveau PAEC sur le territoire de l'UGVO s'est déroulé en plusieurs étapes :

- Réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour le 13 mai 2022 (réunion de lancement AMI PAEC le 7 avril) ;
- Envoi d'un courrier de sollicitation aux différentes structures d'accompagnement agricole pour un partenariat dans le cadre de ce nouveau PAEC en juin 2022 ;

- Conventionnement avec les structures agricoles intéressées de juin à septembre 2022 ;
- Concertation avec les structures d'accompagnement agricole et les EPCI (réunion le 16 septembre) ;
- Dépôt de la candidature d'Eaux & Vilaine en tant que porteur du futur PAEC pour le 22 septembre 2022 ;
- Présentation du PAEC en CRAEC le 17 octobre 2022.

Eaux & Vilaine a fait le choix d'harmoniser les PAEC des 3 Unités de Gestion (Ouest, Est et Aval). Aussi, les mesures ouvertes et les paramétrages locaux sont identiques sur les 3 territoires. De nombreux groupes de travail ont été organisés au sein d'Eaux & Vilaine tout au long de l'année 2022 pour répondre aux différentes échéances imposées par la DRAAF. Des temps de concertation ont également été organisés avec les autres porteurs de PAEC du Sage Vilaine afin d'apporter une cohérence aux projets.

2. Sous Maîtrises d'Ouvrage Agricoles Associées (MOAA)

Les actions individuelles - Diagnostics

Sur le territoire de l'UGVO, 42 diagnostics individuels ont été réalisés en 2022 par les MOAA.

Le tableau ci-après présente le détail des diagnostics individuels réalisés :

Typologie de diagnostic	MOAA	TOTAL
DPR2 (Diagnostic de parcelles à risque de transfert)	CRAB, CEBR	4
Diagnostic Changement de système	ADAGE, CRAB, CEBR	5
Visite d'info bio (installation et conversion)	Agrobio35	20
Diagnostic installation	CIVAM IT	2
Diagnostic Optimat	Agrobio35	1
Diagnostic Agro-environnemental	Agrobio35	2
Diagnostic Fertilité des sols	Eilyps	2
Diagnostic IDEA (Indicateur de Durabilité des Exploitations Agricoles)	CEBR	6
	TOTAL	**42**

Les actions individuelles - Suivis

Les suivis post diagnostics :
Suite à la réalisation d'un diagnostic, un agriculteur peut être accompagné pour la mise en œuvre du plan d'actions défini lors de ce diagnostic.

Le tableau ci-après liste les différents suivis réalisés en 2022 sur le territoire de l'UGVO :

Typologie de suivi	MOAA	TOTAL
Suivi MAEC biodiversité	CRAB	8
Suivi post conversion	Agrobio35	5
Accompagnement couverture du sol	CEBR	4
Accompagnement technique gestion de l'hydraulique	CEBR	4
Suivi installation	CIVAM	1
Autres suivis individuels (post-MAEC, changement de système, …)	ADAGE, Agrobio35, CEBR, CRAB	12
	TOTAL	**34**

Désherbage mécanique du maïs :

L'opération « désherbage mécanique du maïs » se déroule en plusieurs étapes au cours de l'année :

- Le recensement des évolutions de matériel des CUMA et ETA présents sur le territoire ;
- L'envoi de la lettre agricole 2022 à l'ensemble des agriculteurs pour présenter l'opération ;
- Le recensement des agriculteurs intéressés (prise de contact mail et téléphone) ;
- Le conventionnement avec les CUMA et les ETA du territoire pour l'année 2022 ;
- Le choix de la structure technique pour l'accompagnement (MOAA), le choix de l'itinéraire technique et des structures (CUMA / ETA) par les agriculteurs ;
- L'élaboration et l'envoi de cartes aux CUMA et ETA afin de localiser les parcelles concernées par l'opération ;
- Le suivi par les techniciens des MOAA ;
- L'envoi d'un récapitulatif des passages aux CUMA et ETA pour la facturation ;
- Le suivi des factures.

Le suivi technique de cette opération est assuré par les MOAA mais l'organisation et la coordination de cette opération ainsi que le financement du passage d'outil avec chauffeur sont assurés par Eaux & Vilaine.

Un temps important a été consacré au suivi de la facturation par mail et par téléphone. Malgré la rencontre avant la campagne avec les structures et la réponse à leur demande concernant une cartographie et un récapitulatif pour la facturation, les interlocuteurs sont changeants et les explications à refaire.

L'année 2022 a été une année favorable au désherbage mécanique du maïs.

Bilan secteur Meu-Chèze-Canut :

Au total, en 2022, sur le bassin versant du Meu, 26 agriculteurs ont été suivis en désherbage mécanique par les MOAA :

MOAA	Nombre d'agriculteurs suivis prévus au Contrat MCC	Nombre d'agriculteurs suivis
CRAB	20	17
AGROBIO 35	12	2
CETA 35	6	7
TOTAL	**38**	**26**

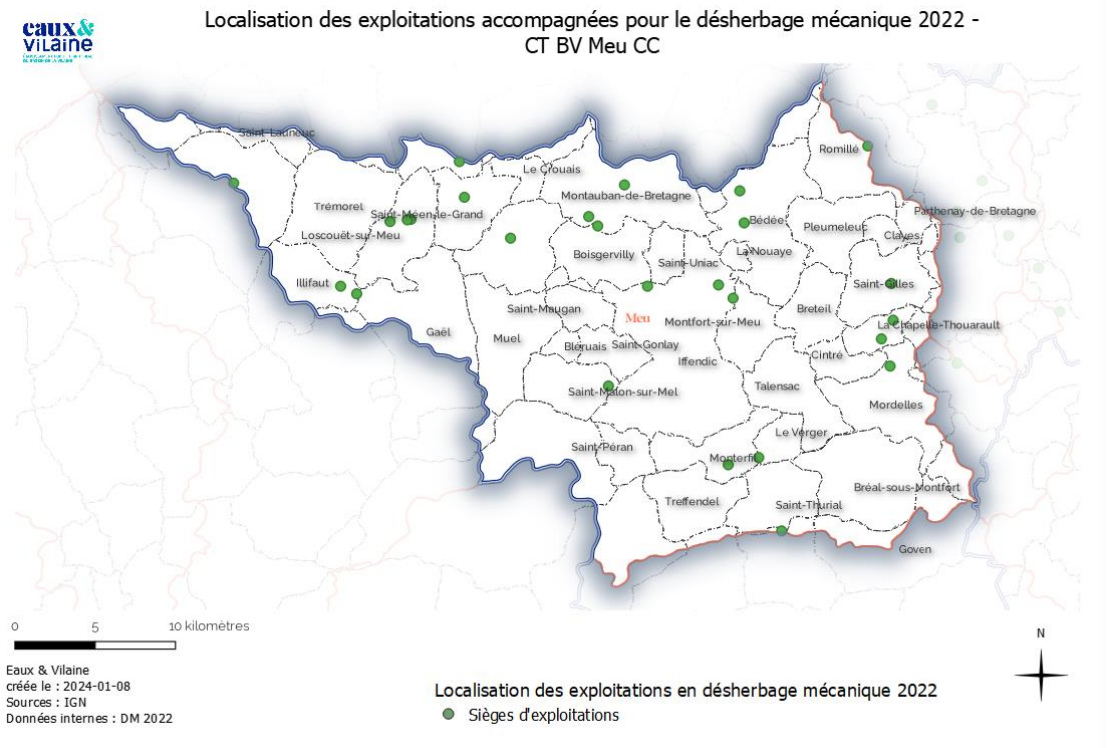


Figure 14 : Carte de localisation des suivis en désherbage mécanique réalisés en 2022 sur le territoire du Meu

D'autre part, sur le territoire de Chèze-Canut sur lequel cette action est proposée et financée par la Collectivité Eau du Bassin Rennais, 11 agriculteurs ont été accompagnés pour le désherbage mécanique du maïs.

Bilan secteur Ille-Illet-Flume :
Au total, en 2022, sur les bassins versants Ille-Illet-Flume, 17 agriculteurs ont été suivis en désherbage mécanique par les MOAA :

MOAA	Nombre d'agriculteurs suivis prévus au Contrat IIF	Nombre d'agriculteurs suivis
AGROBIO 35	5	4
TER QUALITECHS	10	5
LE GOUESSANT	16	8
TOTAL	**31**	**17**

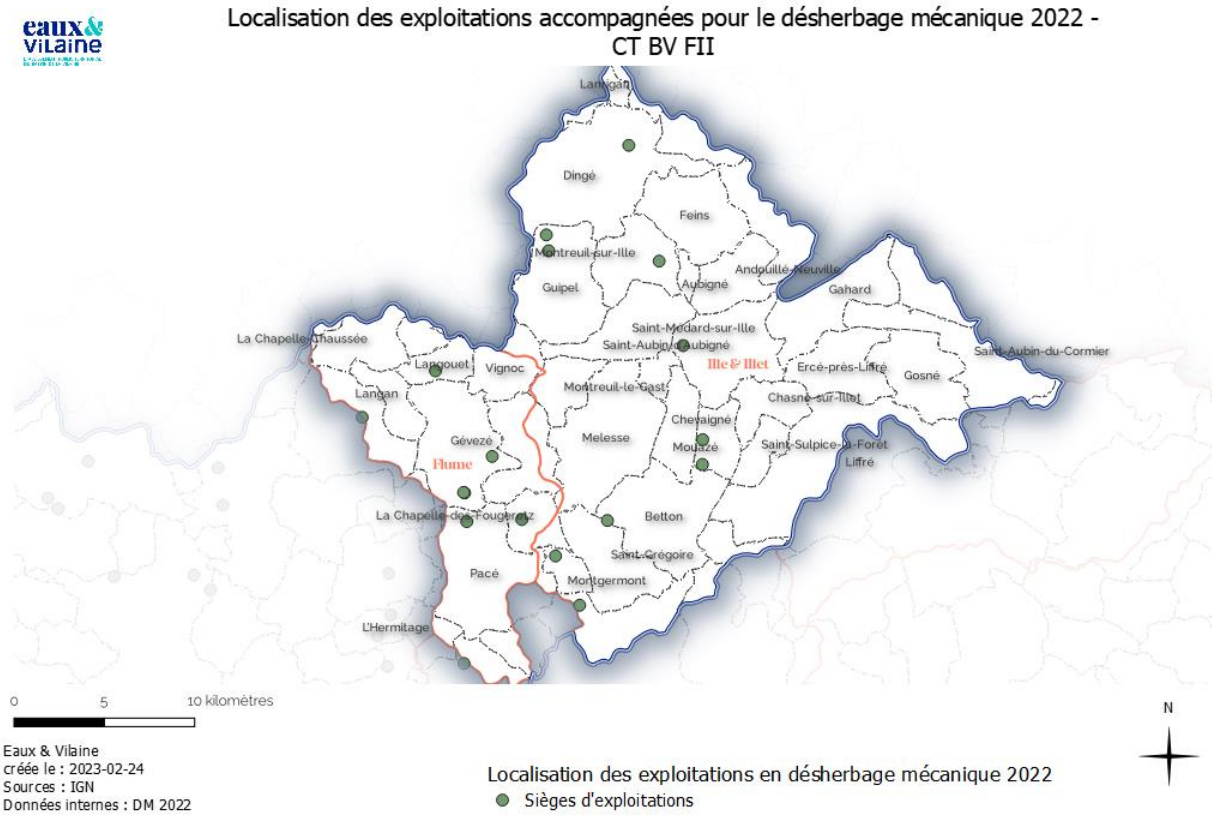


Figure 15 : Carte de localisation des suivis en désherbage mécanique réalisés en 2022 sur le territoire de l'Ille-Illet-Flume

Les actions collectives

Actions collectives de sensibilisation :

De nombreuses actions collectives ont été menées sur l'année 2022.

Les formats et les thématiques varient en fonction des saisons, mais répondent bien aux enjeux du territoire.

MOAA	Typologie d'action	Thème	Date
Agrobio35	Ferme Ouverte	Spéciale scolaires La terre est Notre Métier	06/10/2022
		Ancrage territoriale par une ferme en polyculture élevage	25/10/2022
		Transformation Pies Noires	27/10/2022
		Installation en petits ruminants	15/11/2022
	Rendez-vous technique	Rendez-vous agriculture biologique Bio Jours	23/03/2022
		Rendez-vous agriculture biologique Bio Jours	28/03/2022
		Rendez-vous agriculture biologique Bio Jours	30/03/2022
		Gestion des espèces envahissantes sans utilisation de produits de synthèse	21/06/2022
		Porte ouverte TransFarmEarth	12/07/2022
		Elus à la ferme	29/09/2022
		Agroforesterie	06/10/2022
	Formation	Formation sol et agronomie	25/11/2022
ADAGE	Ferme Ouverte	Vêlage 24 mois sans maïs concentré avec des vaches nourrices	01/07/2022
	Rendez-vous technique	Rendez-vous herbe	12/04/2022
		Rallye Herbe	09/06/2022
		Rendez-vous herbe	20/09/2022
CRAB	Rendez-vous technique	Rendez-vous technique de la bio : binage du maïs	06/06/2022
		Bout de champ : plantes bioindicatrice	10/11/2022
	Démonstration	Semis direct avec 2 semoirs semis direct et un semoir techniques culturales simplifiées.	04/10/2022
	Essai	Un essai de semis blé dans couvert permanent de trèfle blanc	2022
	Animation de réseau	Agriculture de conservation des sols	2022
	Formation	Gestion du pâturage hivernal	01/12/2022
FD CUMA	RDV Bout de champ	Désherbage mécanique sur maïs : houe rotative	10/05/2022
		Désherbage mécanique sur maïs : herse étrille	20/05/2022
		Désherbage mécanique sur maïs : bineuse guidée avec caméra	09/06/2022
	Démonstration	Désherbage mécanique sur maïs : bineuse guidée avec caméra	03/06/2022
CEBR	Démonstration	Formation Désherbage mécanique	2022
	Essai	Essai Sylphie	2022
CETA	Essai	Essai luzerne sans phyto	2022
		Essai micro parcelle stratégies fongi/faibles doses/biocontrôles sur céréales	2022
		Plateforme d'essai méteil/CIVE	2022
	Démonstration	Binage de céréales d'hiver	15/03/2022
CIVAM	Café Installation	Rechercher et trouver du foncier	05/04/2022
		L'accès au foncier : mettre toutes les chances de son coté	16/11/2022
		Installation reprise en agriculture durable	21/11/2022

Au total, 35 évènements collectifs organisés par les MOAA ont eu lieu en 2022 sur le territoire de l'UGVO.

Les thématiques abordées sont très variées :

- La gestion de l'herbe ;
- L'agriculture biologique ;
- Le matériel de désherbage mécanique ;
- Les intercultures estivales ;
- Les plantes bio-indicatrices ;
- Les alternatives aux fongicides ;
- Les semis sous couverts ;
- L'installation en agriculture durable ;
- L'autonomie protéique, …

Les échanges parcellaires :
En 2022, l'action « échange parcellaire » était une action sous maîtrise d'ouvrage de Rennes Métropole et de la Communauté de Communes du Val d'Ille Aubigné en prestation par la CRAB.

Bilan sur le secteur de Rennes Métropole :
Sur le secteur de Rennes Métropole, les différentes réunions de lancement ont eu lieu en 2020 et 2021. Aussi, l'année 2022 devait être consacrée à l'animation de groupes d'agriculteurs souhaitant réaliser des échanges. Peu d'échanges parcellaires ont été effectués. Afin de redynamiser l'action sur le secteur, une présentation de l'action par la CRAB a été effectuée en Assemblée Générale de CUMA à Langan le 10 mars 2022 et à Pacé le 15 novembre 2022. 6 groupes d'agriculteurs ont émergé suite à ces présentations.

Bilan sur le secteur de la Communauté de Communes Val d'Ille Aubigné :
Sur le secteur de la Communauté de Communes du Val d'Ille Aubigné, les groupes d'agriculteurs sont plus avancés que sur le secteur de Rennes Métropole et plusieurs scénarios d'échanges leur ont été proposés par la CRAB. Il n'a pas semblé nécessaire de redynamiser les agriculteurs du secteur via d'autres réunions.

Bilan global de l'action :
L'action échange parcellaire portée par les EPCI a demandé beaucoup de temps de coordination de l'UGVO car ces structures ne sont pas habituées aux financements de l'AELB et du Conseil Régional de Bretagne. De plus, à la CRAB, ce ne sont pas les animateurs en charge des actions de bassins versants qui ont suivi l'action ce qui a compliqué l'organisation (réalisation des bilans, facturation des EPCI, …). Aussi, lors de l'élaboration du nouveau Contrat Territorial 2023-2025 sur l'UGVO, il a été décidé que cette action serait directement portée en Maîtrise d'Ouvrage Associée par la Chambre d'Agriculture et que les EPCI seraient associées via une ou 2 rencontres bilan dans l'année ou lors des réunions de lancement sur leur secteur.

Etude sur la masse d'eau du Comper

L'Etude dite « Territ'Eau Comper » a consisté à cartographier, sur le bassin versant du Meu, un sous bassin versant, celui du Comper, selon la méthode Diagnostic Parcelles à Risques (DPR2). Ce diagnostic classe les parcelles en fonction de leur sensibilité à l'érosion et donc au transfert de produits phytosanitaires. Il prend en compte, pour chacune des parcelles, le pourcentage de pente, la longueur de pente et la distance au réseau hydrographique fonctionnel.

Une fois le terrain réalisé, l'objectif de cette étude était de regrouper les agriculteurs en petit groupes d'un même secteur, de leur présenter les cartes d'état des lieux et de réfléchir aux actions à mettre en œuvre pour limiter l'érosion et les transferts de polluants vers le réseau hydrographique (bocage, remise en herbe, travaux milieux aquatiques, changement de pratiques agronomiques, échanges parcellaires, …).

Cette étude, débutée en 2020, a été réalisée sur 3 ans : 2022 était donc la dernière année. Elle a permis de finaliser le terrain sur la 3ème et dernière zone (terrain réalisé en partenariat entre la conseillère agronomie de la CRAB et l'animatrice agricole de l'UGVO) et d'amorcer une nouvelle phase de rencontre en groupe des agriculteurs pour leur présenter les résultats.

Bilan de la phase cartographique :
L'analyse de chaque parcelle en fonction du pourcentage de pente, de la longueur de pente et de la distance au réseau hydrographique fonctionnel permet grâce à un arbre de décision de classer les parcelles selon 10 classes de risques. Les classes identifiées sur le territoire du Comper sont présentées dans le tableau ci-dessous. Les classes contenant les parcelles drainées (classes 2 à 4) sont sous représentées car les drainages étaient difficilement localisables sur le terrain en l'absence des agriculteurs.

N° classe	Description classe	Surface (ha)	%
1	Zone humide	318.52	11
2	Parcelle Drainée, pente <3%	Drains non détectés	0
3	Parcelle Drainée, pente >3%, Protection aval efficace	Drains non détectés	0
4	Parcelle Drainée, pente >3%, Pas de protection aval efficace	4,55	<1
5	Pente <3%, Bas de versant, Protection aval efficace	53,66	2
6	Pente <3%, Bas de versant, Pas de protection aval efficace	85,22	3
7	Pente <3%, Plateau / haut de versant	561,83	19
8	Pente >3%, Connectée au Réseau Hydrographique Fonctionnel (RHF), Protection aval efficace	272,66	9
9	Pente >3%, Connectée au RHF, Pas de protection aval efficace	1403,09	48
10	Pente >3%, Non connectée au RHF	206,66	7
	Total	**2906,19 ha**	**100%**

Le territoire du Comper présente des pentes importantes comparativement au reste du bassin versant du Meu. Aussi les pentes supérieures à 3% représente plus de 50% des surfaces diagnostiquées.

Une seconde analyse toujours selon un arbre de décision permet d'évaluer si les éléments du paysage de chacune des parcelles ont la capacité de freiner les ruissellements, ils sont appelés « protections avales efficaces ». Ces aménagements peuvent être des talus, des bandes enherbées ou boisées de 5, 10, 20 ou 30m ou la nécessité de redécouper la parcelle. Le bocage étant relictuel sur la zone, peu de parcelles sont considérées comme ayant une protection avale efficace. Les bandes enherbées sont également considérées comme de largeur insuffisante dans de nombreux cas.

Bilan rencontres des agriculteurs zones 1 et 2 :
L'objectif de cette étude était de faire émerger des dynamiques de groupes ; cependant, à la suite de plusieurs tentatives, il est apparu des tensions importantes entre les agriculteurs du secteur. Ce sont donc surtout des rencontres individuelles qui ont été proposées. Lors de chaque rencontre en groupe ou individuelle étaient présent un binôme conseillère agronomie de la Chambre d'Agriculture et animatrice agricole ou bocage de l'UGVO. Le mélange entre les approches paysagère et agronomique du binôme a été apprécié par les agriculteurs.
Les agriculteurs, et les surfaces qu'ils exploitent sur la zone, ont été classés dans le tableau ci-dessous en fonction de leur réponse aux sollicitations et de leur intérêt pour les résultats présentés. L'ensemble des rencontres ont principalement eu lieu en 2022 car il était nécessaire de présenter aux agriculteurs concernés un diagnostic complet du parcellaire de leur exploitation sur le sous bassin versant afin de ne pas les solliciter plusieurs fois.

Typologie des agriculteurs concernés par l'étude	Nombre d'agriculteurs concernés	Surfaces concernées (ha)
Ne répond pas aux sollicitations	7	445,3
Non prioritaire -> 1 à 2 parcelles à risques	9	115.7
Rencontrés mais non intéressés	15	434,6
Non concernés -> pas de parcelles à risques	16	95
Système tout herbe -> rencontre uniquement bocage	2	55
Projet en cours (bocage ou pratiques)	6	142
Reste à rencontrer	34	1 434
Refus de rencontre	1	125
TOTAL	**90**	**2 792**
Surfaces en AB	Non concernés	113

C. Aménagement bocager

1. Sur le territoire de l'Ille, l'Illet et la Flume

La stratégie en faveur du bocage élaborée dans le cadre du Contrat Territorial de Bassin Versant Ille-Illet-Flume 2020 – 2022 sur les communes de Rennes Métropole, de Liffré-Cormier Communauté et de la communauté de communes Bretagne Romantique situées sur le territoire de l'Ille, l'Illet et de la Flume a défini des priorités d'actions au regard des enjeux de qualité de l'eau et d'érosion des sols.

Les objectifs visés sont :

- 70 % des haies devront être efficaces pour limiter les ruissellements et donc les transferts de polluants vers les cours d'eau : haies sur talus placées perpendiculairement à la pente ;
- Les efforts d'animation seront réalisés sur les masses d'eau prioritaires et notamment, les zones à risque élevé de transfert de ruissellement ;
- Les agriculteurs seront les bénéficiaires prioritaires du programme Breizh bocage ;
- Pour une meilleure appropriation des haies par les bénéficiaires, ceux-ci réaliseront eux-mêmes certains travaux (travail du sol et entretien en 1ère et 3ème années après plantation).

NB : Sur le territoire de la Communauté de Communes du Val d'Ille-Aubigné, c'est cette dernière qui est maître d'ouvrage du programme Breizh Bocage.

Travaux de restauration du bocage hiver 2021 - 2022

Durant l'hiver 2021-2022, les trois quarts des plantations prévues ont pu être réalisées, le quart restant ayant été réalisé durant l'hiver 2022-2023. Les projets de plantation reportés étaient conditionnés à la mise en œuvre de travaux de remise dans le talweg du ruisseau de la rivière Tixue à Gévezé et au déblaiement de la zone humide attenante dont les déblais devaient servir à l'édification des talus de ceinture. Ces travaux de restauration des milieux aquatiques ont été réalisés à l'été 2022.

Au total, sur l'ensemble du territoire de l'Ille, de l'Illet et de la Flume, 3 740 ml de haies bocagères ont été implantées dont 60 % sur talus ou billons. Près des ¾ des projets de plantations étaient situés en zone prioritaire. L'ensemble des plantations réalisées est détaillé ci-après.

EPCI	Commune	Haies à plat	Haies sur billon	Haies sur talus	Haies sur talus existant	Regarnissage	Total général en mL
Liffré Cormier Communauté	Gosné	44		97			**141**
	Chasné-sur-Illet	73		120			**193**
Bretagne Romantique	Dingé			97			**97**
Rennes Métropole	Gévezé	827	116	253	555	32	**1 783**
	La Chapelle-Chaussée			100			**100**
	La Chapelle-des-Fougeretz		543				**543**
	Montgermont	197					**197**
	Pacé	72	116	226			**414**
	Saint Grégoire	272					**272**
Total Général en mL		**1 485**	**775**	**893**	**555**	**32**	**3 740 mL**

Tableau 7 : Bilan des travaux réalisés à l'hiver 2021-2022 sur l'Ille, l'Illet et la Flume

Définition des projets bocagers pour l'hiver 2022 – 2023

Un objectif de 6 km de haies à créer avait été défini pour la campagne de plantations de l'hiver 2022 – 2023. Au final, les diagnostics bocagers n'ont permis d'obtenir que près de 5,1 km de projets de plantations, dont plus de 95% du linéaire projeté sur les zones prioritaires, 67,9% sur talus ou billons, 36% en intraparcellaire, répartis chez 5 bénéficiaires (cf. tableau ci-après).

Communes	Type haies	Linéaire (ml)
La Chapelle-Chaussée, Langan, Ercé-près-Liffré, Chasné-sur-Illet, Saint Grégoire	Haies à plat	1 481
	Haies sur talus ou billons	3 456
	Regarnissage	150
Total général en mL		**5 087 ml**

Tableau 8 : Projets de plantations prévus pour l'hiver 2022 – 2023 sur l'Ille, l'Illet et la Flume

Les travaux de création des talus et billons ont démarré à l'automne 2022.



Figure 16 : Exemple de talus réalisé à Gévezé en haie de ceinture en limite de la zone humide restaurée

2. Sur le territoire du Meu

La stratégie en faveur du bocage élaborée dans le cadre du Contrat Territorial de Bassin Versant du Meu 2020–2022 prévoit la sectorisation du territoire du bassin versant du Meu pour répondre à deux objectifs principaux :

- Objectif 1 : Le phosphore et la qualité de l'eau, 2 masses d'eau prioritaires : Garun et Vaunoise ;

- Objectif 2 : Couvrir l'ensemble du territoire par Breizh Bocage.

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Meu a validé différents secteurs prioritaires ciblés annuellement et a ouvert la possibilité à l'ensemble des acteurs volontaires de réaliser des travaux en dehors des secteurs ciblés chaque année. Les projets de plantation inclus dans chaque campagne de travaux sont classés par ordre de priorité :

- Les zones prévues comme prioritaires dans l'étude sur le Volet Milieux Aquatiques du Contrat Territorial multithématiques en cours,
- Des actions volontaires à forte portée environnementale et/ou qualité de l'eau (haies antiérosives…),
- Les initiatives locales pouvant impulser une dynamique de plantation,
- Les initiatives de plantations issues de la démarche d'échanges parcellaires,

- Les projets veillant à la reconnexion des corridors écologiques,
- La préservation des limites fixes comme les chemins de randonnées,
- Les territoires diagnostiqués dans le cadre de Breizh Bocage 1.

Travaux de restauration du bocage hiver 2021 - 2022

Durant l'hiver 2021-2022, les travaux de restauration du bocage ont été réalisés sur 19 communes.

Au total, sur l'ensemble du territoire du Meu, 14,6 km de haies bocagères ont été implantées dont 38 % sur talus ou billons. L'ensemble des plantations réalisées est détaillé ci-après.

EPCI	Communes	Création de haies à plat	Création de haies sur talus	Création de haies sur talus existant	Création de talus nus	Restauration haies à plat OU haies et talus OU haies sur talus existant	Total général En mL
Montfort Communauté	Bédée				138		138
	Bléruais	1062	144				1206
	La Nouaye	113	42		134	73	362
	Montfort sur Meu	99	395				494
	Iffendic	60	864				924
	Pleumeleuc	199					199
	Breteil	154		61		168	383
	TOTAL	**1687**	**1445**	**61**	**272**	**241**	**3706**
Brocéliande Communauté	Bréal sous Montfort	415	131			73	619
	Monterfil	2191	463				2654
	Saint Thurial		451				451
	TOTAL	**2606**	**1045**	**0**	**0**	**73**	**3724**
Rennes Métropole	Chavagne	1041	251				1292
	La Chapelle Thouarault	93					93
	Le Verger	370				55	425
	Mordelles	153	1144			25	1322
	Parthenay de Bretagne		267	70			337
	Romillé			119			119
	Saint Gilles	75	110			197	382
	TOTAL	**1732**	**1772**	**189**	**0**	**277**	**3970**
Loudéac Communauté Bretagne Centre	Trémorel	521	44		310	226	1101
	Illifaut	1373	475			268	2116
	TOTAL	**1894**	**519**	**0**	**310**	**494**	**3217**
TOTAL Général (ml)		**7919**	**4781**	**250**	**582**	**1085**	**14617**

Tableau 9 : Bilan des travaux réalisés à l'hiver 2021-2022 sur le Meu

Définition des projets bocagers pour l'hiver 2022 – 2023

Pour l'hiver 2022/2023, 16 communes vont bénéficier de plantations, pour un total de 11 024 mL de haies plantées dont 50% avec un talus (qu'il soit existant ou créé).

EPCI	Commune	Création haie à plat	Création de haie sur talus	Création de haie sur talus existant	Création de talus	Restauration haies à plat OU haies et talus OU haies sur talus existant	Total général en mL
Montfort Communauté	Bléruais	675	86			36	**797**
	Breteil		1 684				**1 684**
	Bédée	38		175			**213**
	Iffendic	195	290				**485**
	TOTAL	**908**	**2 060**	**175**		**36**	**3 179**
Brocéliande Communauté	Monterfil		164				**164**
	TOTAL		**164**				**164**
Rennes Métropole	Romillé	436		16	100	37	**589**
	La Chapelle Thouarault	524					**524**
	Chavagne	357					**357**
	Mordelles	611	1 543			66	**2 220**
	Le Verger	510					**510**
	TOTAL	**2 438**	**1 543**	**16**	**100**	**103**	**4 200**
CC Saint Méen Montauban	Boisgervilly		479				**479**
	Gaël	556					**556**
	Montauban de Bretagne	238	658				**896**
	Muel	807	120			112	**1 039**
	Saint Maugan		201				**201**
	Saint Uniac	262					**262**
	TOTAL	**1 863**	**1 458**			**112**	**3 433**
Total général en mL		**5 257**	**5 225**	**191**	**100**	**251**	**11 024 mL**

Tableau 10 : Projets de plantations prévus pour l'hiver 2022 – 2023 sur le Meu

3. Sur les autres territoires (Chèze-Canut, Val d'Ille Aubigné et Vallons de Haute Bretagne Communauté)

Le programme Breizh Bocage est animé sur l'ensemble du territoire de l'UGVO. En 2022, perduraient les différentes stratégies Breizh Bocage 2 : celle portée par le Syndicat Mixte des bassins versants de l'Ille-Illet-Flume, celle portée par le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Meu et celles portés par d'autres maîtres d'ouvrages historiques sur ce territoire, à savoir Vallons de Haute Bretagne Communauté (VHBC), la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné (CCVIA) et la Collectivité Eau du Bassin Rennais (CEBR).

Pour ces trois maîtres d'ouvrages historiques, 17,6 km de haies ont été plantés durant l'hiver 2021-2022 et 18,6 km de haies seront plantés au cours de l'hiver 2022-2023.

Travaux Breizh Bocage en mL Hiver 2021-2022	VHBC	CCVIA	CEBR	Total autres maîtrises d'ouvrage sur l'UGVO en mL
Haies à plat	5 958	1 703	1 945	**8 680**
Haies sur talus	3 592	2 925	295	**5 763**
Restauration	883	1 098	1 490	**3 213**
Total général en mL	**10 433**	**5 726**	**3 730**	**17 656 mL**

Tableau 11 : Bilan des travaux réalisés à l'hiver 2021-2022 par les autres maîtrises d'ouvrage sur le territoire de l'UGVO

Travaux Breizh Bocage en mL Hiver 2022-2023	VHBC	CCVIA	CEBR	Total autres maîtrises d'ouvrage sur l'UGVO en mL
Haies à plat	4 716	2 139	3 655	**11 106**
Haies sur talus	611	3 789	515	**3 486**
Restauration	584	1 435	1 860	**4 029**
Total général en mL	**5 911**	**7 363**	**6 030**	**18 621 mL**

Tableau 12 : Projets de plantations prévus pour l'hiver 2022 – 2023 par les autres maîtrises d'ouvrage sur le territoire de l'UGVO

D. Actions transversales

1. Communication

Articles de presse et supports de communication :

De nombreux articles dans la presse sur la problématique de l'eau en 2022 sont parus à l'initiative de l'UGVO (16 articles) ainsi que plusieurs supports de communication créés par Eaux & Vilaine (Flyer sur les missions d'Eaux & Vilaine, plaquettes agricole et Breizh Bocage, …).

- Articles de presse
 - Dans Ouest-France portant sur la réorganisation des compétences GEMA et associées (Guichen, Bédée, Pacé), les travaux milieux aquatiques (La Mézière, St Médard sur Ille, Le Verger, Gévezé), le programme Breizh bocage (Chavagne, Breteil, Montfort sur Meu) et l'étude sur VHBC :
 - Guichen : La gestion des milieux aquatiques se réorganise – 19/03/2022
 - Bédée : La protection du bassin de la Vilaine réorganisée – 25/03/2022
 - Pacé : L'Unité de Gestion Vilaine Ouest s'installe à Pacé – 02/05/2022
 - La Mézière : Restauration des mares sur l'espace naturel – 22/06/2022
 - St Médard-sur-Ille : Etangs de Darancel – Libérer l'eau pour créer des zones humides – 09/08/2022
 - Le Verger : La vallée du Gué St Laurent bientôt réaménagée – 06/09/2022
 - Gévezé : La Flume retrouve son lit naturel à la Moltais – 26/09/2022 et travaux en milieux aquatiques sur Verger Tixüe – 18/10/2022
 - Chavagne : La Chuplinais recrée 1400 mètres de haies – 12/04/2022
 - Breteil : Un programme bocager contre le changement climatique 05/12/2022
 - Montfort-sur-Meu : Des plantation pour renforcer les berges – 05/12/2022
 - Vallons de Haute Bretagne Communauté : Une étude sur 145 km de cours d'eau – 02/04/2022
 - Dossier dans revue communautaire :
 - Brocéliande communauté : Préserver et améliorer notre ressource en eau
 - Communauté de Commune Val d'Ille-Aubigné : La gestion des milieux aquatiques
 - Dossier dans bulletin municipal
 - Le Verger sur les travaux milieux aquatiques

- Supports de communication créé par Eaux & Vilaine
 - A destination des communes : Document explicatif sur la nouvelle organisation, Flyer sur les missions d'Eaux & Vilaine, plaquette Breizh Bocage, plaquette Eaux & Agriculture,
 - A destination des EPCI : Document d'interconnaissances (chiffres clés du territoire, état écologique des masses d'eau, …)
 - A destination des agriculteurs : 2 lettres agricoles sont parues en 2022
 - Lettre agricole de mai 2022 : présentation de l'UGVO, appel à candidatures pour la campagne de désherbage mécanique du maïs, les MAEC 2022, retour sur une journée pédagogique autour du Label Haie, captage du Vau-Reuzé : les Paiements pour Services Environnementaux, programme 2002 Breizh Bocage.
 - Lettre agricole de septembre 2022 : le Conseil Stratégique à l'utilisation des produits Phytosanitaires (CSP), localisation du matériel de désherbage mécanique grâce à Carto'Mat, changement climatique : le potentiel des intercultures estivales, zoom sur la formation « Comprendre son sol pour adapter ses pratiques ».

Panneaux pédagogiques

Des panneaux pédagogiques concernant les travaux milieux aquatiques ont été réalisés et posés au droit des travaux afin d'expliquer la nature et l'objectif de ces travaux. Ces travaux sont à l'initiative des animateurs milieux aquatiques, réalisés par un prestataire. De nombreux échanges entre ce dernier, la chargée de communication, l'animatrice territoriale et l'animateur milieux aquatiques en charge de ces travaux sont nécessaires pour l'élaboration de ces panneaux destinés à perdurer dans le temps.



Figure 17 : Panneau sur la réhabilitation des lagunes de La Mézière



Figure 18 : Panneau sur la restauration du Ruisseau du Pas de l'Âne à Vignoc



Figure 19 : Panneau de l'aménagement d'une frayère à brochets sur l'Ille à Betton

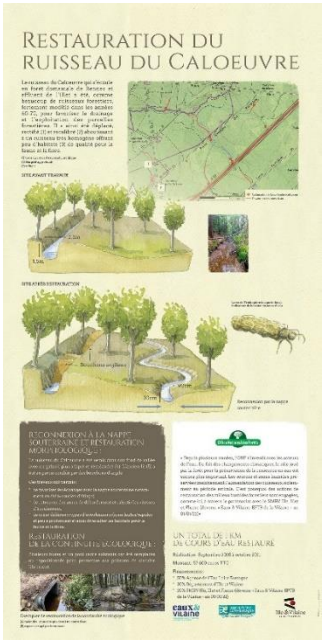


Figure 20 : Panneau de la restauration du ruisseau de Caloeuvre en forêt de Rennes à Liffré

2. Formation et sensibilisation à l'environnement

Pour cette année 2022, les agents de l'UGVO ont répondu aux diverses sollicitations émanant des établissements scolaires, des agents et des élus des collectivités ainsi que de la profession agricole. En effet, ce ne sont pas moins de 17 interventions en milieu scolaire qui ont été assurées en régie, 1 intervention auprès des agents communaux, 2 interventions à destination des agriculteurs, 4 participations à des évènements de sensibilisation à l'environnement, 3 interventions en conseil municipal et 3 interventions dans d'autres instances.

De plus, l'animatrice territoriale a proposé à l'ensemble des élus municipaux du territoire de l'UGVO, 11 modules d'information sur différentes thématiques afin de les sensibiliser aux compétences GEMA et associées (ruissellement, pollutions diffuses et bocage).

Enfin, étant donné l'attribution d'un budget à l'éducation à l'environnement dans le cadre des Contrats Territoriaux Meu-Chèze-Canut et Ille-Illet-Flume, l'association Eau et Rivières de Bretagne est également intervenue auprès de 5 écoles du territoire de l'UGVO dans 8 classes différentes pour sensibiliser les enfants à la préservation et reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Sensibilisation auprès des scolaires

11 interventions ont été réalisées en régie par différents agents de l'UGVO selon les thématiques abordées auprès d'étudiants en BTS, BPREA ou Master :

- BTS GPN - Lycée Agricole de St Aubin-du-Cormier– Présentation de travaux milieux aquatiques à Mouazé le 10/03/2022
- BTS GEMEAU - Lycée Agricole Le Rheu – Diagnostic de cours d'eau sur le Champalaune à Pacé le 29/03/2022
- BTS GEMEAU - Lycée Agricole Le Rheu – Identification des zones humides à Gévezé le 03/05/2022
- Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole - Lycée Agricole Le Rheu – Présentation de la structure, des fondamentaux sur le bocage, du programme de plantation Breizh Bocage et de la valorisation du bocage au sein du Lycée au Rheu le 05/10/2022
- Master 2 HYDRO3 - Université de Rennes - Présentation de travaux de restauration sur le ruisseau du Pas de l'Âne et dispositif de suivi implanté dans le cadre du projet Berceau à Vignoc le 19/10/2022
- BTS GPN - Lycée Agricole de St Aubin-du-Cormier – Accompagnement à la plantation de bocage sur le site du Lycée le 21/12/2022
- BTS GEMEAU - Lycée Agricole Le Rheu – Projet tutoré sur le ruisseau Le Sermon à Mordelles :
 - 21/10/2022 (1 demi-journée) - Lycée Théodore Monod : présentation du projet tutoré avec l'ensemble des intervenants, choix et discussion avec groupe retenu
 - 27/10/2022 (1 demi-journée) – Bureau et terrain : préparation projet tutoré ruisseau du Sermon à Mordelles
 - 25/11/2022 (1 demi-journée) – Lycée Théodore Monod : point d'avancement phase état de l'art, contexte, enjeux et objectifs
 - 02/12/2022 (1 demi-journée) – Lycée Théodore Monod et terrain : présentation de la méthode diagnostic tête de bassin versant
 - 16/12/2022 (1 demi-journée) – Lycée Théodore Monod : validation état d'avancement phase diagnostic terrain

5 animations auprès de classes de primaires ont également été assurées par les agents de l'UGVO :

- Ecole publique primaire de La Chapelle-Thouarault – 2 classes CM1/CM2 (1 demi-journée le 29/03/2022) – Présentation de la haie et de ses fonctions et réalisation d'un chantier de plantations dans le cadre des actions de sensibilisation de la population communale l'année du comice agricole
- Ecole primaire publique Léonard de Vinci de Gévezé – 2 classes CM1/CM2 (1 demi-journée le 20/06/2022) - Suite aux travaux milieux aquatiques réalisés sur la commune, présentation des missions d'Eaux & Vilaine et des travaux de restauration sur la Flume au lieu-dit Parc Launay Geffroy
- Ecole Publique Guy Gérard de Pacé – 2 classes CM1/CM2 (03/10/2022) – Suite aux travaux milieux aquatiques réalisés sur la commune, présentation des missions d'Eaux & Vilaine et des travaux de restauration sur le Champalaune et le ruisseau de la Crespinière
- Ecole Publique de Le Verger – 1 classe CM1/CM2 (2 demi-journées les 29/09/2022 et 07/10/2022) : En vue de l'aménagement de la vallée du Gué Saint Laurent sur la commune de Le Verger, participation des élèves à des relevés topographiques de travaux milieux aquatiques
- Centre de Loisirs de la commune de Mordelles – Musé'O (18/05/2022) – Co-animation du parcours n°1 (avec l'AMO L'atelier de l'Hermine et plusieurs associations) en vue de former des ambassadeurs du circuit de ce musée hors les murs (Carole)

Dans l'attente de l'élaboration d'une stratégie concernant l'animation auprès des scolaires dans le cadre du futur Contrat Territorial 2023-2025, la promotion de la sensibilisation des scolaires n'a pas été développée en 2022. Néanmoins, quelques demandes émanant de certaines écoles ont été formulées et compte tenu d'un budget alloué à cette thématique en 2022, quelques interventions en prestation via l'association Eau et Rivières

de Bretagne dans les écoles sur l'année 2022 (année scolaire 2022-2023) ont pu être acceptées et se dérouleront au printemps 2023. Cinq écoles représentant 8 classes sont ainsi concernées :

- Ecole primaire du Botrel de Montreuil sur Ille – 2 classes de CM1/CM2 (3 demi-journées sur l'année scolaire 2022-2023) – Projet de valorisation du Botrel en vue de réaliser des panneaux (continuité du travail réalisé l'année passée avec le Syndicat Ille-Illet-Flume) avec l'association Eau et Rivières de Bretagne
- Ecole primaire Notre Dame de Bon Secours de Saint Aubin d'Aubigné (3 demi-journées sur l'année scolaire 2022-2023) – 1 classe de CE1/CE2 – Découverte de la vie du ruisseau, de la flore et des insectes
- Ecole Notre Dame de Saint Grégoire (3 demi-journées sur l'année scolaire 2022-2023) – 3 classes de CE2 – Faune et flore : biodiversité dans la haie, dans le cours d'eau
- Ecole Jacques Prévert de Saint Gilles (3 demi-journées sur l'année scolaire 2022-2023) – 1 classe de CM1/CM2 – Le cycle naturel de l'eau, les pollutions, faune et flore aquatiques
- Ecole Sainte Bernadette de Le Verger (3 demi-journées sur l'année scolaire 2022-2023) – 1 classe de CM1/CM2 – Le Bocage et les zones humides

Sensibilisation des élus :

Des modules d'information à destination des élus du territoire :

Afin de sensibiliser les élus aux compétences GEMA et associées (ruissellement, pollutions diffuses et bocage), les élus de l'ensemble des communes du territoire de l'Unité de Gestion Vilaine Ouest ont été invités à participer à des modules d'information. Ces modules ont été organisés et animés par l'animatrice territoriale de l'unité.

Les premiers modules d'information « Je découvre la GEMA » ont été déclinés par EPCI. Ces modules abordaient les politiques de l'eau, le petit cycle et le grand cycle de l'eau, l'EPTB Eaux & Vilaine, le territoire de l'Unité de Gestion Vilaine Ouest, l'état des lieux du territoire, les programmes d'actions et l'organigramme de l'UGVO. Ces modules d'information ont débuté dès le mois de juin et se sont poursuivis jusqu'à la fin de l'année 2022. Au total, 85 participants (76 élus et 9 agents des EPCI en charge de la GEMA) ont bénéficié de ces modules :

- Communauté de Communes de Saint Méen-Montauban : 14/06/2022 - 10 participants
- Montfort Communauté : 15 et 22/06/2022 – 19 participants
- Communauté de Communes du Val d'Ille-Aubigné et Communauté de Communes Bretagne romantique : 05/07/2022 – 13 participants
- Rennes Métropole : 06/09/2022 – 5 participants
- Vallons de Haute Bretagne Communauté : 07/09/2022 – 19 participants
- Brocéliande Communauté : 18/10/2022 – 7 participants
- Liffré Cormier Communauté : 15/12/2022 – 12 participants

Des modules « Je maîtrise la Gema » ont également été proposés. Ceux-ci se déclinaient par thématique pour l'ensemble des élus des communes :

- Module « Bocage » le 08/11/2022 à L'Hermitage : 16 participants
- Module « Milieux aquatiques » le 15/11/2022 à Le Verger : 6 participants
- Module « Agricole » le 06/12/2022 à Guichen : 11 participants
- Module « Petit Cycle et Grand Cycle de l'eau » le 11/01/2023 à Melesse : 8 participants

Des interventions en conseil municipal :

- Langouët le 21/01/2022 – La réorganisation des compétences GEMA et associées et les cours d'eau de La Flume et de La Croix Godet
- Vezin-Le-Coquet le 20/06/2022 – La réorganisation des compétences GEMA et associées, l'état écologique et les actions d'Eaux & Vilaine
- Breteil le 10/10/2022 – La réorganisation des compétences GEMA et associées, l'état écologique et les actions d'Eaux & Vilaine

Des interventions dans d'autres instances :

- Conseil de développement du Pays de Brocéliande le 19/01/2022 à Montauban de Bretagne sur la qualité de l'eau et des milieux aquatiques – Présentation de l'état des lieux
- Commission Environnement de la commune de Pacé le 17/05/2022 à Pacé – La nouvelle organisation d'Eaux & Vilaine
- Commission Eau de Montfort Communauté le 19/10/2022 à Montfort sur Meu sur les compétences GEMAPI et associées : bilan des actions 2021 du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Meu et bilan provisoire des actions 2022 de l'Unité de Gestion Vilaine Ouest

Des visites de chantier sur les sites de travaux de restauration des milieux aquatiques ont également été organisées pour les élus du Comité Territorial :

- A Gévezé le 22/09/2022 : Travaux de remise dans le talweg de La Flume
- A Le Verger le 28/09/2022 : Travaux de renaturation du cours d'eau Le Gué Saint Laurent
- A Liffré le 13/10/2022 : Travaux de renaturation du cours d'eau en forêt de Sévailles
- A Montauban-de-Bretagne le 18/10/2022 : Travaux de renaturation du ruisseau des Houx



Figure 21 : Visite de chantier à Gévezé



Figure 22 : Visite de chantier au Verger

Formation et sensibilisation des agents des collectivités

1 intervention a été réalisée auprès des agents de Rennes Métropole par un agent de l'UGVO et 15 formations ont été proposées aux agents des collectivités du territoire de l'UGVO via la démarche Entretenir au Naturel portée par la Région Bretagne :

- Agents du service Urbanisme de Rennes Métropole – 2 groupes – 1 demi-journée pour chaque groupe le 04/07/2022 à Pacé sur le site de l'aménagement du ruisseau du Champalaune : présentation des travaux milieux aquatiques sur le Champalaune au cœur d'une ZAC de l'agglomération pour appréhender les interconnexions entre les thématiques urbanisme et milieux aquatiques - 2 interventions d'1 demi-journée chacune
- Relais des formations Démarche Entretenir au Naturel (DEAN) du Conseil Régional de Bretagne auprès des agents municipaux des communes du territoire de l'UGVO : 15 formations proposées sur le territoire de l'UGVO – 220 participants dont 125 agents des collectivités de l'UGVO
 - 28/04/2022 - Le Rheu - « Organiser le jardin pour améliorer les équilibres + module fondamentaux jardinage au naturel »
 - 19/05/2022 - Le Rheu - « Les plantes invasives : reconnaissance, impact et gestion »
 - 20/05/2022 - Le Rheu - « Entretien des terrains sportifs engazonnés de plein air (initiation) »
 - 24/05/2022 - Campénéac - « Entretien et aménagement des espaces publics »
 - 01/06/2022 - Merdrignac - « Fondamentaux du jardinage au naturel »

- 09/06/2022 - Le Rheu- « Mise en place d'une gestion différenciée (perfectionnement) »
- 14/06/2022 - Pacé - « Mise en place d'une gestion différenciée (initiation) »
- 15/06/2022 - Le Rheu - « Entretien des terrains sportifs engazonnés de plein air (perfectionnement) »
- 16/06/2022 – Merdrignac - « Connaissances des associations des plantations et la gestion de la flore spontanée »
- 06/10/2022 - Le Rheu - « Bases de l'agronomie - fonctionnement du sol + module fondamentaux jardinage au naturel »
- 11/10/2022 - Mordelles - « Entretien et aménagement des cimetières »
- 15/11/2022 - Le Rheu - « Taille des arbustes fruitiers et d'ornement »
- 17/11/2022 - Mordelles - « Santé des arbres (initiation) »
- 22/11/2022 - Le Rheu - « Les bonnes pratiques pour la santé des végétaux »
- 08/12/2022 - Mordelles - « Accueil de la biodiversité au jardin et espaces publics »

Sensibilisation de la profession agricole

2 interventions auprès de la profession agricole ont également eu lieu :

- A destination des agriculteurs à la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne à Rennes – 1 demi-journée le 27/09/20222 – Présentation des actions milieux aquatiques auprès de la profession agricole – Exemples de travaux milieux aquatiques
- A destination des agriculteurs de la commune de Breteil invités par la mairie le 03/12/2022 - Rencontre sur la thématique bocage : présentation du programme Breizh Bocage, rappels sur la réglementation (Code de l'urbanisme et PAC) et conseils de gestion

Sensibilisation du grand public

L'UGVO a également participé à 4 événements de sensibilisation à l'environnement :

- Journée Nationale de la Fédération CPN (Connaître et Protéger la Nature) les 15 et 16/07/2022 à Bréal-sous-Montfort
- Comice agricole du canton de Montfort-sur-Meu le 03/09/2022 à La Chapelle Thouarault
- Journée Evènement sur le Climat le 24/09/2022 à Montfort-sur-Meu dans le cadre de L'effet Papillon de Montfort Communauté
- Salon de la Transition écologique à Guichen le 16/10/2022 organisée par la commune de Guichen (stand commun avec Vallons de Haute Bretagne Communauté)



Figure 23 : Stand à la journée évènement Climat de Montfort Communauté le 24/09/2022



Figure 24 : Stand au comice agricole de la Chapelle Thouarault le 03/09/2022

3. Animation territoriale

Afin d'assurer et de développer le lien avec les collectivités pour harmoniser les politiques publiques (eaux pluviales, assainissement, aménagement, eau potable, biodiversité, prévention des inondations…) et les documents de planification (PCAET, SCOT, PLU(i), DOCOB…), l'animatrice territoriale a proposé des temps forts avec les référents techniques GEMA de chaque EPCI :

Ainsi, des rencontres d'interconnaissances avec chaque EPCI avec présentation des chiffres clés de l'UGVO, l'état des lieux du territoire, les différentes pressions par masse d'eau, l'origine des pressions et les actions potentielles pour y remédier ont été organisées en 2022 :

- Communauté de Communes de Bretagne Romantique le 14/02,
- Montfort Communauté le 17/02,
- Vallons de Haute Bretagne Communauté le 18/02,
- Communauté de Communes de Saint Méen-Montauban le 24/02,
- Communauté de Communes du Val d'Ille Aubigné le 24/02,
- Brocéliande Communauté le 10/03,
- Rennes Métropole le 14/04,
- Loudéac Communauté Bretagne Centre le 29/04,
- Liffré Cormier Communauté le 14/06

Ces rencontres ont permis d'échanger avec chaque agent des EPCI en charge des compétences GEMA et associées (ruissellement, pollutions diffuses et bocage).

4. Etudes générales de connaissance

Un état des lieux de l'assainissement collectif sur l'UGVO a été réalisé en 2022 et sera présenté aux élus en 2023.

80 stations d'épuration communales sont présentes sur le territoire de l'UGVO.

Les stations de type boues activées représentent 49 % du parc du territoire de l'UGVO. Leur capacité de traitement s'échelonne de 800 équivalent-habitants (EH) à 40 000 EH.

Les autres stations de type lagunage, filtres plantés et lit bactérien représentent respectivement 40 %, 10 % et 1% du parc du territoire de l'UGVO avec des capacités allant de 20 EH à 1950 EH.

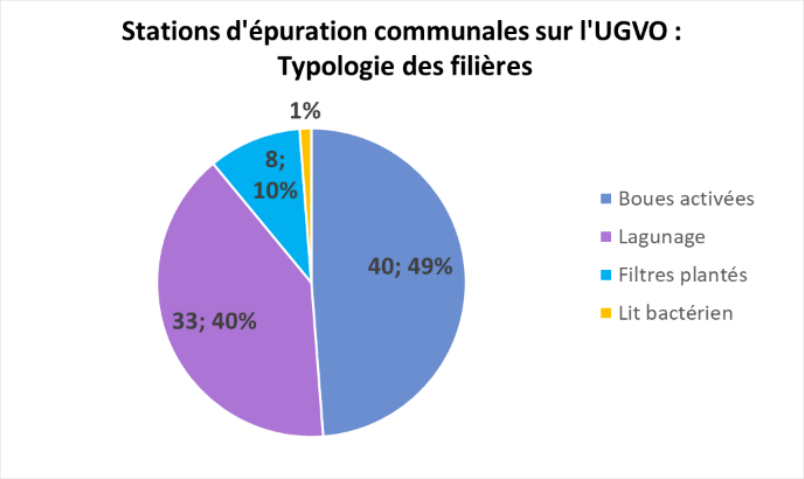


Figure 25 : Nombre et proportion de la typologie des filières de traitement sur le territoire de l'UGVO

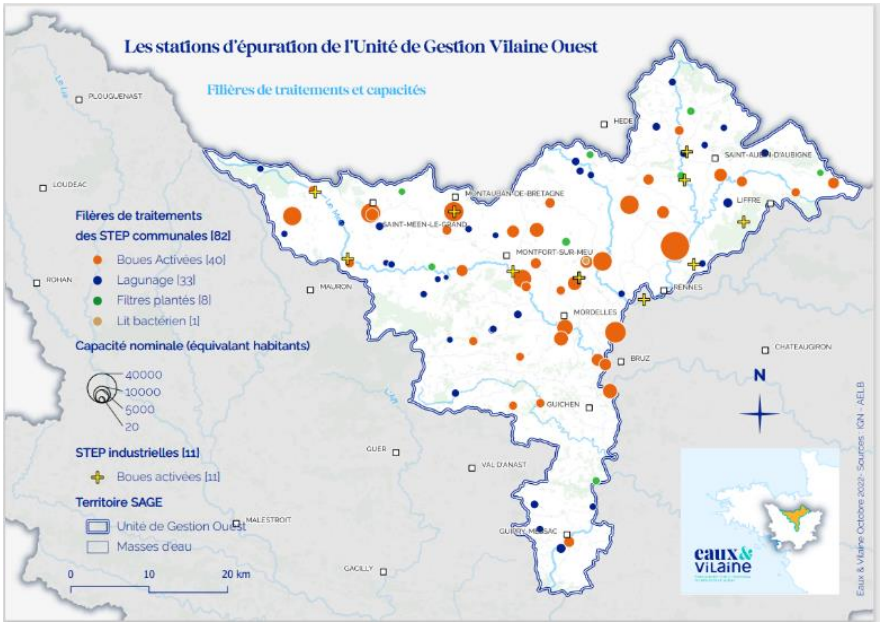


Figure 26 : Carte de localisation des STEP communales et typologies associées

Sur les 80 stations communales situées sur l'UGVO, en 2020, 53 % d'entre elles sont conformes, 41 % sont classées non conformes et 6% d'entre elles sont sans information. En 2021, 52% d'entre elle sont classées conformes, 45% non conformes et 3% sans information.

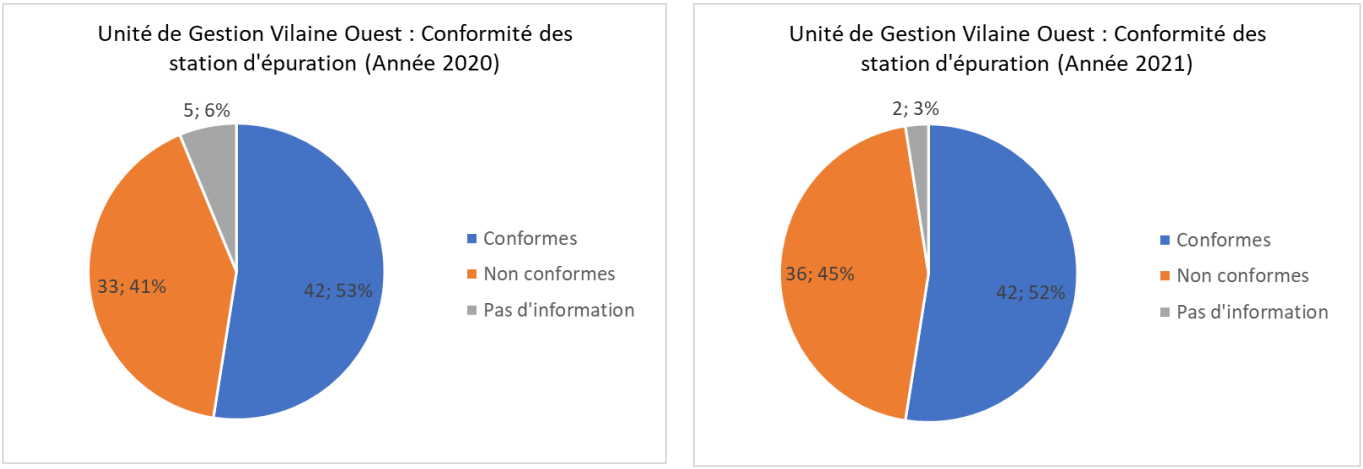


Figure 27 : Nombre et proportion de la conformité des stations d'épuration sur le territoire de l'UGVO

Concernant les stations d'épuration industrielles, elles sont au nombre de 11 et sont toutes de types boues activées. Le nombre d'industriels situés sur l'UGVO est plus important (on en dénombre au moins 40 mais toutes les industries n'ont pas leur propre station, certaines sont raccordées à la station communale).

Sur les 40 industriels recensés sur l'Unité de Gestion Vilaine Ouest, 55 % sont des industriels agroalimentaires (abattoirs, transformation de produits d'origine animale, industries du lait, autres industries alimentaires). Les établissements hospitaliers et leurs activités connexes représentent 22,5 % et les autres industriels représentent également 22,5 %.

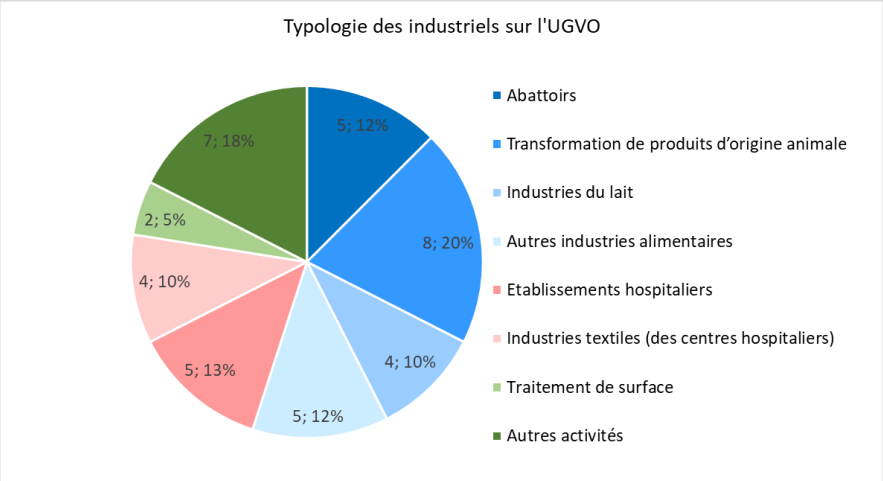


Figure 28 : Proportion de la typologie des industries sur le territoire de l'UGVO

Cette étude a fait l'objet d'un rapport intitulé « Etat des lieux Assainissement collectif et industriel - Unité de Gestion Vilaine Ouest -Janvier 2023 ».

5. Suivi de la qualité de l'eau

En complément des suivis mis en place dans le cadre du Réseau de Contrôle de Surveillance (RCS) et du Réseau de Contrôle Opérationnel (RCO) suivis par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et les conseils départementaux (35, 22), Eaux & Vilaine suit également la qualité de l'eau sur des stations complémentaires afin de définir, prioriser et évaluer les actions portées dans le cadre du futur contrat territorial sur le territoire de l'UGVO.

Le programme de suivi réalisé en 2022 a été conçu pour :

- Mieux évaluer les secteurs mal connus - suivi de connaissance : territoire de Vallons de Haute Bretagne Communauté (4 stations suivies), l'Ille à Dingé, l'Etang de la Ménardière à Saint Médard-sur-Ille ;
- Pour évaluer plus particulièrement les zones prioritaires et leur programme d'actions milieux aquatiques et agricoles - suivi actions des contrats territoriaux : Flume à Gévezé, Saut Bois à Gévezé, l'Illet à Ercé-près-Liffré, l'Andouillé à Saint Médard-sur-Ille ;
- Compléter les suivis de long terme en aval de bassin versant - suivis patrimoniaux : Ille à St Grégoire, Illet à Betton, Flume à Pacé.

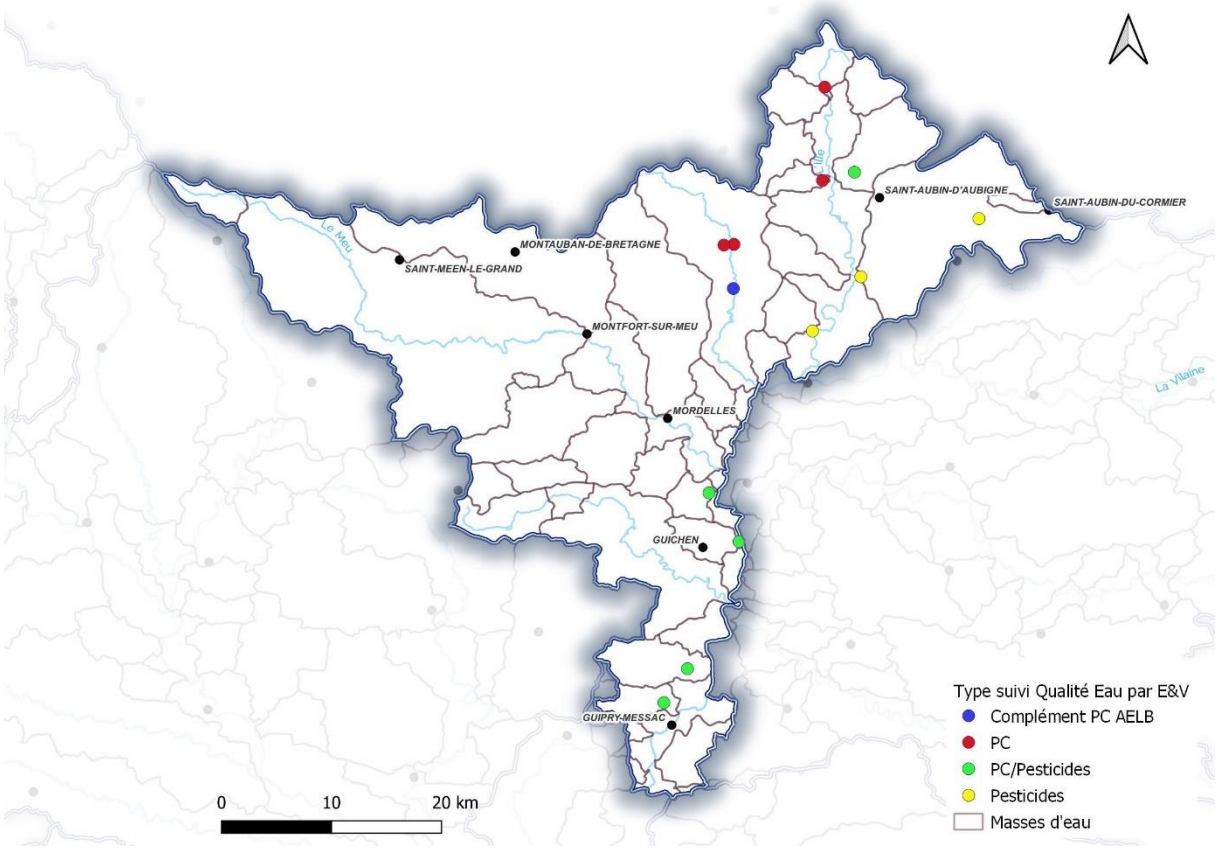


Figure 29 : Localisation des suivis mis en œuvre par Eaux & Vilaine en 2022 sur le territoire de l'UGVO

Les suivis d'Eaux & Vilaine sont de deux types

- Un suivi des macropolluants (PC pour suivi Physico-Chimique) qui se fait à des dates fixées à l'avance (suivi calendaire). Il vient parfois compléter les suivis d'autres structures partenaires pour tendre, sauf exceptions, à avoir un suivi mensuel de ces paramètres ;
- Un suivi en temps de pluie des pesticides et des paramètres de l'érosion (MES, phosphore). Ce type de suivi est mis en œuvre dans les heures qui suivent une pluie significative.

L'année 2022 a été caractérisée par une période de sécheresse importante sans précipitations significatives entre juillet et novembre 2022. Par conséquent, aucun prélèvement par temps de pluie n'a pu être effectué sur cette période. Au total, seules 6 campagnes de prélèvement par temps de pluie ont pu être réalisées en 2022 (8 avril, 28 mai, 23 juin, 3 nov, 17 nov, 19 déc).

Par ailleurs, compte tenu des conditions climatiques de 2022, plusieurs cours d'eau sont tombés en assec empêchant les prélèvements calendaires pour le suivi des macropolluants sur la période de juillet à novembre.

C'est le cas des stations de Tréfineu à Guipry-Messac, de l'Eval à Saint Malo de Phily, de l'Andouillé à Saint Médard-sur-Ille, de l'Ille à Dingé et du Saut-Bois à Gévezé. Pour les stations de suivi qui n'ont pas subi d'assecs, 9 campagnes de prélèvement calendaires ont été réalisées à partir d'avril (1/mois).

Résultats sur les paramètres physico-chimiques en campagne calendaire

Pour chacun des paramètres analysés, chaque valeur obtenue a été comparée aux valeurs seuils des classes d'état écologiques fixées par la Directive Cadre européenne sur l'Eau ou par le système d'évaluation de la qualité de l'Eau (SEQeau) pour les pesticides et les MES

Classes d'état	Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais
Nitrates (mg NO_3^-/l)	10	50			
Ammonium (mg NH_4^+/l)	0,1	0,5	2	5	
Phosphore total (mg P/l)	0,05	0,2	0,5	1	
Orthophosphates (mg PO_4^{3-}/l)	0,1	0,5	1	2	
Matières en suspension (mg MES/l)	2	25	38	50	
Pesticides (somme) (en µg/L)	0,5	2	3,5	5	
Bilan de l'oxygène					
Carbone Organique Dissous (mg C/l)	5	7	10	15	
Demande Biochimique en Oxygène (mg O_2/l)	3	6	10	25	
Oxygène dissous (mg O_2/l)	8	6	4	3	
Taux de saturation en O_2 dissous (%)	90	70	50	30	
Température eaux cyprinicoles	24	25.5	27	28	
Température eaux salmonicoles	20	21.5	25	28	

Tableau 13 : Valeur seuil des 5 classes d'état pour chaque paramètre

Le percentile 90 est la valeur prise en compte afin de classer les masses d'eau suivant les 5 classes de qualité (ou d'état) de la Directive Cadre sur l'Eau : très bon état, bon état, moyen, mauvais et très mauvais état.

Calcul du percentile 90 : c'est la valeur critique retenue représentative de la situation rencontrée dans 90% des résultats. Le percentile 90 est obtenu par la recherche de la quantième valeur la plus élevée d'une série de données.

Bassins versants de l'Ille, l'Illet et de la Flume

Dans le tableau ci-après, sont synthétisés les résultats des quantiles 90 obtenus sur les principaux paramètres physico-chimiques des prélèvements calendaires 2022.

Code station	Station	Taux sat. O2 (%)	DBO5 (mg O2/L)	Temp. (°C)	PO4 (mg/L)	Ptot (mg/L)	NH4 (mg/L)	NO2 (mg/L)	NO3 (mg/L)
04371007	R ILLE A DINGE	64,1	3	14,8	1,12	0,405	0,17	0,13	30,7
04206000	ILLE à SAINT-GREGOIRE	89,2	6	21	0,21	0,21	0,2	0,15	20
04371004	R D'ANDOUILLE À SAINT-MEDARD-SUR-ILLE	7,2	7,8	16,2	0,42	0,263	0,2	0,2	20,6
04371006	RAU DE L'ETANG DE LA MENARDIERE À SAINT-I	53,3	3	17,9	0,27	0,182	0,1	0,08	13,5
04205605	ILLET à ERCE-PRES-LIFFRE	66,3	2,7	13,3	0,428	0,59	0,08	0,06	9,3
04371008	ILLET A BETTON	64	3,9	21	0,25	0,382	0,13	0,09	14
04372007	FLUME A GEVEZE	49,5	3	19,7	0,44	0,162	0,23	0,29	28,6
04207400	FLUME à PACE	76	3	19,6	1,23	0,475	1,88	0,52	32,8
04372008	RAU DE L'ETANG DU SAUT BOIS A GEVEZE	80,7	3	15,5	0,37	0,185	0,1	0,2	26,4

Tableau 14 : Quantiles 90 des paramètres physico-chimiques analysés sur les prélèvements calendaires en 2022 dans le cadre du contrat territorial des bassins de l'Ille, l'Illet et de la Flume

Les résultats montrent que les conditions de sécheresse de 2022 ont conduit à une dégradation du paramètre oxygène pour plusieurs stations de suivi.

Le paramètre phosphore total dépasse également le seuil de bon état écologique pour plusieurs stations de suivi. Ces dégradations sur ce paramètre sont soit corrélées à des épisodes pluvieux conduisant à des phénomènes de ruissellement et d'érosion des sols, soit à des pics d'orthophosphates en période d'étiage liés probablement à des rejets de stations d'épuration, en particulier sur les stations de l'Ille à Dingé et de la Flume à Pacé. Toutefois, pour cette dernière, la qualité pour le paramètre phosphore tend à s'améliorer comme en

témoigne l'évolution des concentrations en phosphore total et en orthophosphates ci-dessous malgré des étiages sévères en 2022.

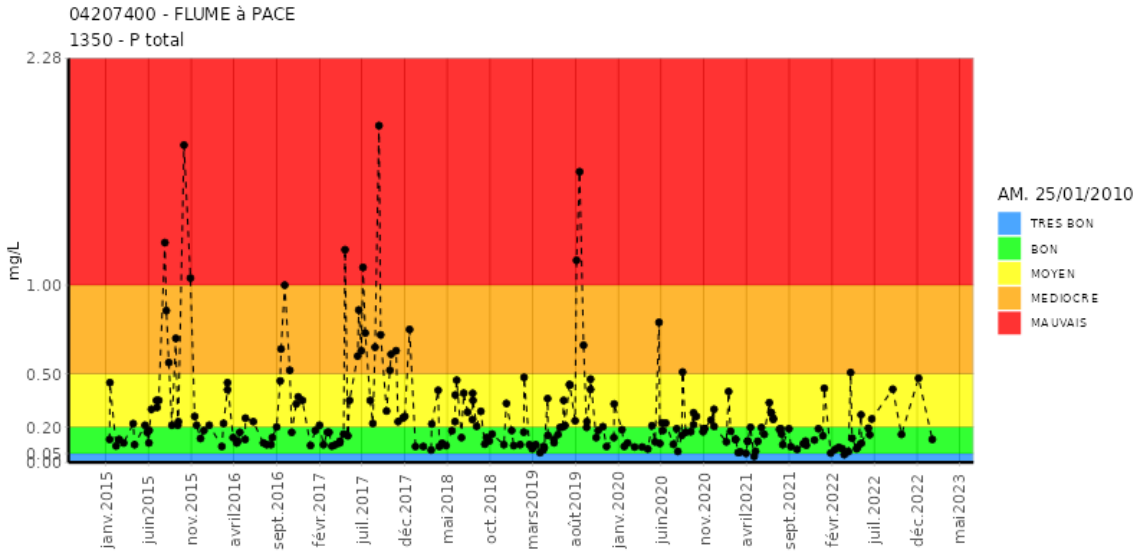


Figure 30 : Evolution des concentrations en phosphore total sur la station de suivi de la Flume à Pacé de 2015 à 2022

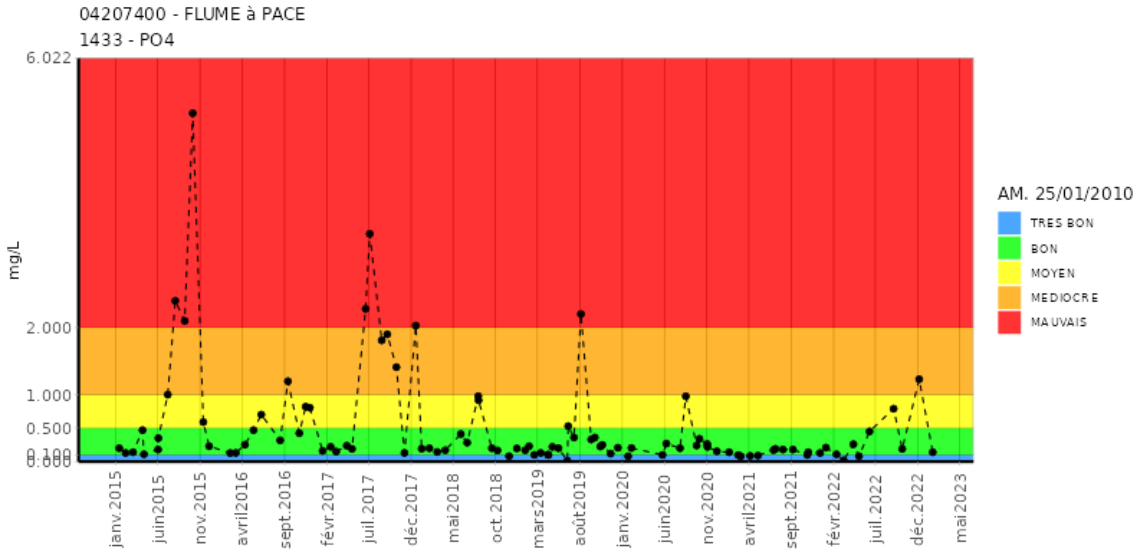


Figure 31 : Evolution des concentrations en orthophosphates sur la station de suivi de la Flume à Pacé de 2015 à 2022

Les quantiles 90 pour le paramètre nitrates en 2022 reste en dessous de l'objectif fixé par le SAGE Vilaine (35 mg/L).

Territoire de VHBC

Les résultats des analyses réalisées sur les prélèvements calendaires du territoire de VHBC sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

Code station	Nom station	Taux sat. O2 (%)	DBO5 (mg O2/L)	COD (mg/L)	Temp. (°C)	PO4 (mg/L)	Ptot (mg/L)	NH4 (mg/L)	NO2 (mg/L)	NO3 (mg/L)
04374002	TOURNERAIS A GOVEN	62,4	3	7,2	17,3	0,23	0,424	0,17	0,1	43,7
04211310	RAU DE TREHELU À GUICHEN	22,8	3	8,5	18,7	0,28	0,448	0,15	0,11	29,6
04377002	RAU D'EVAL À SAINT-MALO-DE-PHILY	26,3	3	7	17,7	0,31	0,218	0,28	0,39	50
04212900	TREFINEU À GUIPRY	48,7	3	10	14,7	1,36	0,484	0,09	0,22	34,9

Tableau 15 : Quantiles 90 des paramètres physico-chimiques analysés sur les prélèvements calendaires en 2022 dans le cadre du contrat territorial sur le territoire de VHBC

Le paramètre oxygène est particulièrement dégradé sur 3 des 4 stations de suivis. Cette dégradation est peut-être à relier avec les conditions de sécheresse de 2022. Le ruisseau de la Tournerais à Goven au niveau de la station de suivi est caractérisé par la proximité d'une source qui a permis de maintenir un écoulement permanent pendant toute la période estivale.

Le paramètre phosphore total est en qualité moyenne pour toutes les stations, essentiellement lié à des pics en période de pluie. Ces augmentations de concentrations sont à mettre en relation probablement avec des transferts de phosphore particulaire via l'érosion des sols. Pour la station du Tréfineu à Guipry, des concentrations élevées en orthophosphates ont été mises en évidence à la reprise des débits à l'automne, après une période d'assec de 4 mois. Ce pic ne peut pas être corrélé avec des rejets de STEP car aucune STEP collective ne rejette sur ce cours d'eau.

Même si le paramètre nitrates est classé en bonne qualité vis-à-vis de la Directive Cadre sur l'Eau, celui-ci est au-dessus de l'objectif fixé par le SAGE Vilaine (35 mg/L) pour deux stations de suivi : la Tournerais à Goven et l'Eval à Saint Malo-de-Phily. Pour la première, ces concentrations élevées sont mises en évidence en période estivale : les eaux de nappe qui soutiennent des écoulements permanents en période d'étiage sont probablement très chargées en nitrates. Pour la seconde, des concentrations de 50 mg/L sont observées en période hivernale à la suite d'une période de forte pluviométrie. Les transferts de nitrates ont probablement lieu lorsque les sols commencent à être saturés en eau via les eaux de drainage.

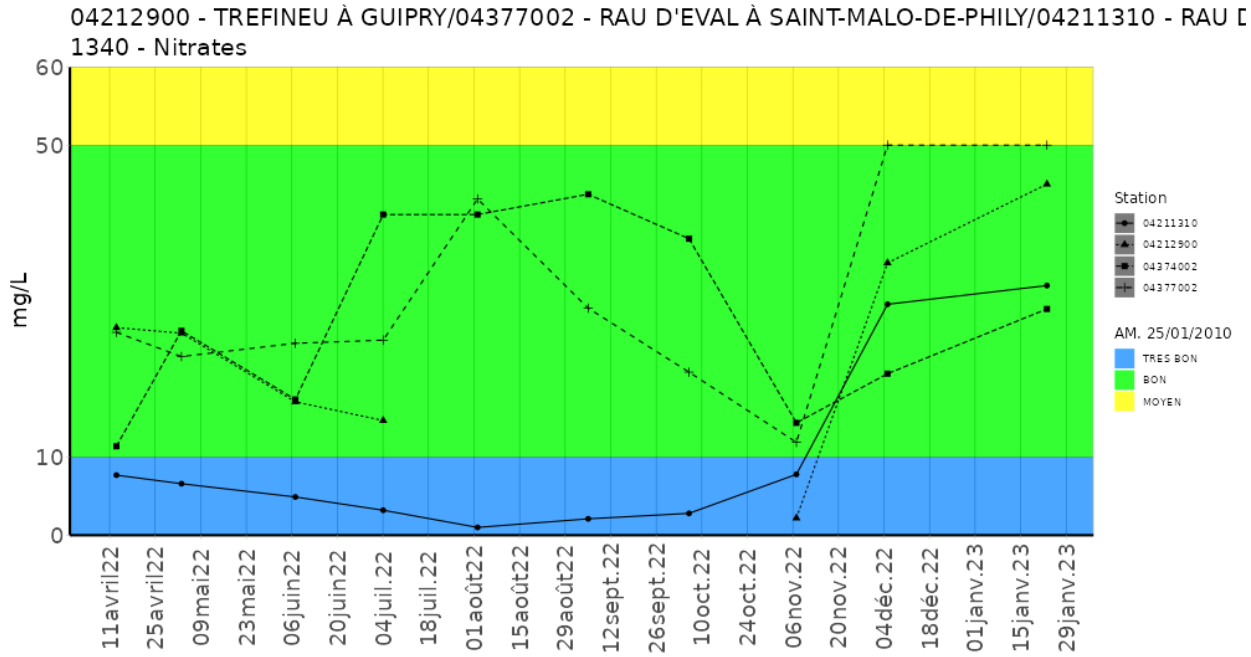


Figure 32 : Evolution des concentrations en nitrates en 2022 sur les stations de suivi situées sur le territoire de VHBC

Bassin versant du Meu

La qualité de l'eau sur le bassin versant du Meu n'a pas été suivie dans le cadre du contrat territorial Meu-Chèze-Canut en 2022. Toutefois, un suivi a été effectué en 2022 dans le cadre des réseaux RCO / RCS. Les résultats sur les paramètres physico-chimiques obtenus dans le cadre du RCO/RCS en 2022 sont reportés dans le tableau ci-dessous :

Code station	Nom Station	Taux sat. O2 (%)	DBO5 (mg O2/L)	Temp. (°C)	PO4 (mg/L)	Ptot (mg/L)	NH4 (mg/L)	NO2 (mg/L)	NO3 (mg/L)
04164825	MEU à TREMOREL	28		17,2	0,14	0,17	1,04		9
04208350	MEU À IFFENDIC	81,6	5,2	20,7	0,2	0,53	0,2	0,15	30
04208735	VAUNOISE à MORDELLES	70	4,3	21,7	0,77	0,51	0,34	0,24	28
04208395	GARUN à BEDEE	78,2	5,2	20,6	1,6	0,85	0,26	0,2	30
04209000	MEU à MORDELLES	81,9	2,2	21,4	0,23	0,139	0,15	0,23	26

Tableau 16 : Quantiles 90 des paramètres physico-chimiques analysés sur les prélèvements calendaires en 2022 dans le cadre des RCO/RCS sur les stations de suivi du bassin versant du Meu

Le paramètre phosphore est particulièrement dégradé sur les stations de la Vaunoise à Mordelles et du Garun à Bédée. Les rejets des industries agroalimentaires et des STEP des collectivités contribuent au déclassement à la fois du paramètre phosphore total et des orthophosphates.

Résultats sur les paramètres pesticides en campagne pluie

Les résultats des analyses de pesticides dans chaque prélèvement par temps de pluie sont comparés avec les valeurs seuils définies pour la distribution de l'eau potable (< 0,1 µg/L pour une molécule seule de pesticides et < 0,5 µg/L pour le cumul de concentration en pesticides) et pour la potabilisation des eaux brutes (< 2 µg/L pour une molécule seule de pesticides et < 5 µg/L pour le cumul de concentrations de pesticides).

Bassins versants de l'Ille, l'Illet et de la Flume

Seules quatre stations étaient suivies sur ces bassins versants en 2022 pour les paramètres pesticides dans le cadre du contrat territorial :

- L'Ille à Saint Grégoire
- L'Andouillé à Saint Médard-sur-Ille
- L'Illet à Betton
- L'Illet à Ercé-près-Liffré

Pour les stations situées à l'aval de l'Ille et de l'Illet, les cumuls de concentrations supérieurs à 0,5 µg/L sont essentiellement liés à la présence récurrente d'AMPA (acide aminométhylphosphonique, métabolite du glyphosate, herbicide total) dans ces cours d'eau à une concentration comprise entre 0,2 et 0,5 µg/L. Outre des concentrations élevées d'AMPA, sont observées également des concentrations supérieures à 0,1 µg/L en 2,4-MCPA (herbicide sur blé) et en Triclopyr (herbicide total) sur ces deux stations. Sur l'Illet à Betton, les métabolites (ESA et OXA) du métolachlore (herbicide sur maïs) sont également observés à des concentrations supérieures à 0,1 µg/L.

Sur l'Illet à Ercé-près-Liffré, les cumuls de concentrations ont atteint plus de 2 µg/L en raison notamment des concentrations élevées en S-métolachlore. Les métabolites du S-métolachlore sont quantifiés en 2022 à des concentrations supérieures à 0,1 µg/L ainsi que l'AMPA et l'ASDM (métabolite du nicosulfuron, herbicide sur maïs).

Sur l'Andouillé à Saint Médard-sur-Ille, les cumuls de concentrations en pesticides ont été également supérieurs à 2 µg/L en 2022. Des concentrations élevées en chlortoluron et prosulfocarbe, pesticides utilisés sur céréales ont été retrouvées sur cette station.

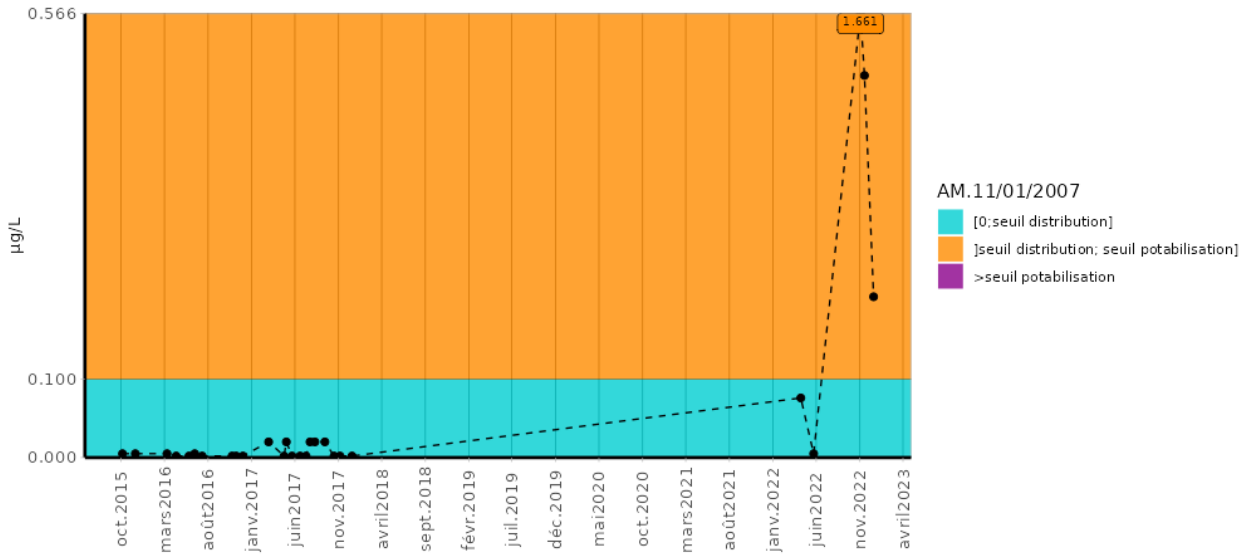


Figure 33 : Evolution des concentrations en chlortoluron de 2015 à 2022 sur l'Andouillé à Saint Médard-sur-Ille

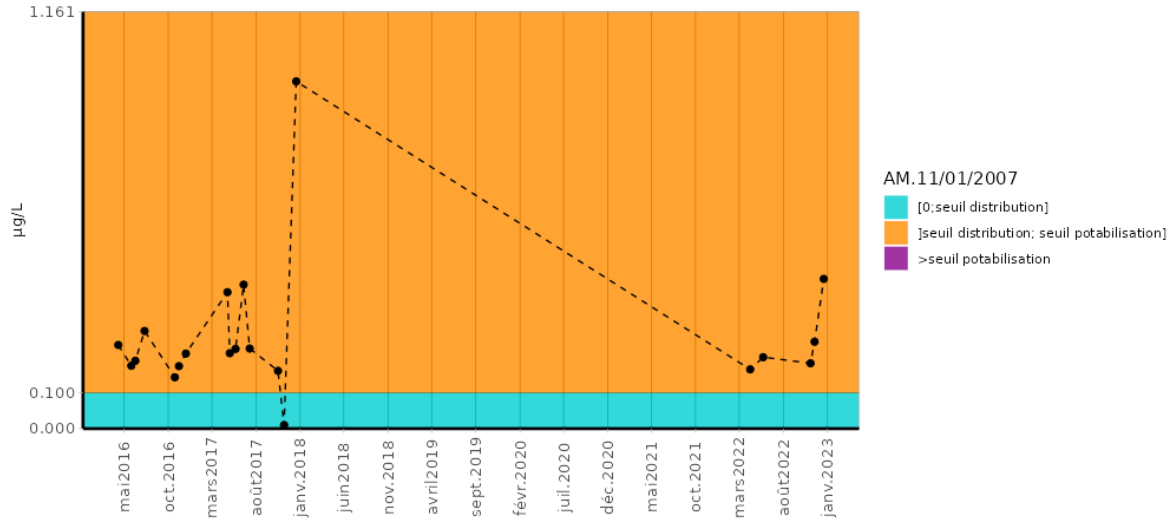


Figure 34 : Evolution des concentrations en métolachlore de 2015 à 2022 sur l'Andouillé à Saint Médard-sur-Ille

Territoire de VHBC

Les suivis de pesticides par temps de pluie sont effectués sur les quatre stations situées sur le territoire de VHBC. Les principales molécules quantifiées à des concentrations supérieures à 0,1 µg/L sont le métolachlore, le glyphosate, l'AMPA et les métabolites du S-métolachlore.

Sur la station de la Tournerais à Goven, le Propyzamide, herbicide utilisé sur Colza et le Chlortoluron, herbicide utilisé sur céréales ont été quantifiée à des concentrations très élevées. Ainsi, sur cette station, les cumuls de concentration atteignent plus de 5 µg/L en décembre 2022. Sur les autres stations, les cumuls peuvent atteindre 2 à 3 µg/L.

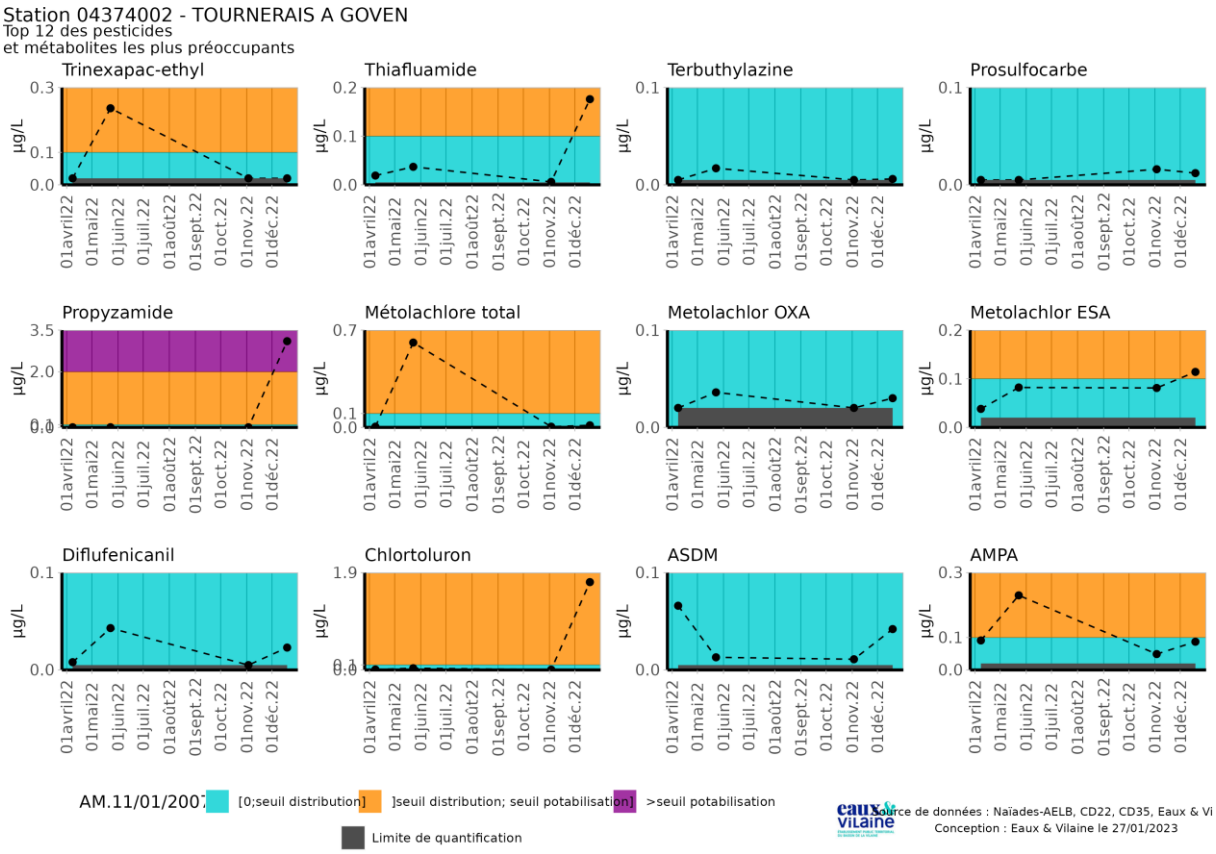


Figure 35 : Evolution des 12 pesticides et métabolites les plus préoccupants quantifiés en 2022 sur la station de la Tournerais à Goven

Compte-tenu des conditions climatiques de 2022, seuls quatre prélèvements par temps de pluie ont pu être réalisés entre avril et décembre 2022. Il convient donc de poursuivre ce suivi en 2023 sur ce territoire pour consolider ses premières observations.

6. Animation et coordination du Contrat de Bassin Versant

L'année 2022 a été principalement consacrée à :

- La mise en ordre de marche de la nouvelle organisation souhaitée et actée par les EPCI du territoire de l'UGVO membres d'Eaux & Vilaine ;
- La poursuite des actions programmées dans les Contrats Territoriaux Meu-Chèze-Canut et Ille-Illet-Flume sur la période 2020-2022 ;
- La finalisation des études et dossiers réglementaires en cours sur les territoires de Vallons de Haute Bretagne Communauté et de la zone cœur de Rennes Métropole ;
- Le bilan/évaluation des Contrats Territoriaux Meu-Chèze-Canut et Ille-Illet-Flume ;
- L'élaboration du nouveau Contrat Territorial unique à l'échelle de l'Unité de Gestion Vilaine Ouest pour la période 2023-2025.

Pour mener à bien l'ensemble de ces projets, les instances de l'UGVO (Bureaux territoriaux et comité territoriaux) se sont réunies 6 fois en 2022 : bureaux territoriaux des 4 février, 5 mai et 12 octobre 2022 et comités territoriaux des 23 février, 24 juin et 17 novembre 2022.

Le tableau ci-dessous récapitule les ordres du jour de chacune de ces instances :

Instance	Date	Ordre du jour
Bureau territorial	04/02/2022	- Organigramme de l'Unité de Gestion Vilaine Ouest (UGVO) - Règlement intérieur - Délégations et élection du Président et des Vice-Présidents - Commission « MAPA » - Evaluation des contrats / Programmation du contrat unique Ouest - Actualités sur l'unité Ouest - Ordre du jour du CT du 23/02/2022
Comité territorial	23/02/2022	- Installation du Comité Territorial - Information sur les élections et les délégations - Organigramme de l'Unité de Gestion Vilaine Ouest (UGVO) - Règlement intérieur - Constitution de la commission « MAPA » - Evaluation des contrats / Programmation du contrat unique Ouest - Présentation de l'étude diagnostique sur les sources des ruisseaux de la Chèze et du Canut - Actualités sur l'unité Ouest - Rappel des dates des prochaines réunions
Bureau territorial	05/05/2022	- Points divers à valider / informations ○ Instances de l'UGVO : présence des référents techniques des EPCI ○ Convention avec Loudéac Communauté Bretagne Centre ○ Embauche nouveau technicien MA en septembre 2022 ○ Rencontre politique agricole du 14/06 ○ Rencontre politique entre CEBR et Eaux & Vilaine ○ Rappel des dates - Point sur la formation / information des élus - Marché de travaux Milieux Aquatiques - Bilan / évaluation des CTBV MCC et IIF

Comité territorial	24/06/2022	- Points sur les décisions prises par le Bureau Territorial du 05/05/2022 - Points sur la désignation des référents communaux - Point sur la formation / information des élus - Marché de travaux Milieux Aquatiques - Principaux éléments de bilan des contrats territoriaux de bassins versants Meu Chèze Canut et Ille et Illet Flume - Elaboration du Contrat Territorial de l'UGVO - Suite de la démarche
Bureau territorial	12/10/2022	- Validation de la création des futurs postes - CTBV unique Ouest 2023-2028 ○ Validation de la territorialisation des actions du futur Contrat territorial de l'UGVO ○ Validation des orientations politiques pour les actions du futur Contrat Territorial de l'UGVO ○ Suite de la démarche Autres points divers
Comité territorial	17/11/2022	- Elaboration du Contrat Territorial 2023-2028 de l'UGVO ○ Présentation des éléments de stratégie actés ○ Feuille de route – programmation 2023-2025 - Présentation synthétique de l'étude pour la définition d'un programme d'actions pour la gestion des milieux aquatiques et pollutions diffuses sur le territoire de Vallons de Haute Bretagne Communauté

VI. MOYENS HUMAINS

L'Unité de Gestion Vilaine Ouest (UGVO) est le résultat de la réorganisation des compétences GEMA et associées à l'échelle de l'amont de la Vilaine.

Cette réorganisation des compétences GEMA et associées s'est accompagnée d'une réorganisation des services, avec l'intégration des agents des syndicats historiques au sein de l'EPTB Eaux & Vilaine et l'élaboration d'un nouvel organigramme construit autour de deux pôles :

- 1 pôle « Ressources » ;
- 1 pôle « Technique et Opérationnel ».

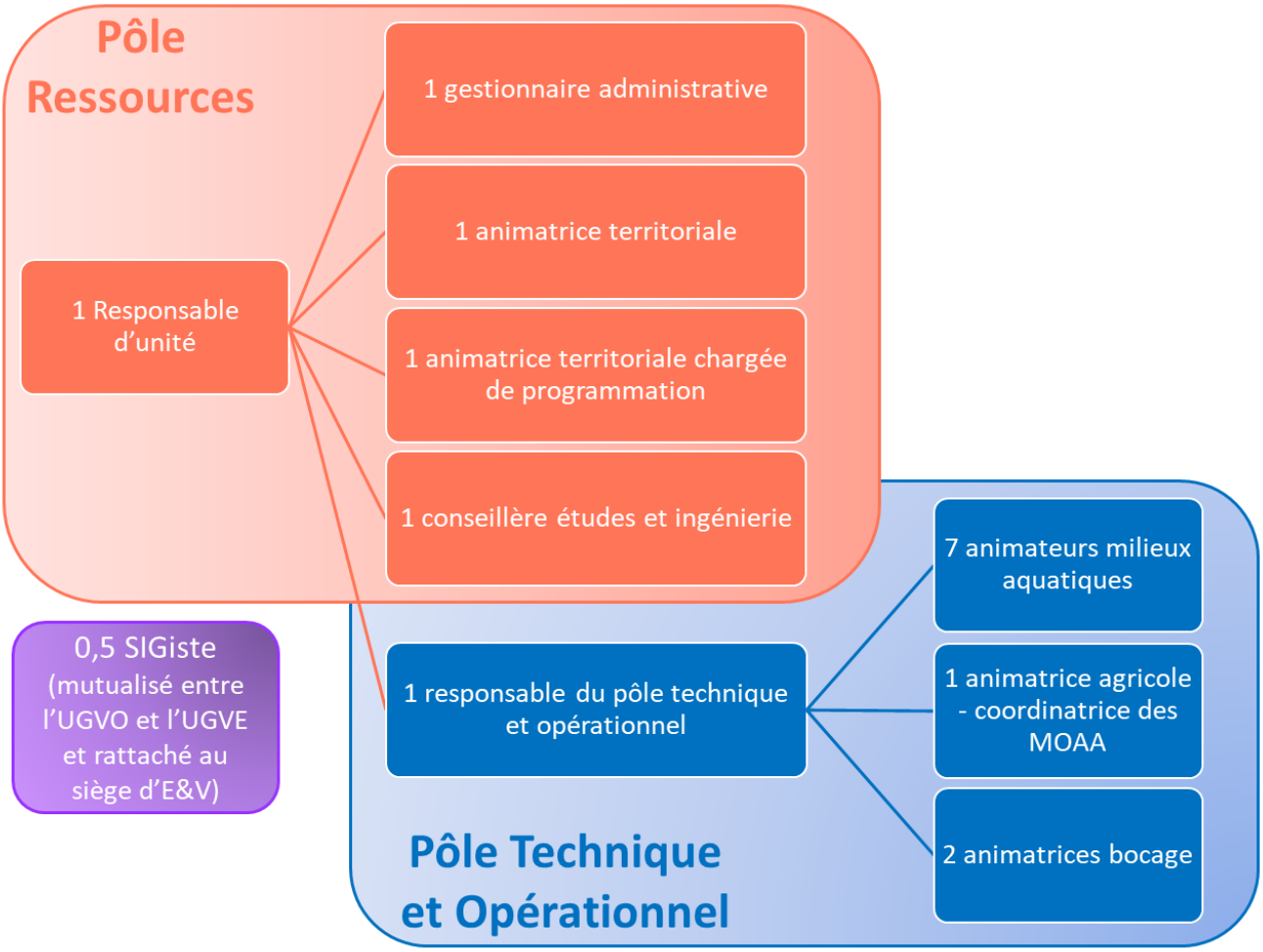


Figure 36 : Organigramme de l'Unité de Gestion Vilaine Ouest

Début 2022, l'équipe de l'Unité de Gestion Vilaine Ouest était constituée de 13 agents issus des syndicats de bassin versant historiques. Cette équipe a été étoffée au cours de l'année 2022 avec l'embauche de 2 animateurs milieux aquatiques, 1 animatrice bocage et 1 SIGiste pour mener à bien les actions et travaux programmés pour 2022 sur le territoire.

Cette réorganisation des compétences s'est accompagnée d'une réorganisation au niveau technique devant permettre de :

- Gagner en opérationnalité, avec un pôle technique et opérationnel centré autour de ses missions de mise en œuvre des travaux et actions ;
- Favoriser la montée en compétence technique des animateurs milieux aquatiques, agricoles et bocage ;
- Centrer les nouveaux postes sur des missions existantes dans les Syndicats historiques mais qui étaient dispersées sur plusieurs postes.

Au regard de la forte ambition retenue pour le nouveau programme d'actions 2023-2025, un renfort de l'équipe en place est programmé dès la première année du Contrat avec l'embauche de :

- 4 animateurs milieux aquatiques ;
- 2 animateurs agricole ;
- 1 animateur bocage.

Les principales missions des postes de l'UGVO sont détaillées ci-dessous :

Responsable d'unité :
La responsable d'unité est chargée de coordonner l'équipe de l'Unité de Gestion Vilaine Ouest et d'assister les élus dans la définition et l'élaboration de la politique de gestion des milieux aquatiques et de ses compétences associées (ruissellement, pollutions diffuses et bocage). En lien avec les élus du Comité Territorial de l'UGVO, et notamment avec son Président, elle est l'élément moteur de l'animation et de la mise en œuvre de cette politique pour l'atteinte du « bon état » des masses d'eau. Elle constitue le relai nécessaire entre les équipes, les partenaires institutionnels et financiers, élus, usagers et riverains. La responsable gère une unité rattachée au Pôle Milieux Aquatiques et Biodiversité de l'EPTB Eaux & Vilaine. Ainsi, sous la responsabilité du comité territorial de l'UGVO, de son Président et de la direction de l'EPTB, elle :

- contribuera à la définition et à l'élaboration des orientations stratégiques de l'unité de gestion, en lien avec les missions socles de l'EPTB,
- sera chargée d'assurer le pilotage administratif et financier de l'unité, ainsi que le management des agents de l'unité en collaboration avec la « responsable du pôle technique et opérationnel » de l'unité et en lien avec le pôle administratif et financier du siège de l'EPTB,
- Sera la garante de la mise en œuvre de l'ensemble des études et des actions des programmes de reconquête de la qualité de l'eau, en partenariat avec les acteurs concernés.

Responsable du pôle technique et opérationnel :
La responsable du pôle technique et opérationnel est chargée d'assister la responsable de l'unité à la mise en œuvre opérationnelle du programme d'actions de l'unité de gestion et à son évaluation. Elle sera également sous sa responsabilité. Elle constitue le relai entre l'équipe du pôle technique et opérationnel, le pôle ressources et la responsable de l'unité de gestion. Elle devra dans ce cadre :

- assurer l'encadrement et le management des agents du pôle technique et opérationnel de l'unité de gestion en lien avec la responsable d'unité de gestion,
- assurer le pilotage technique et la coordination du pôle technique et opérationnel pour la mise en œuvre du programme d'actions en lien avec le pôle ressources de l'unité de gestion,
- contribuer à la définition et à l'élaboration des orientations stratégiques de l'unité de gestion en lien avec les missions socles de l'EPTB, avec la responsable d'unité et le pôle ressources de l'unité,
- contribuer à l'évaluation du programme d'actions de l'unité de gestion en lien avec la responsable d'unité et le pôle ressources de l'unité.

Conseillère études et ingénierie :
La conseillère études et ingénierie est chargée, sous la responsabilité de la responsable de l'unité, en lien étroit avec le conseiller études et ingénierie de l'unité de gestion Est et les missions socles de l'établissement, d'apporter son expertise et son soutien technique à l'unité de gestion et aux équipes du pôle technique et opérationnel. Dans ce cadre, elle devra :

- contribuer au suivi et au pilotage des études sur l'unité sous la responsabilité de la responsable de l'unité, en lien avec la responsable du pôle technique et opérationnel et des missions socles de l'établissement,
- piloter et coordonner des actions émergentes et solutions innovantes en lien avec la responsable de l'unité, la responsable du pôle technique et opérationnel et les missions socles de l'établissement,
- développer un appui technique auprès des équipes du pôle technique et opérationnel de l'unité en binôme avec le conseiller études et ingénierie de l'unité Est et en lien avec les missions socles de l'établissement,
- Contribuer au développement d'une meilleure connaissance du territoire : consolidation de données en lien avec les coordonnateurs de projets zones prioritaires et l'équipe technique et opérationnelle,
- Contribuer au suivi des indicateurs et à leur analyse en lien avec les contrats territoriaux, sur l'ensemble de ses activités et à l'évaluation du programme.

Animatrice territoriale :
L'animatrice territoriale est chargée, sous la responsabilité de la responsable de l'unité, d'animer le réseau des acteurs institutionnels du territoire de l'unité de gestion autour des enjeux de la gestion quantitative et qualitative de l'eau, en lien avec le pôle technique et opérationnel, la conseillère études et ingénierie et les missions socles de l'établissement. Dans ce cadre, elle devra :

- assurer la coordination et l'harmonisation des politiques publiques œuvrant à l'atteinte du bon état des masses d'eau,
- contribuer à la définition et à l'élaboration des orientations stratégiques de l'unité de gestion en lien avec les missions socles de l'EPTB, en lien avec la responsable d'unité, la responsable du pôle technique et opérationnel et le pôle ressources de l'unité,
- Coordonner et développer des actions d'information, de formation, de sensibilisation et de communication,
- assurer la déclinaison du SAGE au niveau de l'unité et garantir la prise en compte des enjeux qui émanent de l'échelon local.

Ce poste apporte une vision transversale des politiques publiques nécessaires à l'atteinte du bon état des masses d'eau. Au regard de la stratégie proposée dans ce Contrat, l'animatrice territoriale assure, sur les masses d'eau prioritaires, le lien avec les instances des EPCI pour avoir connaissance de l'évolution des politiques d'aménagement du territoire ; ainsi, elle participe à la cohérence de l'action menée au niveau local. Elle anime également le réseau des référents intercommunaux. Ce poste émane d'un besoin et d'une demande très forte des élus et équipes techniques des EPCI.

Animatrice territoriale chargée de programmation :
L'animateur(trice) territorial(e) chargée de programmation est chargée, sous la responsabilité de la responsable de l'unité et en lien avec les agents de l'unité, de réaliser le bilan-évaluation des contrats en cours et de piloter la construction du futur Contrat Territorial de l'Ouest.

L'objectif final est de proposer une nouvelle programmation sur la période 2023/2025 à l'échelle de l'unité Ouest à partir de l'état des lieux de la qualité de l'eau et des masses d'eau sur les bassins concernés, des éléments issus du bilan/évaluation des contrats et études en cours et d'une concertation des partenaires et acteurs locaux.

Dans ce cadre, l'animatrice territoriale chargée de programmation devra :

- affiner, compléter et actualiser l'étude et la compilation des contrats en cours en y intégrant le bilan-évaluation de ces contrats,
- réaliser l'analyse évaluative des actions menées : pertinence, efficacité et efficience des actions choisies, stratégie adoptée pour les mener à bien, atouts et freins identifiés, et leviers potentiels à explorer,
- définir la nouvelle stratégie et élaborer le programme d'actions à l'échelle de l'unité Ouest (milieux aquatiques, pollutions diffuses, bocage, ruissellement, …) en concertation avec les élus et les agents de l'UGVO et des EPCIs concernés, ainsi que des élus locaux, des partenaires et acteurs du futur contrat,
- organiser les rencontres, échanges et entretiens avec les divers acteurs associés au contrat : partenaires techniques et financiers du contrat, maîtrises d'ouvrages agricoles associées, élus locaux, …
- définir les instances, moyens humains, techniques et financiers à mettre œuvre pour réaliser les actions,
- organiser et animer les réunions relatives à la programmation du contrat : comités techniques et de pilotage, autres réunions techniques, instances délibérantes, …
- rédiger la stratégie territoriale et la feuille de route du futur contrat territorial issues de la concertation et des validations politiques.

Gestionnaire Administratif(ve) :
La gestionnaire administrative est chargée, sous la responsabilité de la responsable de l'unité, pour ce qui relève :

- De la comptabilité et des marchés publics :
 - de réaliser l'engagement et le pré-mandatement des factures,
 - de réaliser le traitement des factures courantes et celles liées aux marchés publics,
 - de réaliser le suivi des crédits et bilans budgétaires de l'unité,
 - de réaliser le suivi des demandes de solde de subventions en lien avec la responsable d'unité et la responsable du pôle technique et opérationnel,
 - d'assurer le suivi administratif et comptable des marchés en cours.
- Des ressources humaines :
 - de collecter et contrôler les données des agents,
 - de gérer les déplacements des agents et les frais de mission,
 - de relayer et diffuser les informations RH.
- Des autres missions :
 - de gérer les instances de l'unité,
 - de gérer le secrétariat technique de l'unité,
 - de gérer l'accueil de l'unité,
 - de gérer la logistique de l'unité.

Technicien(ne) SIG :
Le technicien SIG est chargé, sous la responsabilité du responsable de la cellule Planification – Prospectives de l'EPTB Eaux & Vilaine, de :

- participer aux développements des applications de saisie et d'analyses des données,
- participer aux campagnes de levés d'informations sur le terrain (levé GPS cinématique, levé par drone),
- réaliser des cartographies pour des objectifs techniques et pour des objectifs de communication,
- d'être le référent SIG des unités de gestion sur l'amont de la Vilaine,
- contribuer à l'intégration et à la maintenance des bases de données,
- d'assister les utilisateurs des unités de gestion en étant référent sur le SIG, en proposant des formations, en rédigeant des procédures, et de gérer des demandes,
- créer des cartographies et autres documents graphiques pour des besoins spécifiques,
- saisir des données sur le terrain,
- participer à des campagnes de levés sur le terrain (inventaires, topographie),
- mettre en place des solutions innovantes (levé par drone, saisie sur smartphone, etc.).

Ce poste est rattaché au siège de l'EPTB Vilaine, il est mutualisé entre les deux unités avec 0,5 ETP/an pour chaque unité Ouest et Est.

Animateur(rice)s milieux aquatiques :
Les animateur(rice)s milieux aquatiques sont chargé(e)s, sous la responsabilité de la responsable du pôle technique et opérationnel de l'unité, de :

- mettre en œuvre les actions milieux aquatiques prévues au Contrat,
- assurer le relai du suivi administratif et financier des actions milieux aquatiques en lien avec les partenaires,
- participer aux comités techniques milieux aquatiques et certains groupes de travail/projets,
- contribuer à la réalisation des bilans annuels, mettre en œuvre et suivre les indicateurs,
- travailler avec le réseau d'acteurs associés,
- contribuer à la rédaction des pièces techniques des marchés publics,
- rendre compte au porteur de projet et au comité de pilotage du déroulement des actions relevant de la thématique « milieux aquatiques » afin d'alimenter les différents bilans,
- alimenter les tableaux de bords/bases de données existants et actualiser les données du SIG.

Animatrice agricole - coordonnatrice des maîtrises d'ouvrage associées

L'animatrice agricole - coordonnatrice des maîtrises d'ouvrage associées est chargée, sous la responsabilité de la responsable du pôle technique et opérationnel de l'unité, de :

- coordonner les actions agricoles portées par les Maîtrises d'Ouvrage Associées et contribuer à leurs évaluations à l'échelle de l'unité,
- mettre en œuvre et de s'assurer de la mise en œuvre des actions agricoles prévues au Contrat et notamment la réalisation des pré-diagnostics auprès des exploitants agricoles en préalables aux diagnostics et accompagnements proposées par les Maîtrises d'Ouvrage Agricoles Associées (MOAA),
- assurer le relai du suivi administratif et financier des actions agricoles en lien avec les partenaires,
- organiser et animer le comité technique « agricole » et certains groupes de travail/projet,
- contribuer à la réalisation des bilans annuels, mettre en œuvre et suivre les indicateurs,
- travailler avec le réseau d'acteurs associés,
- contribuer à la rédaction des pièces techniques des marchés publics,
- rendre compte au porteur de projet et au comité de pilotage du déroulement des actions relevant de la thématique « agricole » afin d'alimenter les différents bilans,
- alimenter les tableaux de bords/bases de données existants et actualiser les données du SIG.

Animatrices bocage

Les animatrices bocage sont chargées, sous la responsabilité de la responsable du pôle technique et opérationnel de l'unité, de :

- mettre en œuvre et s'assurer de la mise en œuvre des actions relatives au bocage (inventaires bocagers, restauration/création du bocage, suivi des programmes Breizh Bocage portés par les EPCI),
- assurer le relai du suivi administratif et financier des actions relatives au bocage en lien avec les partenaires,
- participer aux comités techniques et certains groupes de travail/projets,
- contribuer à la réalisation des bilans annuels, mettre en œuvre et suivre les indicateurs,
- travailler avec le réseau d'acteurs associés,
- contribuer à la rédaction des pièces techniques des marchés publics,
- rendre compte au porteur de projet et au comité de pilotage du déroulement des actions relevant de la thématique « bocage » afin d'alimenter les différents bilans,
- alimenter les tableaux de bords/bases de données existants et actualiser les données du SIG.

Le tableau ci-dessous récapitule les moyens humains alloués à la mise en œuvre des contrats territoriaux MCC et IIF en 2022 :

Nom des agents	Fonction	Date d'entrée dans la collectivité	Nombre d'ETP sur l'année 2022	Commentaire
Sophie DUCHANGE	Responsable de l'Unité	01/01/2022	1 ETP	
Alice CHATEL	Responsable du Pôle Technique et Opérationnel	01/01/2022	0,8 ETP	Temps partiel 80%
Laetitia CITEAU	Conseillère Etudes et Ingénierie	01/01/2022	1 ETP	
Carole FOUVILLE	Animatrice territoriale	01/01/2022	0,9 ETP	Temps partiel 90%
Fanny DUBEAU	Animatrice territoriale chargée de programmation	01/01/2022	1 ETP	
Sandrine RODRIGUES-MORAIS	Gestionnaire Administrative	01/01/2022	1 ETP	
Anthony COUDART	Technicien SIG	01/04/2022	0,38 ETP	Mutualisé avec l'UGVE
Camille SIMON	Animateur MA	01/01/2022	1 ETP	
Philibert CORNET	Animateur MA	01/01/2022	0,9 ETP	Absent à compter du 05/12/2022
Julien LARCHER	Animateur MA	01/01/2022	1 ETP	
Maxime LAUNAY	Animateur MA	01/01/2022	1 ETP	
Florent TORTRAT	Animateur MA	01/01/2022	1 ETP	
Thomas DAY	Animateur MA	01/03/2022	0,85 ETP	Nouvel animateur MA dédié au territoire de VHBC
Ludovic MONDIN	Animateur MA	28/11/2022	0,1 ETP	En remplacement de Philibert Cornet du 28/11/2022 au 31/12/2022
Marie CHATAGNON	Animatrice agricole – coordinatrice des MOA	01/01/2022	0,8 ETP	Temps partiel 80%
Marie DUGUÉ	Animatrice bocage	01/01/2022	0,64 ETP	Absente jusqu'au 01/03 puis en temps partiel à 60% du 02/03 au 30/04 puis à 80% le reste de l'année
Camille LEMBLÉ	Animatrice bocage	01/02/2022	0,92 ETP	En remplacement de Marie Dugué du 01/02 au 01/03 puis en complément de son temps partiel et sur le territoire de l'Ille-Illet-Flume
Tom BLIN	Stagiaire MA	01/08/2022	0,35 ETP	En stage du 01/05 au 31/08/2022
Nombre d'ETP totaux sur l'année 2022			14,64 ETP	

VII. BILAN FINANCIER DES PROGRAMMES D'ACTIONS 2022 MCC ET IIF (SOUS MAITRISE D'OUVRAGE UGVO)

A. Restauration des milieux aquatiques

Actions	Coûts directs prévisionnels 2022	Montant dépensé	Taux de consommation
Contrat Territorial Ille-Illet-Flume			
Travaux	858 500 €	*678 018,84 €**	*79%**
Etudes	41 278 €	41 518,56 €	100,6%
Suivi des indicateurs biologiques	11 400 €	7 036,80	61,7%
Sous-total CTBV IIF	**911 178 €**	***726 574,20 €****	**79,7%**
Contrat Territorial Meu-Chèze-Canut			
Travaux et dossier réglementaire	498 500 €	420 781,86 €	84,4%
Sous-total CTBV MCC	**498 500 €**	**420 781,86 €**	**84,4%**
Hors contrat : territoire de Vallons de Haute Bretagne Communauté			
Suivi des indicateurs biologiques	12 500 €	13 074 €	104,6%
Sous-total VHBC	**12 500 €**	**13 074 €**	**104,6%**
TOTAL	**1 422 178 €**	***1 160 430,06 €****	***81,6%****

**Montant ou taux de consommation provisoires*

81,6% du montant prévisionnel des actions milieux aquatiques 2022 ont été consommés.

B. Actions auprès des agriculteurs

Actions	Coûts directs prévisionnels 2022	Montant dépensé	Taux de consommation
Contrat Territorial Ille-Illet-Flume			
Désherbage mécanique et pratiques innovantes	11 000 €	1697,32 €	15,4%
Sous-total CTBV IIF	**11 000 €**	**1 697,32 €**	**15,4%**
Contrat Territorial Meu-Chèze-Canut			
Désherbage mécanique	10 000 €	3 901,62 €	39%
Sous-total CTBV MCC	**10 000 €**	**3 901,32 €**	**39%**
TOTAL	**21 000 €**	**5 598,64 €**	**26,7%**

26,7% du montant prévisionnel des actions agricoles 2022 ont été consommés.

Le budget dédié aux actions agricoles est limité car la plupart de ces actions sont sous maîtrises d'ouvrages agricoles associées.

C. Aménagement bocager

Actions	Coûts directs prévisionnels 2022	Montant dépensé	Taux de consommation
Contrat Territorial Ille-Illet-Flume			
Travaux bocagers 2021-2022 et entretien 2022	40 051 € HT	28 630,85 HT	71,5%
Sous-total CTBV IIF	**40 051 € HT**	**28 630,85 HT**	**71,5%**
Contrat Territorial Meu-Chèze-Canut			
Travaux bocagers 2021-2022 et entretien 2022	121 000 € HT	98 386,49 € HT	81,3%
Sous-total CTBV MCC	**121 000 € HT**	**98 386,49 € HT**	**81,3%**
TOTAL	**161 051 € HT**	**127 017,34 € HT**	**78,9%**

78,9% du montant prévisionnel des travaux bocagers 2022 ont été consommés.

D. Actions transversales

Actions	Coûts directs prévisionnels 2022	Montant dépensé	Taux de consommation
Contrat Territorial Ille-Illet-Flume			
Communication et sensibilisation	20 000 €	14 206,70 €	71%
Suivi de la qualité de l'eau	17 600 €	9 063,12 €	51,5%
Sous-total CTBV IIF	**42 600 €**	**23 269,82 €**	**54,6%**
Contrat Territorial Meu-Chèze-Canut			
Communication et sensibilisation	23 000 €	9 930,82 €	43,2%
Sous-total CTBV MCC	**23 000 €**	**9 930,82 €**	**43,2%**
Hors contrat : territoire de Vallons de Haute Bretagne Communauté			
Suivi de la qualité de l'eau	17 500 €	6 910,56 €	39,5%
Sous-total VHBC	**17 500 €**	**6 910,56 €**	**39,5%**
TOTAL	**83 100 €**	**40 111,20€**	**48,3%**

48,3% du montant prévisionnel des actions dites transversales 2022 ont été consommés.

E. Animation

Actions	Coûts directs prévisionnels 2022	Montant dépensé	Taux de consommation
Contrat Territorial Ille-Illet-Flume			
Animation (salaires chargés + frais de fonctionnement)	367 300 €	383 614,38 €	104,4%
Sous-total CTBV IIF	**367 300 €**	**383 614,38 €**	**104,4%**
Contrat Territorial Meu-Chèze-Canut			
Animation (salaires chargés + frais de fonctionnement)	445 000 €	445 441,34 €	100,1%
Sous-total CTBV MCC	**445 000 €**	**445 441,34 €**	**100,1%**
Hors contrat : territoire de Vallons de Haute Bretagne Communauté			
Animation (salaires chargés + frais de fonctionnement)	35 000 €	40 780,74 €	116,5%
Sous-total VHBC	**35 000 €**	**40 780,74 €**	**116,5%**
TOTAL	**847 300 €**	**869 836,46 €**	**102,7%**

102,7% du montant prévisionnel de l'animation 2022 ont été consommés.

F. Bilan financier global des actions 2022 par contrat

Actions	Coûts directs prévisionnels 2022	Montant dépensé	Taux de consommation
Contrat Territorial Ille-Illet-Flume	**1 372 129 €**	***1 163 786,57 €****	***84,8%****
Contrat Territorial Meu-Chèze-Canut	**1 097 500 €**	**978 441,83 €**	**89,2%**
Hors contrat : territoire de Vallons de Haute Bretagne Communauté	**65 000 €**	**60 765,30 €**	**93,5%**
TOTAL	**2 534 629 €**	***2 202 993,70 €****	***86,9%****

**Montant ou taux de consommation provisoires*

86,9% du montant prévisionnel des dépenses 2022 ont été consommés.



UGVO - Eaux & Vilaine
3 allée de la Grande Egalonne
35740 Pacé
T. 02 30 07 07 80

Eaux & Vilaine
Boulevard de Bretagne – BP 11
56130 LA ROCHE-BERNARD
T. 02 99 90 88 44

TOUT SAVOIR SUR
eaux-et-vilaine.bzh